



RÉPUBLIQUE DES VALEURS
RÉEWUM NGOR



Réenchanter le



Sénégal

Naatalaat
sunu réew

LE PROGRAMME



Réenchanter le Sénégal

Le Sénégal actuel, notre République, est un legs. Il est l'aboutissement de sacrifices, d'efforts, d'abnégation et d'initiatives créatrices de plusieurs générations de femmes et d'hommes. Notre candidature s'inscrit dans cette dynamique intergénérationnelle et s'explique, principalement, par notre volonté de fructifier ce legs et d'en faciliter sa transmission aux générations suivantes.

Les propositions autour desquelles le présent programme est articulé partent des réalités du pays, du vécu quotidien de nos compatriotes, de l'état de la situation économique, sociale, culturelle, industrielle, démocratique, sécuritaire et diplomatique du Sénégal. Elles s'enracinent dans nos valeurs et s'adosent sur les règles qui organisent et déterminent le fonctionnement d'une République.

Les propositions formulées se voudraient innovantes, créatrices de plus-value et porteuses d'ambitions généreuses pour le Sénégal et les sénégalais. Elles visent à consolider les acquis et à préparer notre pays à entrer, de plain-pied, dans le cénacle des pays modernes. Elles sont déclinées dans un horizon temporel de cinq (5) années, lequel correspond à la durée quinquennale du mandat sollicité.

Si le peuple sénégalais nous faisait confiance, en nous portant à la magistrature suprême de notre pays, la mise en œuvre de notre programme permettrait d'assurer, au terme de notre mandat quinquennal :

Un fonctionnement de nos institutions : la normalité républicaine sera consacrée et les mœurs de la vie politique assainies ;

Un Sénégal qui entre, de plain-pied, dans l'ère numérique en utilisant toutes les potentialités et opportunités de développement qu'elle offre ;

Une souveraineté économique retrouvée en donnant priorité aux entrepreneurs nationaux et en parvenant à l'autosuffisance alimentaire ;

Un capital humain mieux valorisé avec des programmes de formation, de santé publique et de protection sociale plus adaptés et couvrant plus de risques sociaux ;

Une sécurité intérieure renforcée et un leadership sous-régional retrouvé.

Nos valeurs

Le présent programme de gouvernance politique et socio-économique proposé au peuple sénégalais repose sur des valeurs fortes qui constituent le soubassement de toute République qui se voudrait démocratique, libre et égalitaire.

En effet, il est constaté, aujourd'hui, que l'effritement des valeurs constitue une réelle menace à la pérennité de notre commune volonté de vivre ensemble. Au nombre de ces manquements figurent notamment le dévoiement des missions des plus hautes institutions publiques, l'effondrement de l'État de droit, le manque de culture citoyenne et républicaine, l'indiscipline, les incivilités, la défiance à l'État et à ses symboles.

Il s'agit ici des valeurs démocratiques, c'est-à-dire des valeurs sur lesquelles reposent l'organisation et le fonctionnement d'une République. Les valeurs démocratiques comprennent notamment le respect de la Constitution, la primauté de l'État de droit, le respect ainsi que la défense des droits et libertés tant publiques que individuelles, la transparence, la neutralité et l'impartialité politique de l'Administration publique ainsi que le respect des autorités publiques dépositaires des lois et règlements.

Une emphase opérationnelle et pratique sera mise sur chacune de ces valeurs énumérées ci-dessus et sur bien d'autres.

Notre programme de gouvernance politique et socio-économique repose sur des valeurs fortes qui constituent le socle de toute République qui se voudrait démocratique, libre et égalitaire. Ces valeurs sont au nombre de cinq (5) :

- **L'éthique** : toutes les personnes dépositaires d'un pouvoir public seront tenues d'exercer leurs fonctions avec intégrité de façon à préserver la confiance du public à l'égard de l'indépendance, de l'objectivité et de l'impartialité de l'Administration publique. Par l'exemple (du Chef de l'État) et au moyen de la coercition, elles seront toutes contraintes de se comporter de manière à respecter les normes les plus élevées de conduite professionnelle et des lois en vigueur.
- **La citoyenneté** : étant détenteurs de droits et de devoirs, les citoyens constitueront la source principale de la légitimité des politiques à mettre en œuvre. Les droits et devoirs des citoyens seront respectés en vue de favoriser leur implication dans le fonctionnement de la République, mais aussi obtenir leur respect à l'égard des institutions et des personnes dépositaires des lois.
- **L'égalité et l'équité** : une République ne pourrait se concevoir sans l'égalité et l'équité entre ses citoyens. La portée pratique de ces concepts impliquera notamment de supprimer sinon réduire les inégalités sociales, d'assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi et de garantir les mêmes chances d'accès aux services publics et de réussite à tout le monde. La méritocratie sera promue.
- **L'État de droit** : d'abord, il sera question de veiller à une séparation scrupuleuse des pouvoirs (Exécutif – Législatif – Judiciaire). Ensuite, il s'agira de renforcer les normes pertinentes existantes et, au besoin, d'en créer de nouvelles pour encadrer les actions du pouvoir politique et celles de l'Administration publique pour éviter tout acte arbitraire, inique ou injuste.

- La transparence : elle consistera notamment à assurer la mise en place de procédures claires, à délivrer des informations pertinentes et utiles aux citoyens, à la reddition des comptes et à favoriser la participation de ces derniers. Elle permettra, outre les institutions habilitées, aux citoyens d'exercer un contrôle des actions publiques.

Notre vision pour un Sénégal rééchanté

Notre candidature est un hommage à l'héritage du Sénégal, enrichi par les générations. Nous visons à perpétuer et valoriser cet héritage, en répondant aux besoins actuels par un programme innovant et ambitieux. Engagés à moderniser le Sénégal et à promouvoir une gouvernance exemplaire, nous œuvrerons pour un avenir prospère et respecté sur la scène mondiale.

1



INSTITUTIONS, DIPLOMATIE ET SÉCURITÉ

Faire du Sénégal la vitrine de la démocratie en l'Afrique de l'Ouest

2



SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET NUMÉRIQUE

Faire du Sénégal l'usine de l'Afrique de l'Ouest

3



SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

Faire du Sénégal l'Hôpital de l'Afrique de l'Ouest

4



AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES

Faire du Sénégal le grenier de l'Afrique de l'Ouest

5



ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Faire du Sénégal l'université de l'Afrique de l'Ouest



Thierno Alassane Sall

Faire du Sénégal la vitrine
de la démocratie en
l'Afrique de l'Ouest

1

Restaurer la crédibilité et l'autorité des institutions de la République

2

Renforcer la coordination et les moyens des services ainsi que
l'anticipation des risques géopolitiques, criminels et des cybermenaces

3

Tirer profit des opportunités de l'économie et de la transformation
numérique

4

Parvenir à la souveraineté économique en privilégiant les acteurs nationaux

5

Développer une infrastructure industrielle capable de valoriser les
ressources nationales et d'aider à la transformation de la structure de
l'économie nationale

6

Réduire les inégalités d'accès aux services de santé et mettre
l'accent sur la prévention

7

Élargir la couverture et l'adapter aux nouveaux besoins sociaux en
matière de protection sociale

8

Accélérer la modernisation de l'agriculture pour une productivité
accrues permettant d'atteindre la souveraineté alimentaire

9

Se mettre sur une trajectoire de développement durable respectueuse
de l'environnement

10

Jeter les bases d'une véritable économie du savoir dans les domaines
de l'éducation, de la formation et de la recherche

Faire du Sénégal l'usine
de l'Afrique de l'Ouest

Faire du Sénégal l'Hôpital
de l'Afrique de l'Ouest

Faire du Sénégal le grenier
de l'Afrique de l'Ouest

Faire du Sénégal l'université
de l'Afrique de l'Ouest



Thierno Alassane Sall



Réenchanter le



Sénégal

Naatalaat
sunu réew



RÉPUBLIQUE DES VALEURS
RÉEWUM NGOR

VISION #1 :

**Faire du Sénégal la vitrine de la
démocratie en l'Afrique de l'Ouest**

INSTITUTIONS, DIPLOMATIE ET SÉCURITÉ



VISION 1 :

Faire du Sénégal la vitrine de la démocratie en Afrique de l'Ouest

CHAPITRE I

Restaurer la crédibilité et l'autorité des institutions de la République

Problématique

Le Sénégal vit une crise de gouvernance. Les institutions et les personnes qui les incarnent, au premier desquels le Président de la République, exercent leur pouvoir sans que cela ne soit toujours en concordance avec le bien de tous et l'intérêt général. Le pouvoir en place peine à répondre aux attentes des populations, qui exigent plus d'actions pour les sortir de la pauvreté et de l'ignorance, plus de reddition de comptes et de transparence de la part des dépositaires de leur confiance et plus d'implication dans la conduite des affaires publiques.

Les populations sénégalaises ne font plus confiance aux personnes élues ou nommées pour s'occuper de la gestion des affaires publiques. Elles se méfient aussi des partis politiques et des personnes qui les animent. Elles se sentent désabusées, voire menacées par le règne de l'impunité et de l'injustice. Elles sont indignées par les inégalités sociales qui ne cessent de se creuser. Elles sont choquées par l'enrichissement éclair et ostentatoire des personnes à qui la gestion des deniers et biens publics est confiée. Elles fustigent l'inégalité de chance et de traitement ainsi que le favoritisme que cela engendre dans l'accès aux emplois, aux études, aux soins, etc. Tout ceci, et bien d'autres tares, pose la question de la légitimité des institutions en place et des per-

-sonnes qui les incarnent. Cela met à nu les limites de notre démocratie représentative et le modèle de gouvernance sur lequel repose les institutions actuelles.

Les différents appels au dialogue national, faits par le Président de la République, étaient loin d'être le signe d'une quelconque volonté de concertation impliquant toutes les franges de la société. Dans la réalité, ils ne visaient qu'à enrober, d'un vernis de légalité et de légitimité, des accords secrets scellés au profit exclusif d'une minorité de privilégiés au mépris de l'intérêt général. Cela renforce le discrédit de la classe politique aux yeux des populations.

Au moment où la majorité des pays de la planète évolue vers l'adoption et la généralisation de pratiques visant à favoriser l'information, la participation et la responsabilisation de leurs citoyens dans les processus de prise de décisions publiques, le Sénégal peine à le faire. Il se distingue par l'émergence d'une minorité politique et technocratique spécialisée dans la captation des maigres ressources nationales à leur profit et/ou au bénéfice d'intérêts étrangers. Le Sénégal se distingue, également, par une inflation d'institutions inefficaces, voire inutiles et budgétivores, par une administration et une distribution de la justice indignes d'un État de droit, par une absence de reddition de comptes, par une situation de corruption endémique et par une Administration publique pléthorique, de plus en plus politisée et assez peu rationalisée dans son organisation et dans son fonctionnement.

Le système électoral et de représentation alimente des tensions permanentes, lesquelles déteignent sur le climat politique et social. En effet, la gestion des élections continue d'être une source de divergences profondes entre les acteurs politiques. Au nombre de ces divergences figurent celles nées du choix des modes de scrutin, du découpage de la carte électorale, de la gestion du processus électoral et du fichier électoral, du

non-respect du calendrier électoral et de l'élimination, par le pouvoir en place, de candidatures, par des procédés peu orthodoxes (parrainage, instrumentalisation de la justice, etc.).

S'agissant de la représentation des partenaires sociaux, on assiste à un émiettement et à une prolifération des organisations professionnelles. Ce qui ne garantit pas une efficacité de l'action syndicale. À cela s'ajoute une politisation accrue de la société civile. Cela la rend moins crédible aux yeux de l'opinion publique et moins efficace dans la défense des intérêts des citoyens.

Plusieurs facteurs expliquent la mauvaise passe dans laquelle se trouve la gouvernance actuelle du pays. Le diagnostic, ci-après, les expose succinctement. Les solutions que nous comptons leur apporter sont présentées par la suite. Elles découlent d'une vision claire, fondée sur les valeurs et les aspirations que nous partageons en commun. Enfin, elles s'adosent et s'inspirent des recommandations fortes et approfondies formulées à l'issue des travaux des Assises Nationales (2009) et de la Commission Nationale des Reformes des Institutions (2013).

Diagnostic

Le Président de la République : un monarque détenteur de tous les pouvoirs

- ❑ Le Sénégal est malade de « l'hyperprésidentialisme », c'est-à-dire d'une concentration excessive de prérogatives entre les mains du Président de la République au détriment des pouvoirs législatif et judiciaire. Le Président de la République est omniprésent et ses pouvoirs absolus ont entraîné le phagocytage des pouvoirs législatif et judiciaire.

- ❑ Cette situation a fini d'installer, progressivement, le Sénégal dans une crise de régime où les équilibres entre les différents pouvoirs sont rompus. Elle provoque une hypertrophie au sommet de l'Exécutif et fait le lit de l'immixtion fréquente du Président de la République dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale et dans la distribution de la justice. Ce qui remet en cause le principe de séparation des pouvoirs.
- ❑ En outre, le cumul de ses fonctions présidentielles avec celles de chef de parti politique place le Président de la République dans un double rôle : celui de juge et d'arbitre.

Gouvernement : organe pléthorique à l'architecture peu cohérente et rationnelle

- ❑ Le Gouvernement actuel comporte 38 ministres, qui siègent officiellement à la table du Conseil des ministres. D'autres personnes ayant la qualité de ministre ou de ministre d'État au sein du cabinet présidentiel siègent, également, au conseil des ministres. Ce qui fait du Gouvernement un organe pléthorique. Le coût de ces nombreux ministres et celui de leur cabinet respectif grèvent, de façon importante, les maigres ressources du pays qui auraient pu être utilisées dans la prise en charge de préoccupations plus pressantes, voire prioritaires (santé, éducation, etc.). Quant aux autres personnes ayant privilèges et avantages de ministre aux appellations dithyrambiques (Envoyé spécial, Conseiller spécial, Ministre-conseiller, etc.), elles font foison et leur nombre exact est à ce jour inconnu. Ce sont simplement des postes de grabataires oisifs visant à caser une clientèle politique et/ou amicale aux frais des maigres ressources du pays.
- ❑ L'architecture gouvernementale est révélatrice d'un manque de cohérence et d'une absence de rationalité. S'agissant du manque de rationalité, l'illustration

peut être donnée par l'éclatement de la question, Ô combien importante de la formation, de la recherche et de l'emploi, entre plusieurs départements ministériels distincts à la synergie et à la collaboration incertaines. En adoptant cette approche par silos, pour gérer les principales étapes du parcours menant à une insertion dans le monde du travail, le Gouvernement favorise la mise en place de politiques et de programmes parcellaires et qui s'intègrent difficilement, donc peu efficaces. Quant à l'absence de rationalité, elle peut être appréhendée, par exemple, à travers la répartition des services de l'État et l'allocation des crédits budgétaires. Ainsi, les départements ministériels à vocation clientéliste et électoraliste héritent les services opérationnels leur permettant d'être en contact avec les populations, surtout les plus vulnérables (infrastructures de base, solidarité nationale, etc.) et bénéficient de crédits budgétaires plus substantiels.

Assemblée nationale : une caisse de résonance assujettie à l'Exécutif

- ❑ L'assemblée nationale est vassalisée par l'Exécutif. Plusieurs facteurs expliquent cette vassalisation au nombre desquels figurent l'implication personnelle du Président de la République dans le choix des personnes investies sur les listes électorales, son immixtion dans la conduite des campagnes électorales législatives et son influence sur la répartition des postes élus au sein du Bureau de l'Assemblée nationale. Cette mainmise du Président de la République sur l'Assemblée nationale lui assure un dévouement, sans bornes, des députés de sa majorité. Cette domination de l'Exécutif sur l'Assemblée nationale induit de nombreuses conséquences néfastes sur le fonctionnement démocratique des institutions et l'équilibre des pouvoirs entre elles. Elle permet, par exemple, au pouvoir exécutif de faire passer, systématiquement et intégralement,

- ❑ tous ses desideratas au point que l'opinion publique nationale considère l'Assemblée nationale comme une simple « chambre d'enregistrement et d'applaudissements ».
- ❑ L'assemblée nationale est devenue une aréna où le jeu favori des députés, en particulier ceux de la majorité, est d'invectiver leurs collègues de l'opposition au lieu de débattre sur les questions et enjeux d'ordre national soumis à leur examen. Il est survenu des fois où des bagarres ont éclaté et des agressions physiques menées dans l'enceinte même de l'hémicycle. Ces scènes désolantes sont devenues des pratiques permanentes au point que les sénégalais ont perdu toute considération et tout respect à l'égard de cette entité pourtant importante dans notre architecture institutionnelle. Cette situation s'explique, en partie, par la faiblesse du niveau d'instruction de la majorité des députés, mais aussi par les passages en force opérés par les députés de la majorité, qui usent et abusent de leur majorité mécanique.
- ❑ Le mode de scrutin, qui permet de désigner la majorité des députés (scrutin uninominal majoritaire à un tour communément appelé « Raw gaddu »), est inique. Il ne peut pas favoriser la représentation, à l'Assemblée nationale, de toutes les sensibilités politiques en particulier celles qui sont minoritaires. Ce qui est de nature à entraver l'exercice de leurs droits démocratiques.

Assemblées consultatives : des organes budgétivores et clientélistes

- ❑ Le Sénégal compte deux assemblées consultatives : le Haut Conseil des collectivités territoriales (HCCT) et le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE). Ce sont des institutions dévoyées et qui manquent de crédibilité du fait de leur déficit de légitimité et de pertinence. Leur efficacité reste

à démontrer. L'opinion publique les perçoit comme des institutions dont la seule finalité est le recasement de la clientèle politique du parti au pouvoir et de ses alliés politiques.

- ❑ Le HCCT et le CESE sont budgétivores à l'heure où les sénégalais sont assaillis de priorités d'ordre essentiel, voire vitales. En effet, la Loi no 2022-22 du 19 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023 affecte 16,7 milliards FCFA de crédits au fonctionnement annuel de ces deux institutions (9,160 milliards FCFA pour le HCCT et 7,541 milliards FCFA pour le CESE).
- ❑ A ces deux institutions d'essence constitutionnelle, existent, à côté, d'autres institutions budgétivores et dont l'utilité ainsi que la pertinence restent à démontrer. Il s'agit du Haut conseil du dialogue social (HCDS) et de la Commission nationale du dialogue des territoires (CNDT). Ce foisonnement institutionnel ne s'explique pas au regard de leur inutilité, en termes d'impacts concrets sur la vie des sénégalais. Leur existence ne se justifie pas, aussi, par rapport aux priorités du pays.

Justice : un pouvoir judiciaire sous ordre et instrumentalisé

- ❑ La Constitution proclame l'État de droit dans lequel l'État et les citoyens sont soumis à la Loi sous le contrôle d'une justice indépendante et impartiale. Dans les faits, la justice sénégalaise n'est ni indépendante, ni impartiale. De grands pans de la justice ont fini de montrer leur servilité et leur vassalisation par le pouvoir Exécutif. Plusieurs facteurs ont favorisé la dépendance de la justice à l'égard du pouvoir politique. Parmi ces facteurs figurent, d'une part, la configuration et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et, d'autre part, la dépendance hiérarchique du Parquet à l'égard du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

- ❑ En effet, le CSM est présidé par le Président de la République avec le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice comme vice-président. Il comprend 16 magistrats dont seuls 4 sont élus et les 12 autres sont désignés par l'Exécutif. Pire, le pouvoir de proposition et de nomination revient au Président et au vice-président du CSM. Les magistrats qui siègent au CSM ne peuvent qu'émettre des avis, lesquels ne lient pas le Président et le vice-président. Ces derniers se voient conférer, de fait, la capacité d'instrumentaliser la justice grâce à l'influence dont ils disposent sur la gestion de la carrière des magistrats. Aussi, la dépendance hiérarchique du Parquet à l'égard du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, ouvre la possibilité à une instrumentalisation de la justice et favorise une immixtion politique dans la distribution de la justice.

Reddition des comptes et lutte contre la corruption : manque de transparence et gangrène

- ❑ L'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International constate l'inaction du Sénégal dans la lutte contre la corruption. En 2022, le Sénégal s'est classé à la 72e place sur 180 pays à travers le monde avec un score de 43 points sur 100. Ce mauvais classement est le résultat, entre autres, du manque d'indépendance des corps de contrôle et l'expansion de la corruption qui s'en est suivie. En effet, depuis 2012, le Sénégal a connu les plus gros scandales de son histoire : affaires Arcelor-Mittal, PetroTim, Bictogo, Total, PRODAC, etc. Sur tous ces scandales, les organes de contrôle ont brillé par leur discrétion. Pire, les plus grands programmes et projets gouvernementaux, qui engloutissent des centaines de milliards FCFA, n'ont jamais fait l'objet de contrôle connu et les résultats publiés. Ce qui consacre un règne de l'impunité, surtout lorsqu'on est du bon côté (proche des tenants du pouvoir).

- ❑ Lorsque les organes de contrôle réalisent des missions de vérification, dans bien des cas, leurs constatations restent sans suite ou leurs résultats sont utilisés à des fins de règlements politiques. Les constatations issues des missions de vérification sont frappées d'opacité et les rapports d'activités annuels des corps de contrôle peuvent rester plusieurs années sans être publiés. Ce qui constitue une violation des règles et principes de transparence d'essence constitutionnelle et démocratique (droit à l'information), mais aussi une dérogation aux engagements internationaux souscrits par le Sénégal.

Administration publique et rationalisation de l'État : une bureaucratie coûteuse et de plus en plus politisée

- ❑ De 2012 à 2019, le Sénégal a consacré plus de 307 milliards de francs CFA à l'achat de véhicules, compte non tenu des frais d'entretien et de carburant. La facture téléphonique des agents de l'administration se situait entre 16 et 17 milliards de francs CFA durant la même période. Des conventions de location sont établies à des prix nettement au-dessus de ceux pratiqués sur le marché immobilier. Même si des efforts de rationalisation ont été engagés, l'État continue de dépenser autant d'argent pour le confort de ses agents lequel aurait pu aider à la prise en charge de certains besoins essentiels dans un pays où tout est à construire, tout constitue une priorité.
- ❑ La politique d'externalisation outrancière de l'Administration publique menée depuis 2000 notamment à travers la création d'agences et autres structures assimilées n'a produit aucun résultat significatif en termes d'efficience et d'efficacité administratives. En effet, les nombreux dysfonctionnements relevés dans la mise en œuvre de cette politique s'expliquent beaucoup par les

chevauchements constatés entre les missions confiées aux agences et celles incombant aux services de l'Administration publique. Enfin, la multiplication des agences n'obéit pas à des impératifs de performance du service public, mais répond plutôt à des préoccupations de recasement d'une clientèle politique.

- ❑ Un autre phénomène, aux conséquences dangereuses et incalculables, caractérise l'Administration publique sénégalaise : sa politisation inquiétante avec un militantisme manifeste des hauts fonctionnaires. Même les régies financières ne sont plus épargnées. Cette forte politisation est de nature à remettre en cause certains principes fondamentaux sur lesquels repose le fonctionnement des services publics : la transparence, la neutralité, l'équité, l'égalité de traitement, l'accessibilité, etc. Cette forte politisation de l'Administration publique a aussi des impacts négatifs sur la gestion des carrières des agents de l'État : l'appartenance politique semble constituer le principal critère de nomination et de promotion. Le mérite et les compétences sont relégués en arrière-plan.
- ❑ Selon la loi no 2022-22 du 19 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023, les dépenses de personnel de l'Administration publique sénégalaise s'élèvent à 1 273 milliards FCFA pour un peu plus de 165 000 agents. Consacrer de telles sommes à la rémunération et au traitement de moins 1% de la population sénégalaise pose le problème de la répartition équitable des ressources. Pire, de 463,1 milliards FCFA pour 100 000 agents en 2013, le Sénégal est passé à 1273 milliards FCFA de dépenses de personnel en 2023. Soit une augmentation exponentielle de 250% !

Notre vision

La refondation de notre démocratie et la moralisation de la vie politique et de l'action publique sont aujourd'hui un prérequis pour construire la nation et remettre notre pays sur la voie du progrès. Ces deux actions sont donc au cœur de notre projet pour un Sénégal nouveau et prospère. Pour cela, il nous faudra réformer nos institutions majeures, promouvoir l'efficacité et la bonne gouvernance et mettre en place les règles et les incitations qui amèneront chaque Sénégalais à montrer le meilleur de lui-même et à contribuer positivement au projet national.

Nos propositions

Nous comptons agir sur la base d'un pacte républicain fondé sur la concertation et le consensus pour mener les changements et les réformes proposées. Nous nous attèlerons à rétablir une exemplarité chez les responsables de la chose publique, en disposant d'institutions fortes équilibrées à même de faire évoluer les mœurs et de mobiliser les énergies tant individuelles que collectives au service du Sénégal.

Rénovation de notre modèle démocratique et de gouvernance

- ❑ Renforcement de la démocratie représentative et institutionnalisation de la démocratie participative. Cela donnera lieu, entre autres, à la modernisation de l'État dans ses rapports avec les citoyens, à la recherche de consensus forts avec tous les acteurs (politiques, économiques, culturels et sociaux) sur toutes les questions d'intérêt national et au renforcement du rôle de la société civile. Le système électoral et de représentation sera rénové grâce à un dialogue avec tous les acteurs du champ politique, du monde du travail et de la société civile.

Pour les organisations de défense des droits humains et environnementaux, il leur sera reconnu l'intérêt à agir devant les juridictions compétentes dans les affaires qui touchent aux droits, libertés et biens publics. Une loi sera prise pour assurer la protection des lanceurs d'alerte. Un dispositif innovant de financement des partis politiques sera mis en place après de larges consultations.

- ❑ Séparation et équilibre des pouvoirs entre l'Exécutif, l'Assemblée nationale et le pouvoir judiciaire. Il sera mis fin à l'hyperprésidentialisme et des balises claires définies dans l'exercice des fonctions présidentielles afin de prévenir toute vassalisation des autres pouvoirs. L'Assemblée nationale redeviendra un véritable lieu d'impulsion de la vie politique nationale. Le système judiciaire sera réformé pour lui assurer une indépendance accrue dans le but d'améliorer son efficacité et rétablir la confiance avec les citoyens.
- ❑ Adoption d'une loi sur la moralisation et la transparence de la vie publique. Cette loi visera, entre autres, à rendre plus transparents et plus conformes aux règles d'éthique, les comportements de tous les acteurs de la vie publique, élus et dépositaires d'un pouvoir de l'État. La loi posera des balises pour éviter les conflits d'intérêts, limitera les cumuls de fonctions, interdira l'emploi, par les autorités publiques, des membres de leur famille proche, etc.
- ❑ Adoption d'une loi d'initiative populaire. Elle donnera le droit aux populations sénégalaises d'être consultées, par référendum, sur toute question d'intérêt public lorsqu'une pétition parviendra à rassembler au moins 5% des électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales de l'année en cours. Des balises claires seront définies pour éviter toute influence visant à détourner la loi à d'autres fins notamment par les lobbies populistes.

- ❑ Création d'une Haute Autorité Indépendante chargée de la Démocratie (HAID). Elle sera construite sur les cendres de la Commission électorale nationale autonome (CENA) et de la Direction générale des élections (DGE) du Ministère de l'Intérieur. Elle sera chargée de la gestion de l'ensemble des étapes du processus électoral. Elle aura également la compétence d'assurer le contrôle des partis politiques légalement autorisés.

Limitation des pouvoirs excessifs du Président de la République

- ❑ Réduction de la concentration excessive des pouvoirs du Président de la République. Des balises seront mises en place pour éviter toute immixtion du Président de la République dans le fonctionnement du législatif et du judiciaire, notamment en lui interdisant de prendre part, même de façon indirecte, dans le processus d'organisation des élections législatives et de s'immiscer dans la formation des organes internes de l'Assemblée nationale. Il ne présidera plus le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Son pouvoir constitutionnel de nommer aux emplois civils et militaires sera encadré. Ainsi, une loi organique déterminera les emplois ou fonctions, en raison de leur importance pour la garantie des droits et libertés ou la vie économique et sociale de la Nation, le pouvoir de nomination du Président de la République s'exercera après avis public de la commission permanente compétente de l'Assemblée nationale.
- ❑ Possibilité d'engager la responsabilité pénale du Président de la République. L'article 101 de la Constitution, qui dispose « le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison » sera abrogée et remplacée par une autre prévoyant la possibilité

d'engager la responsabilité pénale du Président de la République en cas de violation délibérée de la Constitution ou de toute autre loi en vigueur au Sénégal (atteinte aux droits de l'Homme, malversation, corruption ou enrichissement illicite, collusion avec des intérêts étrangers, violation de son serment, atteinte à l'unité nationale ou à l'intégrité du territoire, etc.).

- ❑ Interdiction faite au Président de la République d'être chef d'un parti politique. Il sera abrogé l'alinéa 2 de l'article 38 de la Constitution donnant au Président de la République « la faculté d'exercer des fonctions dans un parti politique ». Cette disposition sera remplacée par une autre qui lui interdira, clairement, toute appartenance à un parti politique ou l'exercice de fonctions quelconques au sein d'un parti politique.
- ❑ Renforcement de l'imputabilité du Président de la République. Le Chef de l'État rendra compte à la Nation, chaque année, de l'état d'avancement de ses engagements devant l'Assemblée nationale. La déclaration du Président de la République ne donnera lieu à aucun débat ni vote.
- ❑ Réduction de la taille du Gouvernement. Le découpage gouvernemental, qui sera opéré, s'appuiera sur les critères de cohérence, de complémentarité, de rationalité et d'efficacité. La taille du Gouvernement ne dépassera le nombre de 25 départements ministériels.
- ❑ Réduction du train de vie du Gouvernement. Il s'agira de réduire, significativement, le train de vie dispendieux du Gouvernement et d'augmenter son efficacité et son intégrité, tant au plan individuel que collectif. Cela passera notamment par une optimisation de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de communication dans les méthodes de travail.

Le Premier Ministre établira des engagements de performance avec chaque Ministre (priorités, attentes, objectifs annuels, échéances, indicateurs de réussite et de suivi) et s'assurera de l'effectivité de leur mise en œuvre.

- ❑ Sélection plus rigoureuse des ministres. Les ministres seront sélectionnés sur la base de leurs expériences et qualifications professionnelles, leurs compétences (avoir la vision, savoir mobiliser et faire preuve de leadership, être orienté vers la performance, etc.) et, surtout, pour leur sens du service public et de l'éthique. Aucun ministre ne devra avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime et tout ministre faisant l'objet de poursuite judiciaire pour crime ou délit notamment de détournement de deniers publics avérés sera démis de ses fonctions.

Assemblée nationale : nouveau lieu d'impulsion de la démocratie

- ❑ Renforcement des pouvoirs de l'Assemblée nationale. Cela permettra de rééquilibrer les relations entre l'Assemblée nationale et les autres les pouvoirs (Exécutif et judiciaire). Le mode d'élection des députés (scrutin uninominal majoritaire à un tour communément appelé « Raw gaddu ») sera revu pour une meilleure représentativité populaire. Nous réduirons le nombre de députés, et mettrons en place un programme de renforcement de leur capacité technique et législative.
- ❑ Réduction des coûts liés au fonctionnement de l'Assemblée nationale. Les charges liées au fonctionnement de l'Assemblée nationale seront réduites au minimum nécessaire. Cela commencera par la limitation du nombre de députés.
- ❑ Généralisation et renforcement de l'assistantat parlementaire. Pour rendre efficace l'exercice de leurs fonctions (adoption des lois, vote du budget, contrôle de l'action gouvernementale, etc.), seront généralisés et rendus permanents,

le recrutement et la mise à disposition d'assistants (techniques) parlementaires en plus de la possibilité de recruter des conseillers dans des domaines pointus comme consultants à court terme.

- ❑ Renforcement des capacités parlementaires. Il sera mis en place un programme de renforcement de capacité technique et législative des députés, y compris dans le domaine du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et le domaine législatif dans des réformes prioritaires. Des partenariats seront noués avec des universités et il sera fait appel à l'expertise nationale et internationale pour élaborer et mettre en œuvre ce programme.

Renforcement de l'indépendance et de l'impartialité de la justice

- ❑ Réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). D'abord, le Président de la République sera écarté du CSM, car sa simple présence dans cet organe crée un déséquilibre institutionnel qui n'est pas sans fausser le jeu.
- ❑ Ensuite, nous changerons l'appellation et le contenu. Au lieu de CSM, on parlera de Conseil supérieur de la Justice (CSJ) qui aura une mission plus large que l'actuel CSM. Par ailleurs, le CSJ ne sera pas composé que de magistrats. Il va accueillir en son sein, outre les magistrats, des représentants de l'Ordre des avocats et des Professeurs de droit. Les représentants de ces corps seront choisis par leurs pairs. Le CSJ disposera de grandes compétences dans la gouvernance de la justice.
- ❑ Suppression des relations hiérarchiques entre le Procureur de la République et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Le cordon ombilical liant ces deux entités sera définitivement coupé. Ainsi, il sera renforcé, par exemple, la liberté du Procureur de la République de requérir selon son intime conviction et non

d'être tenu de prendre des réquisitions écrites conformes aux instructions du pouvoir Exécutif à travers le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

- ❑ Encadrement, voire abolition des affectations de magistrats pour nécessités de service ou par intérim. Les affectations pour nécessités de service ou par intérim sont des pratiques qui violent le principe de l'inamovibilité (impossibilité de déplacer un juge sans son consentement). Le respect du principe de l'inamovibilité vise à garantir une indépendance aux magistrats en les mettant en dehors de toute pression à travers leurs affectations. Par conséquent, des réformes seront menées pour éliminer de telles pratiques, à défaut, les réduire considérablement.
- ❑ Création d'une structure spécialisée dans le recouvrement des deniers publics détournés. La structure à mettre sur pied sera chargée de dépister, de faire saisir et de recouvrer les montants faramineux de deniers publics détournés et planqués ou investis à l'étranger et dans le pays. L'argent récupéré servira au financement de programmes sociaux, éducatifs et sanitaires et participerait à la réduction de l'endettement insoutenable du pays.

Priorité à la reddition de comptes et à la lutte contre la corruption

- ❑ Renforcement et élargissement du rôle, des missions et des moyens de la Cour des comptes. La Cour des comptes sera un acteur de premier plan qui aidera à instaurer une culture de reddition de comptes. Par conséquent, ses moyens (juridiques, humains, matériels et financiers) seront considérablement renforcés pour assurer pleinement ses fonctions de contrôle. Son indépendance à l'égard de tous les autres pouvoirs sera également renforcée.

- ❑ Élargissement des compétences de l'inspection générale d'État (IGE). Il sera mis fin au cordon ombilical liant l'IGE au Président de la République en vue de rendre l'organe plus indépendant dans le choix et la conduite de ses missions de vérification aux plans administratifs, financiers, techniques et de gestion. Le Président de la République ne sera plus le destinataire exclusif des rapports de l'IGE. Ils seront aussi transmis au Premier ministre, à l'Assemblée nationale et à la Cour des comptes en plus des parties concernées. Le pouvoir d'auto-saisine de l'IGE sera renforcé et le droit d'ester directement en justice lui sera accordé.
- ❑ Dissolution de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) et le remplacer par une Brigade de lutte contre la corruption, la collusion, la concussion, la fraude et l'enrichissement illicite. Elle pourra être saisie par toute personne (physique ou morale) ou s'auto-saisir pour réaliser des enquêtes sur des actes supposés répréhensibles. Elle sera dotée d'une indépendance et d'un pouvoir de saisine directe des tribunaux.
- ❑ Renforcement de la coercition. Les auteurs de prévarications, tels que les abus de biens sociaux, les atteintes au patrimoine commun et les détournements de deniers publics seront sévèrement punis. La confiscation de leurs biens sera facilitée. Les condamnations prononcées par les cours et tribunaux seront publiées à travers les médias.
- ❑ Dotation en ressources humaines de qualité. Des réformes seront entreprises notamment en rendant obligatoire la compétition (appel à candidature) pour pourvoir certains postes de la haute fonction publique et du secteur parapublic. Des dispositifs et processus de dotation basés sur la transparence, l'égalité et l'équité seront mis en place pour favoriser la compétence et le mérite. Il sera mis en place des mesures de discrimination positive en faveur des citoyens souffrant

d'un handicap ou issus des couches sociales défavorisées afin que notre Administration publique puisse être le reflet de la Nation sénégalaise.

Restauration de la neutralité, de la confiance et de l'autorité. Des balises seront définies pour mettre fin à la politisation outrancière d'agents de l'État, en particulier ceux occupant des postes de responsabilité. Ainsi, une liste de fonctions incompatibles avec l'exercice d'activités politiques sera dressée. Le respect des règles d'éthique occupera une place centrale dans le fonctionnement de l'Administration publique. Le respect des règles d'éthique sera au cœur des pratiques administratives. Il sera une exigence non négociable. Le caractère apolitique, neutre et impartiale de l'Administration publique sera réaffirmé.

- ❑ **Accroissement de la transparence.** Le fonctionnement de l'Administration publique sera rendu plus transparent. L'accès à l'information, qui est un droit constitutionnel, sera facilité de manière à garantir à tous les citoyens la possibilité d'obtenir les informations qu'ils souhaitent dans le respect des droits d'autrui (protection des données personnelles).
- ❑ **Recherche d'une meilleure efficacité administrative.** La politique d'externalisation de l'Administration publique par la création d'agences autonomes sera revue et des balises mises en place pour éviter tout abus ou détournement d'objectifs. Le recours au Bureau Organisation et Méthode (BOM) sera mis à contribution pour avoir une structuration efficace et une répartition des responsabilités homogène. Le train de vie de l'État sera réduit.

CHAPITRE II

Renforcer la coordination et les moyens des services ainsi que l'anticipation des risques géopolitiques, criminels et des cybermenaces

Problématique

Les secousses et crises qui surviennent dans la zone sahélienne suscitent inquiétudes et incitent le Sénégal à se montrer plus vigilant, car exposé à des risques multiples et multiformes (terrorisme, trafics de toute sorte, circulation d'armes, menaces sur l'intégrité territoriale, etc.). Le démarrage prochain de l'exploitation de nos ressources pétrolières et gazières off-shore induit d'autres types de risques du fait des convoitises que cela peut susciter. Il s'ajoute que les nombreuses saisies de cocaïne aux larges des côtes sénégalaises ou dans sa partie continentale tendent à accréditer l'hypothèse selon laquelle les narcotrafiquants utiliseraient notre pays comme zone de transit de leurs funestes marchandises. La cybercriminalité autrefois limitée à des crimes économiques et financiers, commence à prendre les formes terroristes avec des attaques de plusieurs sites internet gouvernementaux et d'organismes privés considérés, à tort ou à raison, comme des soutiens au régime en place. Tous ces faits et bien d'autres, qui relèvent de menaces aux relents terroristes, posent, avec acuité, la lancinante question de la sécurisation de notre territoire, la protection de nos institutions et la préservation de nos citoyens.

Leur nature et leur ampleur ne laissent plus doutes : il est temps de nous organiser, de nous mobiliser et de mettre en place des stratégies de riposte, voire d'éradication définitive de ces menaces. C'est à ce prix que le Sénégal pourra continuer à assurer la stabilité dont il a besoin pour gagner la bataille de son développement.

Dans ce combat, la diplomatie aura un rôle important à jouer. Outre une démarche résolue vers l'intégration sous-régionale, la diplomatie active permettra de nouer les alliances stratégiques utiles, mais aussi de permettre au Sénégal de rayonner et de compter dans les relations internationales.

Les sénégalais de la Diaspora, malheureusement négligés et réduits au rôle de pourvoyeurs de fonds, se verront impliqués dans la bataille du développement. Leurs compétences, expertises et talents seront utiles et feront l'objet d'une mobilisation.

Diagnostic

Le Sénégal entouré par une ceinture de feu.

Selon le Global terrorisme index de l'édition 2023 publié par l'Institute for Economics and Peace (IEP), le Sahel est la région la plus touchée par le terrorisme étant donné que 43 % des décès dus au terrorisme mondial sont intervenus dans cette région du monde. En effet, selon l'IEP (2023), le Sahel abrite les groupes terroristes qui se développent le plus rapidement et qui sont les plus meurtriers au monde. Le départ récent des dispositifs militaires français et onusiens du Mali, du Burkina Faso, puis du Niger, risque de conforter les mouvements djihadistes dans leurs desseins notamment celui de disposer d'une ouverture sur l'Océan Atlantique. Ce qui expose le Sénégal à des risques d'actes terroristes. Ces derniers pourraient avoir un potentiel de réalisation très élevé avec notamment la porosité de nos frontières et la libre circulation des biens et des personnes au sein de l'espace CEDEAO.

Le Sénégal : voie de transit des narcotrafiquants

La saisie record de trois (3) tonnes de cocaïne aux larges des côtes sénégalaises, en novembre 2023 par la Marine Nationale, constitue une sérieuse alerte sur l'utilisation de notre pays par les narcotrafiquants comme voie de transit de leurs funestes produits. Les saisies opérées dans les semaines suivantes, quoique de moindre ampleur, confortent le fait que le Sénégal est devenu un des chemins privilégiés par les narcotrafiquants sud-américains pour acheminer leurs produits vers d'autres destinations à travers le monde.

En effet, selon un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) publié en 2023, au moins 57 tonnes de cocaïne ont été saisies en Afrique de l'Ouest ou en route vers cette région entre 2019 et 2022. Plus de 8% de ces importantes saisies, soit 4,7 tonnes, ont été saisies au Sénégal et/ou aux larges de ses côtes. Ce qui est préoccupant et pose un problème de sécurité nationale en plus de mettre en exergue l'urgence de prendre des mesures préventives pour protéger les populations sénégalaises (majoritairement jeunes) en évitant que notre pays passe d'un État de transit en un État consommateur.

La cybercriminalité : l'apparition de nouvelles formes de menaces.

Le Sénégal dispose l'une des bandes passantes les plus grandes sur le continent africain. Il s'expose ainsi à une vulnérabilité face à la cybercriminalité. Les actes de cybercriminalité étaient circonscrits, pendant longtemps, à des fraudes financières grâce à des vols de données à caractère personnel, au chantage et à l'escroquerie, à l'extorsion de fonds, etc. Selon une étude réalisée en 2013 par la Compagnie européenne d'intelligence stratégique (CEIS), la fraude sur Internet au Sénégal était estimée à 22,8 millions d'euros, soit 15 milliards de francs CFA.

Aujourd'hui, la cybercriminalité a pris de l'ampleur et de nouvelles formes. C'est ainsi qu'on a pu constater, lors des soubresauts politiques qui avaient secoué le pays, plusieurs sites gouvernementaux avaient fait l'objet d'attaques ainsi que ceux de certains organismes privés considérés comme étant proches du pouvoir.

Auparavant, des attaques similaires avaient eu lieu dont certaines avaient reçu la signature de d'un collectif dénommé « Anonymous Sénégal ». Pire, ces risques de cybercriminalité sont accrus étant donné que le mode opératoire de recrutement des groupes terroristes s'effectue principalement sur la toile.

Inefficacité de la lutte contre la criminalité financière

Il n'y a plus de doutes et on peut le constater de visu, à travers certains investissements effectués dans l'économie réelle et licite, que le Sénégal est devenu un haut lieu de blanchiment de revenus illicites. En effet, poussent sur la presqu'île de Dakar, à un rythme effréné, des constructions gigantesques aux fins spéculatives, se développent, de façon vertigineuse, l'importation et la mise en circulation de véhicules de luxe dans la capitale et que certains investissements privés de grande ampleur restent des nébuleuses.

Les migrations irrégulières : sources de menaces.

L'absence de perspectives, les inégalités dans les opportunités d'insertion professionnelle ou d'accès au financement à la création d'activités génératrices de revenus ainsi que d'autres facteurs, conduisent plusieurs personnes, à la force de l'âge, à emprunter les chemins de l'immigration de façon irrégulière au péril de leur vie. Plus grave, cette situation est entretenue et développée par des réseaux d'organisations criminelles. Ce qui pose un important problème sécuritaire.

En effet, ce sont les organisations criminelles qui gèrent la plupart des réseaux de passeurs et de migrations clandestines. Dans certains cas (les candidats à l'immigration clandestine qui passent par le Mali ou le Niger), on peut constater une collusion entre les réseaux de passeurs et certains groupes terroristes.

Diplomatie de proximité : des prises de positions aux effets dévastateurs.

Le Sénégal est un pays de tradition diplomatique et son soft power reconnu. Toutefois, les événements qui ont marqué la sous-région ouest-africaine ces dernières années (série de coups d'États et les sanctions imposées par l'UEMOA et la CEDA O qui s'en étaient suivies) sont révélateurs de nombreux dysfonctionnement de la diplomatie sénégalaise.

Par exemple, la solidarité aveugle et l'alignement automatique du Sénégal sur les positions de la CEDEAO ont privé notre pays d'un rôle de médiateur incontournable au profit du Togo alors que le Sénégal et le Mali sont unis par des liens et traditions séculaires. Cette attitude a fait occasionner d'importantes pertes économiques au Sénégal à la suite de la fermeture des frontières avec le Mali. Pire, le manque de discernement, voire de courage politique risque de coûter cher au Sénégal à l'avenir et de façon durable : le Mali qui dépendait en grande partie du Port de Dakar pour ses importations et exportations a eu l'opportunité (ou contrainte) de développer et de mettre en place une stratégie d'ouverture alternative au Sénégal tournée vers d'autres pays voisins ayant une façade maritime (Mauritanie, Guinée). Il pourrait ne plus revenir à la situation d'avant avec le Sénégal. Ce qui constitue des risques sur la rentabilité du Port de NDayane en cours d'édification, car les études de faisabilité comptaient sur une augmentation du volume des transactions portuaires entre les deux (2) pays.

Diplomatie : des représentations diplomatiques qui servent de lieu de recasement de la clientèle politique.

Les représentations diplomatiques accréditées hors du Sénégal sont trop nombreuses et leur efficacité globale douteuse. En effet, en décembre 2023, le site du Ministère des affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur (MAESE) affichait 84 missions diplomatiques et postes consulaires accrédités hors du Sénégal (57 ambassades, 24 consulats généraux, 2 représentations auprès d'organismes internationaux, 1 bureau de tourisme). Ces 84 missions sont en deçà de la réalité. En effet, sur cette liste seule figure, dans le cas de la France, l'Ambassade du Sénégal en France et à Monaco. Or, le Sénégal dispose plusieurs consulats généraux en France (Paris, Bordeaux, Marseille et Lyon) ainsi qu'une (1) agence consulaire au Havre. Cela n'a rien à avoir avec les consulats honoraires (Lille, Nancy, Nantes, Reims, Rouen, Strasbourg, Monaco) qui sont des nationaux français qui représentent le Sénégal.

C'est la même chose pour d'autres pays comme les États-Unis, par exemple. Ce qui laisse penser que les représentations diplomatiques accréditées hors du Sénégal dépassent allègrement le chiffre de la centaine. L'inefficacité de plusieurs de ces représentations diplomatiques accréditées hors du Sénégal découlent du fait qu'elles constituent des lieux de recasement de la parenté et de la clientèle politique. Outre l'inefficacité, cette situation pèse lourdement sur la situation des finances publiques avec la prise en charge de ce personnel pléthorique. Les sénégalais de l'extérieur dénoncent toujours, sans se faire entendre, la piètre qualité des services consulaires (accès difficile, délais injustifiés, mauvais accueil, etc.) et du manque d'empathie de leur personnel.

Diaspora : non prise en compte de l'importance de leur contribution et de leurs potentialités au développement du Sénégal.

En 2021, les sénégalais de la Diaspora ont effectué des transferts de fonds équivalents à 1.600 milliards de francs CFA représentant 10,5% du PIB de l'année considérée selon l'Observatoire de la qualité des services financiers (2023). Ces montants sont loin de représenter toute la réalité, car plusieurs transports de fonds empruntent des circuits informels et clandestins. Il reste malgré tout que les membres de la Diaspora sénégalaise jouent un rôle crucial dans l'économie et la vie sociale de leur pays d'origine. Ils contribuent à lutter contre la vulnérabilité et contre la pauvreté, car la plupart des ménages bénéficiaires de ces transferts utilisent les fonds reçus pour assurer des dépenses courantes (logement, nourriture, santé, scolarité, paiement de factures, etc.). Dans certaines contrées éloignées, plusieurs édifices socio-sanitaires ont été édifiés grâce à ces transferts de fonds. Ces derniers contribuent aussi à booster les investissements dans le secteur de la construction. En dépit de tous ces efforts, la contribution des membres de la Diaspora tarde toujours à être appréciée à sa juste valeur.

Diaspora : parcours du combattant pour se faire confectionner ou renouveler des pièces administratives.

Les services consulaires des représentations sénégalaises font l'objet de beaucoup de récriminations de la part des sénégalais de l'extérieur. Même si quelques-unes d'entre elles disposent de d'une valise d'enrôlement pour l'établissement ou le renouvellement d'un passeport, l'obtention du sésame relève d'un véritable parcours du combattant. Ce qui crée des situations de blocage dans de nombreuses démarches où la production du passeport est exigée. Ils arrivent que certains, malgré le coût et le manque de temps,

fassent un voyage éclair au Sénégal avant la fin de leur passeport en vue de le renouveler. En dehors des laissez-passer mortuaires, la délivrance des autres pièces d'état civil ne s'effectue pas toujours dans des délais acceptables. Plusieurs de ces lenteurs sont le fait de personnels incompetents et qui semblent ne pas comprendre pourquoi ils ont été affectés à ces postes à l'exclusion des fonctionnaires appartenant au corps des Conseillers et à celui des Chanceliers des Affaires étrangères.

Diaspora : inutilisation des compétences, expertises, expériences professionnelles et talents de ses membres

La Diaspora sénégalaise est composée de femmes et d'hommes aux profils riches et variés qui couvrent tous les domaines et tous les spectres de compétences. Ce sont des femmes et des hommes qui contribuent, de manière magnifiée, à la construction, au fonctionnement et au développement de leur pays d'accueil respectif. Ils ont acquis des expertises et talents dont ne se passerait aucun pays sérieux soucieux de son développement et ne demandent qu'à être mis à contribution. Les exemples de la Chine et de l'Inde prouvent à suffisance le rôle déterminant que peuvent jouer les membres de la Diaspora d'un pays au développement de celui-ci. En effet, ces puissances économiques ont bâti leur émergence grâce notamment à la mise en place d'efficaces politiques de retour des membres de leur Diaspora respective.

Le Sénégal refuse ou tarde de suivre ce bon exemple. Les membres de la Diaspora sénégalaise sont limités au rôle de contributeurs au fonctionnement de l'économie à travers les fonds qu'ils transfèrent à leurs proches. L'inutilisation des compétences, expertises, expériences professionnelles et talents des membres de la Diaspora constitue un gâchis, vu qu'il existe beaucoup de choses à faire pour sortir le Sénégal du sous-développement.

Coopération défense et sécurité au plan sous-régional

La succession de coups d'État « constitutionnels » (3e mandat présidentiel) et la récente crise politico-militaire intervenue au Niger récemment ont mis à nue l'inefficacité du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO. En effet, ces événements ont permis de constater le caractère inopérant du Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité tel que défini par le Protocole initial de décembre 1999 et complété et amendé par le Protocole additionnel de décembre 2001. Les réalités du terrain et la volonté populaire des citoyens communautaires ont permis de constater les limites de ces mécanismes.

Notre vision

Notre avons la vision d'un Sénégal qui continue de cultiver et d'entretenir les relations séculaires qui le lient avec les pays voisins dans le but de juguler, ensemble, au plan sécuritaire et diplomatique, toutes les menaces externes et sources de déstabilisation auxquelles ils peuvent être exposés. Un Sénégal qui œuvre pour la réussite de l'intégration sous-régionale et le succès de l'unité africaine. Un Sénégal qui continuera de rayonner à travers le monde en faisant usage de son soft power pour se positionner dans toutes les instances sous-régionales, continentales et mondiales qui impriment la dynamique de la marche du monde.

Un Sénégal transformé et orienté vers le développement en se servant de toutes les opportunités pour conclure des accords bilatéraux et multilatéraux profitables à ses populations et qui apportent protection aux membres de sa Diaspora dans leur pays d'accueil. Un Sénégal qui va se servir des talents et expertises de ses membres vivant à l'étranger pour gagner la bataille du développement.

Nos propositions

- ❑ Mise en place du Plan « njukël sunuy jambaars » visant à manifester la reconnaissance permanente de la Nation à ses défenseurs. L'armée reste un creuset de la Nation et constitue le socle de notre unité nationale en sa qualité de gardienne de l'intégrité territoriale. Les soldats qui la composent ont versé et continuent de verser leur sang pour la défense de la patrie et hisser haut l'étendard de la République, ici et ailleurs. Plusieurs de leurs faits d'armes sont entrés dans la postérité et ont permis d'écrire les plus glorieuses pages de notre récente histoire militaire. Ils sont habités par l'esprit du sacrifice au nom de la préservation de ce qui fait de nous une Nation. Pour toutes ces raisons, ces héros, morts ou vivants parmi nous, méritent de tous les sénégalais une reconnaissance. Nous comptons formaliser et rendre pérenne cette reconnaissance à travers la mise en place d'un Plan dénommé «njukël sunuy jambaars» (rendre hommage à nos vaillants soldats). Ce plan s'articulera autour des quatre (4) axes suivants :
- la célébration de la Journée des Forces armées (10 novembre de chaque année), qui commémore la remise du drapeau du premier régiment des tirailleurs sénégalais au premier bataillon d'infanterie du Sénégal indépendant, ne sera plus cantonnée dans les casernes ni se limiter à une prise d'armes en présence du Chef de l'État à l'État-major général des Armées. Elle donnera lieu à une célébration festive et populaire rassemblant soldats, anciens soldats et les citoyens civils dans les principaux endroits publics du pays. Ce qui permettra aux civils de communier et de témoigner, directement, toute leur reconnaissance à nos vaillants Jambaars ;

- ❑ Le statut et les missions de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF). D'une Cellule de Renseignements Financiers de type administratif (CENTIF) sera érigée en une Brigade d'investigation des crimes financiers. Elle sera soustraite de l'autorité du Ministre chargé de l'Économie et des Finances pour être placée sous celle du Premier ministre compte tenu de ses interventions dont certaines pourraient revêtir un caractère transversal. La nouvelle Brigade verra ses moyens humains (Analystes et Enquêteurs) renforcés en effectifs et le profil de ces derniers diversifié (équipe pluridisciplinaire). Au plan juridique, ses moyens d'interventions seront revus et renforcés pour lui permettre de jouer un rôle plus actif et dissuasifs dans la lutte contre la criminalité financière.
- ❑ Redéfinition d'une nouvelle Stratégie Nationale de Cybersécurité. Pour tirer profit de toutes les potentialités et transformations permises par le numérique, il faut impérativement que les menaces cybercriminelles soient éradiquées, sinon maîtrisées. En effet, la présence de de ces menaces cybercriminelles sont de nature à compromettre le développement des transactions économiques, financières et commerciales fondées sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Pire, ce sont des menaces qui détériorent l'image d'un pays et qui font fuir les potentiels investisseurs étrangers. Raison pour laquelle la Stratégie Nationale de Cybersécurité (2022) sera mise à plat puis redéfinie en tenant compte de toutes les nouvelles formes de menaces auxquelles le Sénégal est exposé et ceci dans tous les secteurs.

- ❑ Diplomatie : Rationalisation de la carte diplomatique et consulaire. La taille du nombre de représentations diplomatiques hors du Sénégal sera revue et rationalisée compte tenu de la nécessité d'optimiser les ressources budgétaires de l'État, mais aussi des priorités et intérêts diplomatiques. Des analyses coûts-bénéfices seront effectués pour aider à prendre une décision rationnelle et justifiée quant aux représentations diplomatiques à maintenir. Le recasement de la clientèle politique sera banni. Les fonctionnaires des Affaires étrangères de métier (Conseillers et Chanceliers) seront davantage responsabilisés.
- ❑ Diaspora : une plus grande efficacité dans la mobilisation des ressources envoyées. Les possibilités que permet le numérique seront pleinement exploitées pour optimiser l'usage des ressources financières issues de la diaspora notamment en mettant en place une plateforme multiservices sécuritaire et compétitive (pas ou peu de frais de service) permettant notamment de jouer un rôle de service d'interface pour faciliter les envois destinés à être déposés dans différents types de comptes bancaires ou à être remis, directement, aux familles ;
- ❑ Diaspora : une utilisation plus judicieuse des talents, compétences et expertises des sénégalais de l'extérieur. Il sera mis en place un programme visant à identifier et recruter les sénégalais de la Diaspora présentant les compétences et expertises dont le pays a besoin (Administration publique, secteur privé et ONG). Une plateforme dédiée sera implantée pour présenter, en temps réel, les opportunités d'emploi et recueillir les curriculum vitae des personnes intéressées. Un service dont la mission sera d'informer, d'accueillir, d'accompagner et d'aider à leur installation va être érigé. Les mêmes services d'accompagnement seront

une plateforme dédiée sera implantée pour présenter, en temps réel, les opportunités d'emploi et recueillir les curriculum vitae des personnes intéressées. Un service dont la mission sera d'informer, d'accueillir, d'accompagner et d'aider à leur installation va être érigé. Les mêmes services d'accompagnement seront offerts aux sénégalais de la Diaspora qui souhaiteraient investir dans le pays. Le Code des investissements sera modifié à cet effet pour accorder toutes les facilités nécessaires. D'autres réformes seront également entreprises pour leur faciliter l'accès aux terres et l'obtention de financements complémentaires.

- ❑ Dans le cadre de la décentralisation et de la régionalisation des politiques publiques, des actions seront menées de concert avec les collectivités territoriales pour favoriser l'arrivée et l'installation de sénégalais de la Diaspora en vue de mettre en valeurs les nombreuses potentialités qu'elles présentent.
- ❑ Diaspora : dématérialisation des procédures d'établissement et de renouvellement des pièces administratives. Les cartes nationales d'identité (CNI), les passeports, les actes de naissance, etc. seront établis à la suite de demandes en ligne effectuées à partir d'une plateforme exclusivement dédiée à des prestations de cette nature. L'utilisation des possibilités qu'offre le numérique permettra d'offrir les mêmes services que les administrations de leur pays de séjour (pays développés) ont l'habitude de leur offrir.

- l'instauration d'un plan d'accès à la propriété immobilière pour tous les soldats réguliers, peu importe leur grade. L'État consentira ou avalisera, pour tous les soldats, un prêt sans intérêt remboursable sur 10 ans d'un montant inférieur ou égal à l'apport exigé lors de l'acquisition de leur premier logement d'habitation ;
 - le versement d'un capital forfaitaire à chaque famille de soldat mort au combat et/ou dans l'exercice de ses fonctions : 30 millions CFA pour les Sous-officiers et hommes du rang, 50 millions FCFA pour les Officiers subalternes ; 100 millions de FCFA pour les Officiers supérieurs et les Officiers généraux ;
 - la facilitation de la reconversion des soldats mutilés et/ou mutilés de guerre en leur accordant une priorité d'embauche dans la Fonction publique nonobstant le paiement de leurs pensions et allocations déjà octroyées compte tenu de leurs capacités fonctionnelles résiduelles.
- Accélération des efforts de renforcement des moyens de surveillance des Forces de défense et de sécurité (FDS). Le plan de montée en puissance de nos FDS sera soutenu et accéléré. La Marine Nationale, la Gendarmerie et la Police verront leurs moyens de surveillance renforcés et développés notamment par l'acquisition d'équipements et d'instruments de dernière génération pour leur permettre de développer le renseignement et d'assurer le contrôle efficace de notre territoire maritime, de nos zones côtières et de la mobilité en lien avec le transport et le commerce de produits prohibés. De façon plus spécifique, le démarrage prochain de l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers offshore rend plus que impérieuse la poursuite et l'accentuation de la montée en puissance de nos FDS compte tenu des nouveaux risques qu'elle induit.



Réenchanter le



Sénégal

Naatalaat
sunu réew



RÉPUBLIQUE DES VALEURS
RÉEWUM NGOR

VISION #2 :

**Faire du Sénégal l'usine de
l'Afrique de l'Ouest**

SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET NUMÉRIQUE



VISION 2 :
Faire du Sénégal l'usine de l'Afrique de l'Ouest

CHAPITRE III

Tirer profit des opportunités de l'économie et de la transformation numérique

Problématique

Les récents troubles politiques enregistrés au Sénégal (1er – 3 juin 2023) ont vu des archives de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (dossiers d'inscription, mémoires, thèses, etc.) et celles de bien d'autres institutions publiques réduites en cendres par des jeunes au moyen de cocktails Molotov. Une partie de notre mémoire collective, publique et institutionnelle est ainsi effacée.

De façon récurrente, plusieurs milliers d'élèves sénégalais, de tous les ordres d'enseignement, candidats aux différents examens et concours se voient empêcher de subir les épreuves faute d'une pièce d'état civil. Ils étaient inscrits à l'école avec de fausses pièces d'état civil. Ces trafics sur les registres d'état civil sont constatés souvent lors de l'établissement de pièces d'identité (CIN, passeport, etc.) ou simplement lors de compétitions sportives.

La presse rapporte régulièrement le décès de patients trimbalés, d'une structure de santé à une autre, avant de passer à trépas lors de ces pérégrinations, car à chaque fois qu'ils arrivent dans une structure de santé, on leur signifie l'impossibilité de les prendre en charge faute de place. Ces tâtonnements dans l'orientation des patients tri-

-mbalés, d'une structure de santé à une autre, avant de passer à trépas lors de ces pérégrinations, car à chaque fois qu'ils arrivent dans une structure de santé, on leur signifie l'impossibilité de les prendre en charge faute de place. Ces tâtonnements dans l'orientation des patients vers les structures de santé s'expliquent, en partie, par l'impossibilité d'avoir, en temps réel, une situation réelle des ressources et des disponibilités des différentes structures de santé.

Le Sénégal produit, globalement, une quantité d'oignons supérieure aux besoins du pays. Pourtant, au moment où une partie de cette production est disponible, plusieurs localités intérieures du pays souffrent de rareté du produit alors que les producteurs, qui cherchent à écouler leur produit, l'ignorent. En plus de l'absence de conditions et de capacités de stockage appropriées, l'accès au marché pose problème pour les agriculteurs sénégalais.

De façon systématique, les agriculteurs sénégalais tirent une part mineure des revenus générés par la vente de leurs productions (mil, oignon, foin, etc.).

La Covid-19, puis les troubles récurrents dans les établissements d'enseignement supérieur sénégalais rendent de plus en plus difficiles la tenue régulière des cours en présentiel et compliquent le respect des calendriers universitaires. Partout dans le monde, le recours à la formation à distance et son intensification se révèlent comme des alternatives crédibles et incontournables pour pallier ces difficultés.

Toutes les situations décrites ci-dessus, et bien d'autres, prouvent, à suffisance, le retard du Sénégal à tirer pleinement profit des opportunités de l'économie numérique ainsi que des avantages que permettent les transformations numériques. En effet, si le Sénégal n'avait pas accusé un important retard dans la mise en œuvre de ses projets de numérisation notamment celle de ses archives, on n'aurait pas perdu cette partie de

notre mémoire collective et institutionnelle. Également, l'insuffisance du niveau de digitalisation des services publics n'a pas permis d'avoir un système organisationnel moderne, de qualité et créateur de valeurs.

L'accès limité à Internet constitue l'un des principaux défis auxquels est confronté le Sénégal. Selon les données de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour 2021, le taux de pénétration d'Internet au Sénégal était d'environ 57%. Près de la moitié de la population sénégalaise n'a pas accès à Internet, créant ainsi une fracture numérique significative. De plus, les coûts élevés de l'accès à Internet constituent un obstacle majeur. En 2020, le prix moyen d'un abonnement mensuel à large bande fixe représentait environ 11,3% du revenu mensuel moyen par habitant. Ces coûts élevés rendent l'accès à Internet prohibitif pour de nombreux citoyens, en particulier ceux à faible revenu. Par ailleurs, l'accès limité à l'électricité dans certaines régions éloignées ou rurales est un autre facteur qui entrave l'accès à Internet. L'alimentation en électricité est essentielle pour alimenter les infrastructures de télécommunication et garantir une connectivité stable. L'insuffisance des infrastructures de connectivité au Sénégal, en particulier en zones rurales, constitue un défi crucial pour le développement du numérique. Selon une étude de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) en 2020, seulement 34% de la population rurale avait accès à Internet, comparé à 66% dans les zones urbaines, la couverture 4G étant disponible dans seulement environ 60% du territoire sénégalais. Cette disparité crée une fracture numérique entre les zones urbaines et rurales, limitant l'accès aux opportunités numériques pour les populations rurales. L'un des principaux obstacles à la connectivité dans les zones rurales est la concentration des infrastructures de télécommunication, telles que les réseaux de fibre optique et les stations de base pour les services mobiles, dans les zones urbaines.

Par exemple, en 2020, environ 70% des stations de base étaient situées dans la région de Dakar, laissant les régions rurales avec une couverture insuffisante. Le Sénégal dispose d'un réseau de fibre optique à haut débit appelé le Backbone National de Transmission (BNT), mais sa couverture dans les zones rurales reste insuffisante. En 2020, la longueur totale des câbles à fibre optique au Sénégal était d'environ 2 500 kilomètres, principalement concentrés dans les régions urbaines.

La problématique de la transformation numérique des services publics au Sénégal est complexe et comporte plusieurs aspects et un certain nombre de difficultés notamment des limites liées à l'infrastructure technologique (disponibilité et qualité de l'infrastructure technologique), à la disponibilité des compétences numériques (formation et renforcement des compétences numériques des agents de l'État), à l'accessibilité et à l'inclusion des usagers (en raison de l'absence de compétences numériques ou de ressources technologiques) et à la sécurité des données (protection des informations sensibles des citoyens et garantie de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données). L'éducation numérique au Sénégal est confrontée à des défis importants tels que l'infrastructure technologique limitée, la formation des enseignants, l'accès limité aux ressources numériques et la fracture numérique. Le classement SJR des pays par publication dans les revues scientifiques place le Sénégal à la centième position mondiale, loin derrière des pays comme la Tunisie (54), le Maroc (57), l'Éthiopie (66), ou encore le Ghana (77). La révolution numérique (4^{ème} révolution industrielle) diffère des révolutions industrielles antérieures en cela qu'elle n'est pas aussi intensive en capital. L'innovation algorithmique à grande échelle a moins de barrières à l'entrée que l'innovation dans le secteur de l'industrie, de l'énergie ou du transport, par exemple.

C'est donc un domaine où notre manque de ressources financières est moins préjudiciable que dans d'autres secteurs de l'économie, et une raison de plus de s'y investir. Le rôle principal de l'État est de mettre en place l'environnement réglementaire pour la recherche et l'innovation numérique (cyber sécurité, open-data, etc.), créer une infrastructure publique de recherche adossée à des institutions de la République, et de proposer des mesures incitatives pour les chercheurs, les entreprises, et les entrepreneurs.

Diagnostic

Retard dans les infrastructures numériques

Le manque d'investissements adéquats dans les infrastructures de télécommunication constitue l'une des principales sources du retard accusé par le Sénégal dans le domaine du numérique. Entre 2015 et 2019, les investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur des télécommunications au Sénégal ont représenté, en moyenne, seulement 6,5% de l'ensemble IDE dans le pays.

Insuffisance des investissements liés au numérique

Les obstacles géographiques et socio-économiques n'ont pas favorisé, de façon équitable, les investissements dans les infrastructures numériques dans toutes les localités du pays. En effet, le Sénégal est caractérisé par une géographie diversifiée et une répartition inégale de la population. En 2020, la densité de population urbaine était de 911 habitants par kilomètre carré, tandis que dans les zones rurales, elle était seulement de 51 habitants par kilomètre carré. Cette disparité rend les investissements dans les infrastructures numériques moins attrayants pour les opérateurs.

Du côté de l'État, les ressources financières limitées ont freiné les investissements dans les infrastructures de télécommunication : en 2020, le budget alloué au secteur des télécommunications représentait seulement 1,7% du budget total de l'État. Il s'y ajoute des lacunes réglementaires susceptibles de freiner le développement des infrastructures numériques : certains projets d'investissement sont ralentis, voire bloqués par la complexité des procédures administratives et des délais assez longs pour obtenir les licences requises.

Une stratégie numérique inefficace et incomplète

La stratégie numérique actuelle définie par le Gouvernement semble se réduire à une longue litanie de projets sans logique programmatique claire. Des projets définis de manière superficielle avec une évaluation obscure des coûts et des délais et sans financements pour la plupart. Certains de ces projets sont ambitieux et d'autres relèvent de l'anecdote. Par exemple, la stratégie tient en compte, peu ou prou, le rôle de la recherche fondamentale en se limitant à la conception du numérique uniquement comme un champ d'applications. Globalement, au terme de sa mise en œuvre, son taux d'implantation reste insuffisant. En 2019, seuls 12% des projets et 19% des réformes annoncées avaient connu un début de réalisation.

Insuffisances liées à l'utilisation du numérique dans l'éducation, la formation et la recherche

- Le numérique dans l'éducation présente de nombreuses lacunes. Au nombre de celles-ci, on peut citer notamment :
 - l'indisponibilité de l'Internet haut débit partout, ce qui limite la connectivité des écoles ; les manuels scolaires numériques, les logiciels éducatifs et les ressources pédagogiques

en ligne ne sont pas largement disponibles dans toutes les matières et pour tous les niveaux scolaires ;

- les équipements informatiques tels que les ordinateurs et les tablettes sont souvent insuffisants ou obsolètes ;
- les enseignants, dans un grand nombre, ne sont pas formés de manière adéquate aux compétences numériques et à l'intégration des technologies dans l'enseignement.

Accès inéquitable des régions aux ressources numériques

- Les inégalités économiques et géographiques entraînent un accès inéquitable aux ressources numériques, en particulier dans les régions rurales et défavorisées. En effet, il existe une disparité d'accès à la technologie entre les zones urbaines et rurales (fracture numérique). Les zones rurales ont souvent un accès limité à l'électricité et à Internet.
- Les inégalités socio-économiques et géographiques créent un fossé entre les élèves qui ont accès aux technologies numériques et ceux qui n'y ont pas accès. Les femmes et les filles sont souvent confrontées à une plus grande exclusion numérique, ce qui aggrave les inégalités de genre.

Notre vision

Nous entendons utiliser toutes les possibilités et les potentialités qu'offre le numérique pour réaliser des progrès significatifs dans la voie qui conduirait à l'émergence. Le numérique servira de levier transformationnel pour favoriser la prospérité tant collective (tous les segments de la société sénégalaise) qu'individuelle (accès aux services publics, méthodes de formation, gestion des affaires, divertissement, accès à

l'information, etc.). Nous garantirons une couverture Internet adéquate dans tout le pays pour permettre une transformation numérique efficace des services publics.

Toutes les initiatives de transformation numérique qui seront entreprises vont s'exécuter dans un environnement où toutes les mesures de sécurité (cybersécurité) seront prises et le respect des données personnelles garanti.

Nos propositions

Mise en place d'infrastructures performantes, sécuritaires et évolutives d'un cadre juridique et institutionnel approprié

- ❑ Développement et modernisation des infrastructures numériques. Des investissements massifs seront effectués pour renforcer et développer les infrastructures numériques. L'extension de la couverture Internet et l'amélioration de la connectivité dans tout le pays, en particulier dans les zones rurales permettront d'assurer un accès équitable aux services numériques.
- ❑ Garantie de l'accès à internet sur l'ensemble du territoire. L'accès à internet, dans de bonnes conditions et partout au pays, est plus qu'une nécessité, car étant un instrument d'exercice de plusieurs droits fondamentaux notamment ceux relatifs à l'information, à la culture et à la connaissance scientifique. Pour améliorer l'accès à Internet, il sera procédé à des déploiements de technologies telles que la fibre optique, la connectivité 4G – 5G et les réseaux sans fil à haut débit, en particulier dans les zones rurales.
- ❑ Sécurisation et hébergement des données stratégiques. La sécurité des données sera renforcée par la mise en place de mesures de sécurité appropriées, telles que le chiffrement des données, l'authentification à deux facteurs, etc.

Toutes les mesures seront prises pour que les données des services publics et des secteurs clés de l'économie sénégalaise soient exclusivement hébergées sur des serveurs de droit sénégalais implantés sur le territoire national. Il en sera de même pour le traitement et le stockage des données à caractère personnel des citoyens liées aux prestations et services publics (santé, éducation, etc.). Les missions et les moyens de la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) seront renforcés.

- ❑ Mise à niveau du cadre juridique et institutionnel à la hauteur des nouvelles ambitions numériques. Le cadre juridique existant s'avère incomplet en dépit de la réforme intervenue en 2018. Par exemple, tous les décrets prévus pour rendre opérationnelle l'application de la loi n° 2018-28 portant code des communications électroniques ne sont pas encore pris. Pour rendre la loi efficace dans sa mise en œuvre et lui donner tous les effets attendus, les décrets d'application qui restent à prendre seront élaborés et signés dans les meilleurs délais. Aussi, une réactualisation de certaines dispositions juridiques sera entreprise pour intégrer de nouveaux impératifs liés notamment au commerce électronique, à la cybercriminalité et à la protection des données à caractère personnel. Au plan institutionnel, bien que la loi n° 2018-28 portant code des communications électroniques ait permis d'enregistrer des avancées, il demeure qu'il reste beaucoup de choses à faire notamment le renforcement d'une régulation collaborative. En effet, l'autorité de régulation (ARTP) est directement rattachée à la Présidence de la République au détriment du Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique aux termes du Décret n° 2022 – 1777 portant répartition des services de l'État. Compte tenu du caractère

transversal de l'économie numérique avec comme corollaire l'implication de plusieurs acteurs (gouvernement, agences, opérateurs, associations de consommateurs), il sera nécessaire de consolider, voire renforcer les bases d'une démarche concertée pour arriver à des décisions consensuelles.

Création de la valeur et simplification de la vie des citoyens et des entreprises grâce à la transformation numérique de l'administration publique

- ❑ Offre de services numériques de qualité et accessibles aux citoyens et aux entreprises. Le Sénégal cherchera à tirer profit, le maximum possible, des possibilités inhérentes au numérique notamment en rendant accessibles, aux citoyens et aux entreprises, l'essentiel des services offerts par l'Administration publique. En effet, les technologies numériques transforment les interactions entre les administrations publiques et leurs usagers notamment à travers le déploiement de plateformes et la dématérialisation d'opérations par des procédures de transmission et de traitement d'information par voies électroniques. Ainsi, sera renforcé l'accès des citoyens et des entreprises à ces services à tout moment et à partir de n'importe quel support qu'ils ont l'habitude d'utiliser (ordinateur, tablette, smartphone, etc.). Outre les gains d'efficacité et d'efficience, la dématérialisation des services publics (administration sans papier) permettrait une réduction des délais et des coûts d'impression et, subséquemment, contribuerait aux efforts de lutte contre les conséquences des émissions de gaz à effet de serre. Toutes les initiatives déjà prises allant dans le sens de la promotion de la digitalisation de l'administration publique seront renforcées et leur portée amplifiée.
- ❑ Mise en place d'alternatives numériques et de services d'assistance. Des canaux

alternatifs, tels que des centres d'appels ou des bureaux physiques, seront mis en place pour aider les citoyens qui ne sont pas à l'aise avec les technologies numériques ou qui n'ont pas accès à Internet.

Utilisation du numérique comme vecteur de valeur ajoutée dans l'enseignement, la formation et la recherche

- ❑ Élaboration de contenus numériques d'enseignement et d'apprentissage de qualité. L'utilisation du numérique dans l'enseignement, la formation et la recherche recèle plusieurs avantages notamment l'avènement de nouvelles approches pédagogiques innovantes, l'autonomie et l'engagement des apprenants, etc. Ce qui garantit, à long terme, plus de chances de réussite. L'utilisation du numérique permettra de mettre au point des ressources éducatives de qualité et de les rendre accessibles à travers des plateformes dédiées.
- ❑ Mise en place du Dossier numérique scolaire (de la maternelle à l'université). Le numérique sera utilisé pour doter tous les enfants nés au Sénégal d'un dossier numérique personnalisé qui tracera leur parcours scolaire de la maternelle à l'université en passant par le primaire et le secondaire. Outre la traçabilité et la prévention des actes de fraude, le Dossier numérique scolaire permettra d'assurer une meilleure transition entre les différentes étapes du processus académique de chaque citoyen.
- ❑ Développement des compétences numériques. Mettre en place et renforcer les curriculums de formation dans les technologies numériques émergentes dans les universités, instituts universitaires de technologie, et lycées techniques (Blockchain, IoT, IA, Robotique, Réalité Virtuelle, etc.). Dans ce dispositif, un accès sera mis sur le développement des compétences du personnel enseignant et de veiller à leur formation continue.

Dotation des établissements d'enseignement et de formation en équipements numériques. Les écoles, centres de formation et instituts universitaires seront dotés en matériels informatiques adéquats (ordinateurs, tablettes, projecteurs interactifs, etc.).

Émergence d'une économie numérique : esquisse d'une stratégie sectorielle

- ❑ Érection du numérique en instrument transversal de développement. Les secteurs économiques, techniques, scientifiques et sociaux du monde entier sont en train d'être transformés favorablement par les innovations numériques. Ces dernières constituent indéniablement une source d'opportunités qu'il faille saisir pour ne pas rater le virage du développement. L'accent sera mis sur un certain nombre de secteurs d'activités économiques et sociales compte tenu de leur importance au nombre desquels figureront la santé, l'agriculture, l'entrepreneuriat et les transports.
- ❑ La santé : D'abord, la promotion des solutions de santé numériques conduira à la mise en place du Dossier médical unique (DMU). Le DMU sera un dossier de santé électronique qui centralisera tous les renseignements et antécédents médicaux relatifs à tout patient traité par les services de santé. des renseignements uniformes et à jour au sujet de chaque usager. Il permettra d'améliorer la qualité des soins de santé et celle relative au fonctionnement des services de santé, car le personnel soignant sera assuré d'accéder rapidement, à la même place et de façon uniforme, aux données de santé de leur patient. Ensuite, la télémédecine sera renforcée, voire développée pour permettre à une gamme plus élargie de citoyens de bénéficier de consultations médicales à distance, surtout ceux habitant dans des zones éloignées et/ou mal desservies par la carte sanitaire. Enfin, les systèmes d'information sanitaire existants au Sénégal notamment pour

suivre les épidémies et faire le monitoring seront renforcés. Ce qui permettra d'améliorer la qualité des soins, de réduire les coûts et de booster les résultats en matière de santé publique.

- ❑ L'agriculture : les innovations numériques seront utilisées pour développer l'agriculture de précision dans le but ultime d'accroître l'efficacité et la durabilité de la production agricole tout en réduisant les coûts et en minimisant l'impact sur l'environnement. Ce qui se traduira par l'utilisation d'outils tels que le GPS, les capteurs et les drones pour collecter des données sur l'humidité du sol, les niveaux de nutriments et la croissance des cultures, qui sont ensuite utilisées pour prendre des décisions informées sur la plantation, la fertilisation et la récolte. En outre, des plateformes en ligne permettant aux agriculteurs sénégalais de se rapprocher directement des consommateurs (E-Marketplaces), en éliminant les intermédiaires et en réduisant les coûts de transaction et le temps d'acheminement jusqu'au consommateur final seront appuyées et généralisées.
- ❑ L'entrepreneuriat : une emphase sera mise sur les possibilités du numérique pour développer l'entrepreneuriat à travers le renforcement de toutes les initiatives liées notamment au commerce électronique (E-Commerce), aux paiements numériques et à la création des start-ups. Le développement du E-commerce permettrait aux entrepreneurs sénégalais d'accéder à des marchés plus importants en dehors des frontières sénégalaises. Des efforts seront déployés pour inciter et généraliser l'utilisation des paiements numériques en mettant l'accent sur l'efficacité et la sécurité qu'ils offrent surtout pour les entrepreneurs. L'accès aux financements visant la création de start-ups sera facilité, des infrastructures adéquates et des organisations d'accompagnement mises en place.

- ❑ Les transports : les efforts de densification des infrastructures de mobilité urbaine seront renforcés à travers le recours aux systèmes de transport intelligents (STI). Les STI impliquent l'utilisation de technologies numériques telles que des capteurs, des systèmes de communication et des outils d'analyse afin d'optimiser le flux de trafic, de réduire les embouteillages et d'améliorer la sécurité. Les STI peuvent également fournir des informations en temps réel aux conducteurs et aux passagers, améliorant ainsi leur expérience de voyage.

VISION 2 :
Faire du Sénégal l'usine de l'Afrique de l'Ouest

CHAPITRE IV

Parvenir à la souveraineté économique en privilégiant les acteurs nationaux

Problématique

Le bilan de l'évolution économique et sociale de notre pays durant ces dernières années est sans appel, la vie quotidienne des Sénégalais ne s'est pas améliorée, et, au contraire, une grande partie de la population a vu ses conditions de vie se dégrader. Les politiques économiques sur le plan macroéconomique et sectoriels sont loin de poser les bases d'une émergence de notre pays et d'une plus grande richesse nationale partagée.

Le régime en place depuis 2012 s'est montré incapable de créer des emplois et à améliorer les conditions de vie des populations. La raison principale est due au manque de compétitivité et à la faible productivité de l'économie résultant d'une forte éviction du secteur privé par l'État qui a failli à son rôle principal de mettre en place un environnement des affaires propice et d'impulser le développement du secteur privé et du tissu d'entreprises nationales, des principales filières productives et des exportations.

Le dysfonctionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, la faiblesse de la création d'emplois, l'état désastreux des services publics dans les régions de l'intérieur sont à l'origine de l'augmentation exponentielle de l'informel. Être dans l'informel, comme

Le dysfonctionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, la faiblesse de la création d'emplois, l'état désastreux des services publics dans les régions de l'intérieur sont à l'origine de l'augmentation exponentielle de l'informel. Être dans l'informel, comme menuisier, mécanicien, maçon, coiffeur ou coiffeuse, commerçant ou vendeur ambulancier, c'est vivre dans la hantise du déguerpissement et une vie difficile. L'accélération de la croissance de ces dernières années a été fortement tirée par l'investissement public dont le profil n'a pas promu un développement plus équilibré et inclusif de notre territoire, le secteur privé national et la création d'emplois. En outre, la dette publique a atteint un niveau très élevé. Le service de la dette accapare une bonne partie de nos recettes fiscales. Une situation tellement critique que l'État doit s'endetter pour payer ses dettes et honorer ses autres dépenses.

En l'absence de toute politique monétaire, le principal instrument de politique économique de l'État est la fiscalité et les dépenses publiques qui doivent dès lors être gérées de la manière la plus efficace et saine. En outre, la parité rigide du Franc CFA avec l'Euro prive l'économie sénégalaise d'un des leviers clés pour la compétitivité et, de façon plus générale, les comptes extérieurs.

L'environnement des affaires souffre de beaucoup de maux dont la non application des mêmes règles pour tous, le maintien des privilèges et de rentes dans plusieurs secteurs, l'absence de fiabilité et de prédictibilité de la justice, les difficultés de l'accès au crédit, la cherté des coûts de l'énergie électrique, etc. En conséquence, l'initiative privée devient de moins en moins rentable engendrant une concentration de l'économie sur un secteur public de plus en plus discrétionnaire. Le déclin de l'initiative privée et des entreprises est général. Les équipements des entreprises sont vétustes mais fortement utilisés à cause d'un faible niveau d'investissement pour les renouveler. En outre, la

dette de l'État aux entreprises du secteur privé constitue un frein additionnel et un risque de faillite substantiel pour nombre d'entre elles.

Les politiques sectorielles n'ont pu atteindre les objectifs fixés dans le temps. Entre autres, nous notons la non- atteinte de l'objectif d'autosuffisance en riz, la mauvaise commercialisation de l'arachide, la faiblesse des revenus des paysans, les pannes répétitives des appareils médicaux, une réforme foncière inadéquate et des contrats nébuleux sur le pétrole. Tant d'inefficacité et de manque de performance s'explique, en dehors des errements et de l'incompétence des dirigeants qui se sont succédé à la tête du pays, par le caractère inadapté et extraverti du modèle de croissance et de développement adopté depuis 1960. Il est venu le temps de remettre en cause ce modèle incapable d'assouvir les attentes et ambitions des sénégalais. Cela ne saurait se faire sans réformer notre gouvernance économique pour la rendre plus efficace, avec une application impartiale des règles et une administration qui joue un rôle de facilitateur à l'initiative privée.

Diagnostic

Un modèle de croissance et de développement extraverti et inefficace et inadapté

Le Sénégal souffre de son modèle de croissance et de développement qui a montré ses limites avec :

1. Un modèle de croissance et de développement extraverti et inefficace et inadapté
2. Une activité économique en berne

Selon les données officielles du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026, le Sénégal a enregistré une baisse de son activité économique en 2022 : elle passe de 6,5% en 2021 à 4,2% en 2022.

Cette baisse globale de l'activité économique découle d'une tendance baissière notée dans certains secteurs d'activités notamment dans le secteur primaire (-1,4%) et dans l'industrie extractive (-4,9%). Les facteurs exogènes n'expliquent pas, à eux seuls, cette diminution de l'activité économique. Plusieurs facteurs explicatifs sont d'ordre endogène. Par exemple, le caractère délibérément extraverti de notre économie (basée en grande partie sur des importations) doublé de l'absence d'une politique monétaire souveraine ont fortement favorisé une importante inflation sur les intrants intermédiaires. D'autres facteurs endogènes peuvent être également cités notamment les contre-performances qui découlent de l'incapacité du gouvernement et de sa mauvaise gouvernance économique.

Un encadrement et un soutien inefficaces aux PME qui constituent l'essentiel du tissu économique national

À l'image de tous les pays, les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la proportion la plus importante du tissu économique sénégalais. En dépit de la mise en place de plusieurs initiatives, mesures et programmes tant aux plans législatif (loi sur les PME, les start-ups, le contenu local, etc.), institutionnel (création, BCE, ADEPME, FONGIP, FONSI, DER, BMN, CNSCL, etc.), financier (plusieurs fonds et dispositifs de financement) et fiscal (baisse de l'impôt sur les sociétés, réduction des frais de transferts de propriété, etc.), les résultats obtenus sont largement en deçà des attentes.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette inefficacité notamment la mauvaise application des réformes décidées (nominations partisans de personnes inexpertes, absence d'une culture du suivi et de l'évaluation des effets et impacts), les difficultés pour obtenir des financements (inégalités dans le traitement avec une faveur accordée aux proches du régime en place), l'absence d'une volonté politique affirmée au service

d'une vision claire (multiplicité des structures d'encadrement et d'accompagnement des PME sans complémentarité réelle sur le terrain) et la difficulté d'accès à la commande publique.

En attendant que la stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP) 2023 – 2035 soit bien implantée et mise en œuvre, le Sénégal dispose d'un faible tissu économique : 9 entreprises pour 100 000 habitants et moins de 14 000 entreprises formelles selon les statistiques du FMI (2023). Pire, d'après les résultats du recensement général des entreprises effectué en 2016, les moyennes entreprises ne représentent que 0,4% des unités économiques recensées et les grandes entreprises seulement 0,2% (ANDS, 2017).

Une situation sociale marquée par une croissance de la population vulnérable et celle du nombre de ménages pauvres

Une étude de l'OCDE, réalisée en 2017, a conclu que le développement économique du Sénégal n'a pas durablement amélioré le bien-être des populations. Les taux de croissance du PIB affichés dans les statistiques officielles sont trompeurs. En effet, ils cachent le fait que le revenu moyen des Sénégalais ait cru de manière très faible, voire insignifiante ces dernières années. Selon les statistiques officielles de la Banque Mondiale (2023), le produit intérieur brut par habitant est passé de 1 633,56 \$ en 2021 à 1 598,74 \$ en 2022. Soit une réduction de 2% alors qu'au même moment le taux d'inflation s'établissait à 9,6%. Ce qui est révélateur d'une tendance à la paupérisation des populations.

Selon la Banque Mondiale (2023), le taux de vulnérabilité des ménages au Sénégal est estimé à 54,2 % pour 2018. Durant cette même période, les résultats de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal (ANDS, 2021) révèlent que le taux de pauvreté monétaire s'établissait à 37,8%. Si en valeur relative on enregistre une baisse du niveau de pauvreté (42,8% en 2011), on assiste, par contre, à une augmentation du nombre de pauvres au Sénégal en valeur absolue : ils passent de 5 832 008 en 2011 à 6 032 379 en 2018. Le niveau de pauvreté est plus élevé dans le monde rural qu'en milieu urbain (53,6% contre 19,8%). Pire, plus de 50% des ménages sont considérés comme pauvres dans six (6) régions sur quatorze (14) que compte le Sénégal : Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Kaffrine (53,0%) et Ziguinchor (51,1%).

La pandémie de COVID-19 est venue accentuer ces écarts, car elle a été la cause de la diminution des revenus de plusieurs ménages, une perturbation dans la fourniture et à l'accès de plusieurs services essentiels et le renchérissement des prix à la consommation. Par ailleurs, la mise en place d'un Système national de filets sociaux et l'exécution du programme national de Bourses de Sécurité familiale fonctionnent, mais avec beaucoup de difficultés notamment l'inefficacité du ciblage des ménages vulnérables, la mise à jour régulière du Registre national unique (RNU), la modestie des montants octroyés et les retards ou obstacles à la perception de ces montants.

Une économie incapable de générer des emplois

Au-delà de la pauvreté monétaire, les conditions de vie des Sénégalais sont très difficiles. Le chômage et le sous-emploi sont élevés, et la plupart des Sénégalais travaillent dans l'informel. Les résultats de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES) réalisée par l'ANDS (2023) montrent que le taux de chômage (élargi) s'établit à

21,9% dans la période couvrant le quatrième trimestre de l'année 2022. Tout laisse penser que ce chiffre est loin de refléter la réalité. En effet, le taux d'emploi, qui mesure la part des personnes en emploi parmi celles en âge de travailler, se situait à 43,4%. Si on tient compte de la structure de la population sénégalaise (la population âgée de 15 à 49 ans était de 8 560 829 sur 17 738 795 habitants en 2022, soit plus de 48%), on se rend compte que ce taux d'emploi est relativement faible. Cette situation de chômage élevé cache une autre moins reluisante : les pertes d'emplois dans le secteur moderne hors administration publique. Selon l'ANSD, au premier trimestre 2023, le Sénégal a connu une baisse de 1,9% du nombre de ses employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique : celui-ci est passé de 339 611 en 2022 à 333 321 en 2023. Ces pertes d'effectifs sont plus accentuées dans les secteurs de la construction (-11,8%) et de l'industrie (-6,2%).

Le programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes, « Xëyu ndaw ñi », d'un coût global de 450 milliards, a été élaborée dans la précipitation en réponse à une situation de crise sociale aiguë post-émeute en mars 2021. D'où une lacune importante dans sa conception. Initialement, ce programme visait la création de 65 000 emplois directs au moyen de recrutements spéciaux, de projets publics d'intérêt communautaire et d'emplois subventionnés à travers des instruments telle que la convention État-Employeur. Après 2 ans de mise en œuvre et 300 milliards de francs CFA engloutis, ce programme n'a pu créer, selon les statistiques fournies par le FMI (2022), que 32 354 emplois et former 27 422 jeunes dans divers domaines. Ces maigres résultats dénotent un échec patent. En effet, ces résultats obtenus ne représentent rien, par exemple, par rapport aux 300 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui sont injectés annuellement sur le marché du travail sénégalais. La politisation et le népotisme entachent les processus de gestion et la sélection des candidats(es) expliquent,

en partie, cet échec.

Une pression inflationniste qui érode le pouvoir d'achat

L'inflation s'est établie à 9,7% en 2022 contre 2,2% en 2021 (DPBEP 2024-2026, juin 2023). Ce qui fait dire à la Banque Mondiale (2023) que le Sénégal est l'un des pays de l'UEMOA les plus touchés par la cherté de la vie. Cette très forte augmentation des prix s'est considérablement fait ressentir sur le panier de la ménagère, car s'expliquant principalement par un renchérissement de 13,4% des produits alimentaires. Les différentes subventions à la consommation et augmentations de salaires dans le secteur public consenties par l'État n'y ont rien fait : les populations ont continué de crouler sous le poids de la cherté de la vie. Une telle situation renforce la vulnérabilité des ménages et, subséquemment, favorise l'érosion de la croissance.

Des turbulences économiques génératrices d'une insécurité alimentaire

Les tensions inflationnistes exacerbées par la crise russo-ukrainienne et les effets résiduels de la pandémie de la Covid-19 ont eu pour conséquences la flambée des prix notamment celle des denrées alimentaires et, subséquemment, l'augmentation de l'insécurité alimentaire. En effet, la flambée des prix des denrées alimentaires a fait peser de graves risques sur la sécurité alimentaire au Sénégal selon le FMI (2022). La baisse de revenus, un des effets de la Covid-19, a servi de terreau fertile à la vulnérabilité des ménages en affectant leur pouvoir d'achat. Par exemple, les prix des céréales de base comme le mil et le sorgho ont connu sensiblement des augmentations respectivement de 11% et de 15%. Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA), dans son rapport d'activité annuel publié en 2022 notait que la prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages était à la hausse avec un taux de

17,1%. Cette prévalence était plus élevée en milieu rural, avec 20,2%, qu'en milieu urbain (10,0%). Elle était plus élevée dans certaines parties du pays : Salémata (47,8%), Médina yoro foulah (46,2%), Koumpentoum (46,1%), Ranérou (38,1%), Saraya (37,7%), Matam (35,0%) et Diourbel (32,6%).

Un déficit budgétaire préoccupant

Le déficit budgétaire du Sénégal est important selon les données fournies par le DPBEP 2024-2026 (juin 2023) : 919,7 milliards FCFA en 2023, soit 4,9% du PIB. Le déficit budgétaire a été plus important en 2021 : 6,2% du PIB selon le FMI (2022) ou 6,3% du PIB (BM, 2023). Il s'est aggravé en 2022 : 6,7 % du PIB (BM, 2023). Ce qui conduit systématiquement l'État à recourir à des emprunts importants pour boucler son budget annuel et subséquemment rendre considérables les montants payés au titre du service de la dette (capital, intérêts et commissions) : en 2022, le service provisoire de la dette publique était évalué à 1 328,16 milliards FCFA (944,02 milliards FCFA en principal et 384,14 milliards FCFA en intérêts) selon les données fournies par le DPBEP 2024-2026 (juin 2023). Une telle situation limite le pouvoir d'intervention de l'État et la réalisation d'investissements cruciaux notamment dans les domaines sociaux (santé, éducation, etc.).

La gestion, loin des règles d'orthodoxie, des établissements publics a participé, également, à creuser les déficits budgétaires : Dakar Dem Dikk, La Poste, Sénélec, les universités publiques, etc. En effet, les prévarications dans la gestion des entreprises publiques sont de notoriété et ont pour noms détournements de deniers publics supposés, emplois fictifs, embauches clientélistes, difficultés financières, etc.

Un niveau d'endettement injustifié

L'endettement public du Sénégal a atteint des niveaux jamais égalés en une décennie. Le DPBEP 2024-2026 (juin 2023) établit l'encours de la dette publique de l'administration centrale à fin décembre 2022 à 11 782,8 milliards FCFA, dont 2 493,7 milliards FCFA de dette intérieure et 9 289,1 milliards FCFA de dette extérieure. En 2011, l'encours de la dette publique totale s'établissait à 2 704,2 milliards et représentait 39,7% du PIB de cette période.

Donc, en une décennie, l'encours de la dette publique du Sénégal a été multiplié par 4,3, soit une hausse de plus de 435% ! Selon le FMI (2022), la dette publique du Sénégal (en % du PIB) est estimée 73,2% en 2021, projetée à 75,1% en 2022, à 73,7% en 2023 et à 69,5% en 2024. Selon le FMI (2022), à la date du 30 septembre 2022, l'État du Sénégal avait mobilisé sur le marché financier régional un montant global de 799,5 milliards dont 637,05 milliards en obligations du Trésor et 162,4 milliards en bons du Trésor.

Le service de la dette extérieure est exorbitant (1 328,16 milliards FCFA en 2022), car représentant 23,05% des recettes budgétaires et 19,2% des exportations de biens et services du budget de 2023. C'est lourd pour le Sénégal qui est un pays où tout est prioritaire. Des proportions inquiétantes qui avaient conduit, en août 2020, l'agence de notation Moody's à maintenir sa note Ba3 tout en exprimant « sa vive préoccupation quant à la soutenabilité de la dette du Sénégal ». L'évolution croissante du niveau d'endettement s'explique, en partie, par le creusement des déficits budgétaires. Les réponses du gouvernement sous forme de slogans (« le Sénégal dispose d'une bonne signature » ou « l'endettement du Sénégal s'effectue avec prudence et le niveau de celui-ci est maîtrisé ») étaient devenues inopérantes et l'aveu de cet endettement surélevé a fini par se faire à travers la mise en place d'un Comité national de la dette publique (CNDP) chargé de la gestion de la dette.

Iniquité dans la répartition du fardeau fiscal

La fiscalité conçue et mise en œuvre par le gouvernement sénégalais souffre d'un problème grave d'équité, de transparence et d'efficacité avec une augmentation rapide et insoutenable des exemptions et amnisties fiscales ces dernières années et une taxation élevée des revenus du travail et des produits de consommation.

En effet, dans le budget de 2023, les recettes fiscales représenteront 3486,73 milliards FCFA contre 3052,10 milliards FCFA en 2022, soit une progression de 334,60 milliards FCFA en valeur absolue et 14,20% en valeur relative. Les impôts directs vont représenter 1029,55 milliards FCFA dans les recettes fiscales de 2023 contre 908,85 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 120,70 milliards FCFA en valeur absolue et 13,28 % en valeur relative. Cette hausse proviendra essentiellement des impôts sur les salaires qui augmenteront de 77,02 milliards FCFA. L'analyse comparative de la contribution de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés sur les recettes fiscales permet de constater que l'impôt sur le revenu constitue la principale source d'alimentation des recettes fiscales. Le poids de la fiscalité est supporté donc par un segment réduit de la population sénégalaise : les travailleurs salariés particulièrement ceux du secteur formel (public et privé). Cette mauvaise répartition de la charge fiscale est symptomatique d'une iniquité fiscale.

Inefficience et inefficacité dans la mobilisation des recettes intérieures

Selon le FMI (2022), le Sénégal a un taux de pression fiscale jugée relativement faible : 18,2% du PIB en 2022. Le secteur informel échappe, en grande partie, à l'effort fiscal en ne s'acquittant pas des prélèvements obligatoires. Ce qui en fait un nid d'évasion fiscale. Dans son document d'étude n°47 publié en novembre 2022 et intitulé « *Évalua-*

-tion du potentiel fiscal du secteur informel au Sénégal », la Direction de la Prévision des études économiques (DPEE) constatait que le Sénégal perdait annuellement 3,4% de son PIB du fait de son secteur informel. L'assujettissement à la fiscalité de toutes les unités économiques en activité dans le secteur informel aurait pu apporter des recettes budgétaires supplémentaires de 526 milliards francs CFA. Par ailleurs, en 2022, seuls 62,6% des recettes prévues des collectivités territoriales ont été recouverts, ce qui correspond à une moins-value de 161,69 milliards francs CFA (DPBEP 2024-2026, juin 2023). Cela veut dire que beaucoup de personnes physiques ou morales redevables du paiement d'impôts et de taxes municipaux parviennent à passer à travers les mailles du filet.

Des lacunes importantes en matière de passation de marchés

L'attribution et les conditions d'exécution de plusieurs gros chantiers du Plan Sénégal Émergent (PSE) sont entourées de beaucoup de nébulosité. Régulièrement, la presse fait état de violations flagrantes des procédures de passation, de suivi et d'exécution des marchés telles que prévues par le Code des marchés publics. Celui-ci prévoit la possibilité, pour l'autorité contractante, de passer un marché à la suite d'une offre spontanée de fournitures, de prestations de services et de réalisation de travaux lorsque celle-ci « présente un intérêt général manifeste ». Pour conclure un marché public sous l'empire d'une offre spontanée, il faut notamment que le montant estimatif du marché concerné soit au moins égal à cinquante (50) milliards de FCFA et que le financement intégral du marché soit assuré par l'entreprise qui en fait la proposition. Donc il s'agit d'une modalité de passation de marché, par l'autorité publique, sans que cette dernière n'ait exprimé un besoin au préalable ni disposer d'un budget destiné à cet effet. Ce qui ouvre la porte à beaucoup de dérives aux conséquences multiples pour la collectivité toute entière notamment la conclusion de contrats publics qui ne correspondraient pas à

des besoins préalablement identifiés et l'accroissement de la dette publique au regard des sommes colossales en jeu. La construction du Palais des Sports de Diamniadio (Dakar Arena), par l'entreprise turque Summa, en est une parfaite illustration.

Par ailleurs, sous le prétexte de l'urgence, plusieurs marchés publics ont été attribués, de façon dérogatoire au Code des marchés publics, par entente directe dans le cadre de l'utilisation des fonds du Programme de résilience économique et sociale (PRES) face au Covid-19. Ce qui avait permis à l'autorité publique de se soustraire aux règles de mise en concurrence. La Cour des comptes a pu établir l'existence de plusieurs malversations dans l'exécution des contrats de marchés publics octroyés dans ces conditions pour le moins nébuleuses. Des infractions ont été constatées et des poursuites pénales ouvertes.

Notre vision

Face aux nombreux défis qui assaillent le Sénégal, nous devons inventer un nouveau modèle de croissance et de développement générateur de richesse nationale partagée. Nous devons redevenir une société qui produit plus et mieux, exporte plus et importe moins. Pour cela, il nous faudra moderniser notre économie en profondeur. Le Sénégal et les Sénégalais ont les atouts et les capacités nécessaires pour opérer ce changement :

- nous sommes un peuple ouvert, humaniste et pacifique. Nous sommes le pays de la Téranga. Nous avons une jeune démocratie perfectible et les ingrédients pour une stabilité politique et sociale dans la durée ;
- nous avons une population jeune, dynamique et entreprenante, curieuse et avide d'apprendre et de contribuer au succès de leur pays ;
- nous sommes, de par notre localisation géographique, la porte d'entrée naturelle de l'Afrique de l'Ouest. Nos voies maritimes ouvrent un accès non restreint aux continents Américain, Européen et Asiatique.

- nous sommes à moins de 5 heures de vol de l'Europe, et moins de 7 heures de vol de l'Amérique ;
- nous faisons partie d'une union économique qui nous ouvre un marché de plus de 350 millions d'habitants ;
- nous sommes bien dotés en sources d'eau pérennes. Nous avons un climat adapté pour une production annuelle continue de fruits et de légumes très demandés au niveau national et international ;
- nous avons plus de 700 kilomètres de côtes et des eaux riches en ressources halieutiques ;
- nous avons un large tissu d'entreprises qui sont dans l'informel qu'on peut structurer et professionnaliser.

Nos propositions

Changement structurel de notre modèle de croissance et de développement

- ❑ Favoriser une croissance économique endogène et inclusive. Pour éviter que les fruits de la croissance soient rapatriés à l'étranger compte tenu de notre modèle économique extraverti, plusieurs mesures seront immédiatement mises en œuvre notamment la réduction des importations, la transformation des ressources nationales sur place pour plus de valeur ajoutée, l'accroissement de la productivité dans le secteur agricole, le développement de la création d'entreprises et la faveur accordée aux entreprises à capital national dans les commandes publiques.
- ❑ Dans le but de favoriser une croissance inclusive, une priorité sera accordée aux dépenses d'investissements susceptibles d'assurer, d'une part, une meilleure implication du capital national dans la création de richesses et, d'autre part, un accent à la création d'emplois. Il sera mis fin ainsi aux dépenses d'investissements

somptuaires et, nous recentrerons les priorités sur trois types d'investissement qui sont fondamentaux pour le développement :

- le capital humain (éducation, santé, eau potable et assainissement, protection sociale),
- les infrastructures productives pour développer les secteurs et filières (électricité, irrigation, routes et pistes rurales, unités de transformation, lieux de stockage et centres de commercialisation)
- la mobilité (transport et logistique).

□ Mettre l'activité économique sur les rails d'une souveraineté économique. La réalisation de la souveraineté économique passera par la mise en œuvre de plusieurs mesures concomitantes et complémentaires. Concrètement, ces mesures à mettre en œuvre vont se structurer autour d'une démarche qui prendra appui sur plusieurs stratégies qui convergeront au même objectif final notamment :

- une stratégie de transformation du gaz en électricité (gas to power ou GTP) : la transformation d'une partie de notre production de gaz en électricité favorisera le développement de l'activité économique, car elle entraînera la réduction du coût moyen de la production d'électricité. Ce qui va constituer un appui direct à l'essor des activités économiques surtout dans les secteurs à forte intensité d'énergie. De plus, il en résultera une baisse sinon une élimination des subventions à l'énergie, ce qui permettra de réaliser des investissements supplémentaires dans des secteurs prioritaires.
- une stratégie de modernisation et de développement des secteurs et filières productives : pour chacun des secteurs ci-après, une série d'actions sera entreprise pour les rendre plus productifs, plus aptes à créer des d'emplois et

de revenus, plus capables d'assurer l'essentiel des besoins alimentaires et plus en mesure de contribuer à l'amélioration du déficit de notre balance commerciale grâce à plus d'exportations.

A) agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle : des investissements massifs seront effectués pour que notre agriculture produise plus et mieux afin de relever le défi de la pauvreté et de la faim qui persistent toujours au Sénégal. L'industrie agroalimentaire sera renforcée en concrétisant tout le potentiel qu'elle présente, ce qui permettra, entre autres, de résorber sinon réduire le déséquilibre de nos échanges commerciaux avec les autres pays, de contenir l'exode rural notamment celle des jeunes, lequel exacerbe les problèmes d'une urbanisation non maîtrisée. Nous enclencherons une « révolution verte » en promouvant une agriculture plus performante et moins dépendante des aléas climatiques, qui aura rompu avec la saisonnalité pour une « agriculture toute l'année », qui respecte l'environnement et qui inspire et attire les jeunes. Il s'agira d'accompagner le producteur agricole pour qu'il transforme son exploitation en une unité économique viable qui lui permette de se nourrir et de nourrir les Sénégalais, et qui offre des conditions de travail et un revenu qui fixent assez de jeunes dans l'exploitation de la terre et des animaux. Cette stratégie sera basée sur 5 axes d'intervention : l'accès durable à des intrants agricoles de haute qualité ; la formation des exploitants agricoles et la vulgarisation ; la montée en gamme, la diversification et la transformation ; les infrastructures et services de transport et de stockage ; la protection des exploitants agricoles contre les impacts des aléas climatiques et fluctuations des prix.

B) élevage : les écosystèmes pastoraux seront réhabilités, en facilitant le développement des cultures fourragères et l'accès à l'eau agricole et d'abreuvement. Cela se fera avec le développement d'une politique responsable et concertée de sécurisation foncière pour les activités pastorales. Il sera érigé des services de base (écoles, eau, santé, électricité)

Sylvio-pastorales.

Il sera également développé une politique de formation des éleveurs en vue de leur professionnalisation ainsi qu'un accompagnement de la recherche pour renforcer le potentiel laitier des races bovines locales. Enfin, il va être effectué un développement et une régulation de la chaîne de valeurs de production animale.

C) pêche : la renégociation des accords de pêche, qui ont entraîné une surexploitation de nos ressources par des vaisseaux étrangers et une baisse des revenus des pêcheurs sénégalais, sera immédiatement entreprise. Les quais de pêche seront réhabilités et les marchés d'écoulement développés. Un renforcement de la professionnalisation du secteur sera opéré avec la mise en place de facilitations pour accéder au financement des acteurs. Le développement des fermes piscicoles sera appuyé et des mesures prises pour favoriser l'empoissonnement des eaux sénégalaises.

D) industries extractives et industries connexes : d'abord, il sera demandé aux corps de contrôle et à l'Assemblée nationale d'évaluer les conditions d'octroi de tous les contrats dans les industries extractives de ces dix dernières années. Ensuite, les contrats qui ont entraîné un quelconque préjudice pour l'État ou qui ont été octroyés dans des conditions non conformes à la réglementation en vigueur seront renégociés ou annulés. Une politique de sécurité énergétique à bas coût sera mise en place notamment en développant l'industrie de raffinage et la production d'électricité avec le gaz en partenariat avec le secteur privé. Les mesures visant le développement du contenu local seront renforcées pour accompagner celles visant l'industrialisation et la densification du tissu économique à travers la transformation des produits miniers, ceci dans le respect des bonnes pratiques internationales au plan environnemental. Enfin, des règles budgétaires claires et strictes seront établies pour que les fruits de l'exploitation des hydrocarbures et des ressources minières arrivent aux populations, pour financer le

développement et la compétitivité de notre économie et gérer la volatilité des ressources financières dues aux fluctuations des prix internationaux.

E) tourisme : pour augmenter l'offre touristique et l'attractivité de la destination Sénégal, le patrimoine touristique national (parc zoologique, zones et monuments historiques et culturels) sera réhabilité. Il sera créé de nouvelles zones touristiques et de stations balnéaires dans des zones à haut potentiel touristique. Également, une diversification de l'offre sera procédée notamment en développant le tourisme médical grâce à un relèvement des plateaux médicaux des hôpitaux régionaux pour attirer la demande forte en services de santé dans la sous-région et en favorisant le tourisme d'affaires.

F) économie numérique : le déploiement et l'accès au haut et très haut débit seront favorisés ainsi que le développement des e-services et des startups innovantes et technologiques. Une régulation plus stricte et une concurrence saine seront promues dans le secteur des télécommunications. Un accompagnement particulier sera accordé au développement des services essentiels utilisant le numérique (e-éducation, e-santé, e-banking, etc..). Les obstacles à la création des startups seront levés et un accompagnement adapté fourni pour favoriser le développement de l'écosystème nécessaire à leur création et croissance (mécanismes de financement, incubateurs et accélérateurs de startups, développement de compétences techniques et de talents etc.).

- une stratégie d'indépendance monétaire : de concert avec les autres États membres de l'UEMOA, il sera poursuivi l'idée de création d'une monnaie unique au sein de la CEDEAO gérée de manière autonome par les pays membres et qui reflètent les aspirations des États et des citoyens. Avant d'y arriver, une phase transitoire sera nécessaire. Elle fera l'objet d'une planification responsable et

rigoureuse. Ce qui amènera la prise de certaines décisions relatives notamment à une gestion autonome des réserves de change des pays membres de l'Union, l'impression des billets de banque à travers des mécanismes d'appel d'offres compétitif par des entreprises résidentes et détenues à majorité par des citoyens des pays membres de l'Union et l'abandon de la parité fixe du franc CFA par rapport à l'Euro pour améliorer la compétitivité de notre économie.

- une stratégie de développement du capital humain : un accent particulier sera mis sur le développement des filières scientifiques et techniques tout en renforçant la formation professionnelle technique et professionnelle. Le choix et la définition des curricula de formation sera fait en fonction des besoins réels de l'économie. Les relations entre l'école et son milieu seront renforcées. Une politique ambitieuse, rigoureuse et volontariste de recherche scientifique sera mise sur pied en appuyant (financièrement et matériellement) les équipes de recherche qui s'intéressent aux questions jugées prioritaires pour le développement du pays. Pour y parvenir, les investissements publics seront orientés vers les besoins réels et prioritaires des territoires et des populations.
- une stratégie de renforcement de la politique de contenu local (PCL) : nous envisagerons l'exigence qu'une part précise (par exemple 25, 30, 35 %) de la commande des compagnies internationales qui exploitent les ressources naturelles, aille aux entreprises locales. Ce qui permettra la mise en place d'indicateurs précis permettant de mesurer, réguler et veiller à l'application de la PCL. Structurellement, cela garantira un transfert de technologies à moyen et long terme. Aussi, la mise en place de zones économiques autour des plateformes d'exploitation d'hydrocarbures ou d'autres ressources naturelles et l'élaboration d'un répertoire des entreprises de l'industrie extractive, serviraient d'outil de veille

stratégique et de suivi-évaluation. Elles faciliteraient surtout l'octroi de subventions ou de recalibrage de la fiscalité. Par ailleurs, la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat du Sénégal (BNSTP-S), fruit d'une initiative patronale, devrait pouvoir jouer un rôle déterminant dans l'insertion des PME dans les nouvelles chaînes industrielles. Une plus grande implication de la BNSTP-S sera favorisée notamment son inclusion dans le dispositif institutionnel de promotion des PME.

- ❑ une stratégie d'amélioration de la gouvernance économique : il sera procédé à une réforme de la gouvernance économique pour la rendre plus efficace avec la garantie d'une application impartiale des règles à tous. Des réformes seront entreprises pour, d'une part, rationaliser le fonctionnement de l'État et, d'autre part, amener l'Administration publique à être une facilitatrice et non un frein au développement de l'initiative privée. La transparence et le devoir de reddition des comptes dans la gestion publique seront érigées en dogmes.

Renforcement et densification du tissu d'entreprises nationales pour le rendre capable de générer plus d'emplois et de revenus décents

Libérer le potentiel des PME pour densifier le tissu économique. Renforcement et densification du tissu d'entreprises nationales. Nous mettrons en place une politique volontariste d'appui à la création, à la croissance et à la compétitivité d'un tissu d'entreprises nationales. Cette politique s'articulera, principalement, autour de trois points :

- ❑ Structuration des microentreprises en un large tissu d'entreprises des industries légères. Le Sénégal compte aujourd'hui plus de 300,000 microentreprises dont la plupart sont dans le secteur non organisé ou secteur informel. Ils sont dans la menuiserie bois et métallique, dans les métiers du cuir, dans la mécanique et

l'électromécanique, dans la confection d'habits et la couture, dans la maçonnerie etc. Nous mettrons en place un programme sans précédent de structuration et de professionnalisation de ce tissu de microentreprises parce qu'il est temps que l'approche de l'État face à ce pan important de notre économie ne soit plus que celui du dédain ou de l'oubli, des déguerpissements et de la confrontation. Nous pouvons transformer ce secteur pour qu'il génère des emplois plus qualifiés et un revenu avec lequel le travailleur issu de l'informel peut vivre avec dignité. Ces microentreprises vont être transformées en des entreprises des industries légères à taille humaine génératrice d'emplois à plus forte valeur ajoutée. La transformation de ces microentreprises en entreprises des industries légères (EdLL) sont basées sur sept (7) actions structurantes présentées ci-après.

A) Accompagnement de la structuration et la professionnalisation des microentreprises en EdLL : nous mettrons en place un programme d'investissement pour le regroupement et la formalisation des métiers très présents dans les microentreprises de l'informel, ou les économies d'échelle sont importantes et qui sont essentielles pour le succès de nos politiques sectoriels et de développement (menuiserie bois, menuiserie métallique, mécanique, maçonnerie, tailleur etc.), qui deviendront des EdLL en : (i) établissant des cité des métiers (cité de la mécanique, cité de la menuiserie, cité de la couture) et en regroupant les EdLL sous forme de coopératives; (ii) et des services d'assistance technique et d'extension en partenariat avec le secteur privé (formation en perfectionnement technique, standardisation, design, gestion financière, accès aux commandes du privé et du public) ; (iii) une fiscalité simplifiée accompagnée d'une comptabilité allégée pour les EdLL.

B) Facilitation de l'accès des EdLL structurées à la commande publique et privée :

la commande publique en lots accessibles aux EdLL ; notre objectif étant d'arriver à ce que les PME fournissent au moins 15% de la commande publique au bout de 5 ans et 20% au bout de 7 ans. Nous mettrons en place un système d'incitations fiscales et financières pour les entreprises privées qui commandent une part significative de leurs biens et services dans le marché local et plus particulièrement aux EdLL.

C) L'accès des EdLL aux intrants et au crédit : nous accompagnerons le développement des filières qui produisent les intrants nécessaires aux grands métiers de l'informel (tannerie pour les industries du cuir, bois pour la menuiserie etc.) et faciliterons l'accès au crédit des EdLL notamment en mettant en place des mécanismes de garantie aux prêts des établissements privés de microcrédit et des banques dans l'objectif de baisser le coût du crédit.

D) Reconnaissance de la participation du secteur informel au système de formation professionnelle à travers l'apprentissage et renforcer la qualité de cet apprentissage : nous fournirons un appui financier aux EdLL qui forment des apprentis. Ces apprentis feront également, en alternance, des cours dans les centres de formation agréés. Cela aidera également à la rescolarisation de jeunes ayant décroché trop tôt.

E) Financement de ce programme de manière volontariste : par la création d'un fonds de financement pour la structuration et la professionnalisation des EdLL financé par une partie des droits de douane sur les importations non essentielles et la consolidation de fonds existants non performants d'appui aux PME et à l'artisanat.

F) Valorisation de la contribution des jeunes issus des centres et écoles de formation et des universités à la professionnalisation de ce secteur et à l'augmentation de sa productivité et de ses revenus : les entreprises issues de l'informel qui se seront transformés en EdLL auront besoin d'agents et d'experts comptables et financiers, de

services juridiques, d'ingénieurs mécaniques et de génie civile, de diplôme en design, de spécialistes informatiques et de férus du digital et de l'économie numérique en mesure de créer des plateformes de commerce en ligne pour leurs produits, etc. Nous accompagnerons les jeunes qui veulent créer des sociétés de services et d'appuis aux EdIL.

G) Implication du secteur informel et des EdIL dans la préparation des politiques publiques et mieux mesurer et comprendre ce secteur : nous devons donner une voie à nos concitoyens qui sont dans l'informel dans la priorisation, la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques. Nous devons également renforcer nos systèmes statistiques pour mieux appréhender ce secteur et l'inclure dans les mesures et agrégats économiques afin de mieux informer nos choix et nos décisions de politique publique.

- ❑ Accès à la commande publique et délai de paiement. Une série de mesures sera mise en place notamment :
 - ❑ le développement d'un plan d'actions pour évaluer et éponger la dette de l'État au secteur privé dans les meilleurs délais ;
 - ❑ la réduction des retards de paiement de la commande publique et le remboursement de la TVA de 30%. Tous les retards et délais de paiement seront en dessous de 3 mois ;
 - ❑ la réforme du système de passation des marchés pour établir des minima de contenu national dans tous les contrats afin de dynamiser le tissu d'entreprises et assurer le transfert de compétences : (a) au moins 20% des gros contrats seront 40% des petits contrats seront attribués à des entreprises nationales ; (b) au moins 30% des biens et 20% services des contrats exécutés par des entreprises étrangères devront être procurés à des personnes ou entreprises sénégalaises ;

- ❑ l'augmentation des ressources disponibles et l'efficacité des programmes et agence de promotion des exportations. Nous utiliserons notre réseau d'ambassades et de consulats à travers le monde, et notamment au sein de la CEDEAO, pour accompagner l'internationalisation de nos entreprises ;
- ❑ la fourniture d'information sur les passations de marché, les réglementations nationales, la facilitation, etc.
- ❑ Mise en place de dispositifs pour faciliter l'accès aux financements. Il sera procédé à la restructuration des programmes d'appui au financement existants afin de diriger des ressources suffisantes aux entreprises qui le méritent et qui ont un fort potentiel de création d'emplois et d'innovation. Ainsi, les Fonds de garantie et de financement existants seront clarifiés et leur modus operandi revisité aux fins de faciliter l'accès au crédit des entreprises. Globalement, le système financier sera soutenu dans une optique d'inclusion financière et de mobilisation de l'épargne. Nous développerons le système financier, ce qui permettra non seulement de dispenser des crédits, d'encourager la mobilisation des ressources, mais aussi à d'imposer une certaine discipline aux entreprises en quête de financement.
- ❑ Implantation et mise en œuvre intégrale de la stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP) 2023 – 2035. La SNDSP 2023 -2035 sera entièrement appliquée dans ses cinq (5) principales composantes que sont : le soutien aux entreprises nationales ; la mise en œuvre de stratégies de compétitivité filières ; la conduite de réformes administratives visant à faciliter la conduite des affaires ; le développement d'une politique d'attraction et de développement de groupes régionaux et mondiaux en territoire sénégalais ; l'essor du dialogue et des partenariats entre le public-privé.

Générer des emplois décents. En plus de la mise en œuvre des mesures structurelles prévues (croissance économique endogène et inclusive ; souveraineté économique ; développement des PME, etc.), lesquelles favoriseront les conditions propices à la création d'emplois, d'autres seront prises, plus spécifiquement et en complément à celles rappelées ci-dessus, pour que l'épineuse question de l'emploi des jeunes soit efficacement prise en charge. Nous allons mettre l'accent sur la création d'emplois décents, c'est-à-dire d'emplois durables (au contraire de la précarité) qui s'exerceront dans le respect des lois sociales (rémunération, déclaration aux institutions de prévoyance sociale, respect des droits syndicaux, etc.). Plusieurs mesures seront mises en œuvre notamment :

- ❑ l'audit des politiques, programmes et plans d'action pour l'emploi. Beaucoup de ressources financières et budgétaires ont été investies dans les différents programmes et plans d'action qui ont structuré ou qui ont résulté des différentes politiques d'emploi mises en œuvre jusqu'à date sans résultats probants. Un audit sera d'abord réalisé pour voir ce qu'il en est exactement. Ce qui permettra de faire un tri sur les programmes et plans d'action, mais aussi de situer les responsabilités. Les résultats de cet audit permettront d'opérer une rationalisation institutionnelle, par exemple, en fusionnant les institutions qui ont la même mission et en supprimant celles qui sont inefficaces, voir inutiles.
- ❑ la poursuite et le renforcement de la territorialisation des services publics d'emploi et d'insertion. La dynamique de création, dans chaque département, d'un Pôle Emploi-Entrepreneuriat des Jeunes et des femmes sera poursuivie. Outre l'équité territoriale, ces centres de proximité permettent d'offrir, sur un même site, tous les services relatifs à l'accompagnement, à la formation, à l'insertion, au financement, à l'auto emploi et à l'entrepreneuriat au profit des jeunes et des

femmes. Leurs ressources mis à la disposition des Pôles d'emploi-entrepreneuriat seront renforcées.

- la promotion et le renforcement de l'adéquation formations – emplois. En plus des actions structurelles à réaliser dans les domaines de l'éducation et de la formation, les offres de formation professionnelle et technique tiendront compte des besoins réels de l'économie en privilégiant les secteurs porteurs de croissance et de souveraineté : le numérique, l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'industrie notamment celle des hydrocarbures, les bâtiments et travaux publics, les mines, etc.
- l'amélioration du système d'information sur le marché du travail. L'adéquation formations – emplois, le développement de politiques d'employabilité adéquates et tant d'autres choses inhérentes à la mise en œuvre efficace de toute politique d'emploi ne sauraient se faire sans l'existence d'un marché du travail fonctionnel et transparent. En effet, outre la possibilité de faire rencontrer l'offre et la demande, un marché du travail permet également de cerner les besoins en ressources humaines des entreprises. Par conséquent, des mesures appropriées seront prises afin de rendre fonctionnel et transparent le marché du travail au Sénégal.

Améliorer le pouvoir d'achat. Nous comptons sur des effets de synergie lorsque les mesures prévues seront mises en œuvre notamment celles relatives à la transformation structurelle de notre économie, à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et à la maîtrise des tensions inflationnistes pour asseoir un contexte favorable à l'amélioration significative du pouvoir d'achat des sénégalais. Au-delà de la création d'un contexte favorable, des mesures spécifiques seront entreprises pour faire en sorte que les sénégalais puissent disposer d'un pouvoir d'achat susceptible de soutenir la

demande intérieure. Au nombre de ces mesures spécifiques figureront :

- ❑ la revalorisation du SMIG (57 892 FCFA), du SMAG (41 748 FCFA) et de l'allocation de retraite pour une durée de cotisation d'au moins dix (10) années à 100 000 francs CFA nets d'impôts ;
- ❑ la lutte active contre les discriminations et les disparités salariales notamment entre les hommes et les femmes (à emploi égal, salaire égal), entre les professions, etc.
- ❑ l'amélioration de la précarité des travailleurs et de la fragilité financière des institutions de prévoyance sociale (IPS) notamment en :
 - ❑ mettant des garde-fous contre les abus dans l'utilisation des CDD, des contrats de stage, des emplois régis par la Convention État – Employeur, etc. ;
 - ❑ renforçant les actions de vérification, sur place et sur pièces, des employeurs pour réduire les cas de non-déclaration des travailleurs embauchés aux Institutions de prévoyance sociale (IPRES, CSS, IPM) et l'évasion des cotisations sociales ;
 - ❑ l'utilisation d'une partie de la production des hydrocarbures pour, d'une part, mettre fin aux compensations directes accordées au secteur de l'énergie pour subventionner les prix aux consommateurs et, d'autre part, prendre en charge une partie des besoins locaux en hydrocarbures ;
- ❑ le maintien du soutien aux produits et services de grande consommation des ménages (blé, huile, sucre, riz et maïs) doublé d'un contrôle plus rigoureux des prix pratiqués sur le marché ;
- ❑ la tenue des Assises nationales du Pouvoir d'achat regroupant l'État, les organisations de producteurs, de commerçants et de consommateurs, le patronat, les organisations syndicales, etc. Le but d'une telle initiative serait d'établir des échanges et de parvenir à des solutions consensuelles pour améliorer le pouvoir d'achat des sénégalais.

Lutte contre toutes les formes de précarité

Rationalisation et mise en cohérence des programmes de lutte contre la pauvreté pour plus d'efficacité. Pour réduire, significativement, la prévalence de la vulnérabilité induite par la pauvreté, réorganisation de la gestion des programmes visant à lutter contre la pauvreté sera opérée en vue de leur rationalisation, de leur cohérence et de leur efficacité. Ainsi lesdits programmes seront recentrés sur les plus pauvres, c'est-à-dire les ménages vulnérables chroniquement pauvres en raison de leur faible dotation en capital humain et physique. Cette catégorie de la population sera prise en compte dans les nouvelles politiques à mettre en œuvre notamment dans les domaines de la promotion des entreprises locales, de l'emploi et de la souveraineté alimentaire.

S'agissant du Système national de filets sociaux et du programme national de Bourses de Sécurité familiale, des mesures d'amélioration et de bonification seront prises. Ainsi, le Registre national unique (RNU) sera réorganisé de manière à pouvoir cibler, plus efficacement et plus régulièrement, les ménages vulnérables. Il sera revu le montant des allocations octroyées dans le cadre du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) en vue de renforcer leurs moyens d'existence et leurs capacités éducatives et productives.

Récemment portée de 25 000 francs CFA à 35 000 francs CFA, la bourse de sécurité familiale passera à 75 000 francs par trimestre et par ménage vulnérable. Cette valorisation de la bourse de sécurité familiale s'accompagnera d'une politique d'inclusion financière visant notamment à offrir aux ménages vulnérables bénéficiaires des services financiers appropriés, conçus en fonction de leurs besoins et fournis à des coûts abordables dans le but de leur faciliter la récupération des fonds qui leur seront destinés.

Mettre fin à l'insécurité alimentaire et favoriser la souveraineté alimentaire. Des mesures sectorielles seront entreprises en vue de prévenir l'insécurité alimentaire et de réaliser la souveraineté alimentaire du pays. Parmi ces mesures, nous pouvons citer :

- ❑ la maîtrise de l'eau. Les techniques endogènes et modernes de gestion de l'eau existantes seront renforcées et développées pour permettre aux agriculteurs de s'adonner à leurs activités à longueur d'année. Ce qui permettra de prévenir les risques de sécheresse ou d'inondation, mais aussi d'améliorer les niveaux de production agricole.
- ❑ le renforcement des aménagements des terres agricoles. L'aménagement des terres agricoles et leur mise à disposition des agriculteurs et entreprises agricoles seront accélérés et élargis sur toute l'étendue du territoire. Nous fixons l'objectif de 200 000 hectares à aménager au cours des cinq (5) années du mandat. Ce qui contribuera, significativement, à l'atteinte de la souveraineté alimentaire grâce à une augmentation, tant quantitative que qualitative, de la production agricole. Les productions vivrières seront privilégiées.
- ❑ la gestion de la qualité des semences. En plus de la reconstitution qualitative du capital semencier, des mesures seront prises pour que seules des semences certifiées soient mises à la disposition des agriculteurs. Ce qui contribuera à l'augmentation de la production agricole.
- ❑ la valorisation et transformation, sur place, de la production agricole. Outre le renforcement des actions de mécanisation de l'agriculture, la création et le soutien de petites et moyennes industries seront favorisés notamment pour conférer une plus-value aux produits agricoles et limiter la déperdition d'une partie de la production. Des facilités pour assurer une meilleure commercialisation des produits agricoles seront mises en place. Aussi, des mesures seront prises pour la promotion

de l'horticulture notamment la création de conditions de conservation et d'exportation des produits horticoles,

- ❑ la modernisation de l'élevage et l'amélioration de la production animale. L'autosuffisance du Sénégal notamment lors des événements religieux comme la Tabaski sera au cœur des politiques à mettre en œuvre. La protection zoo-sanitaire sera renforcée pour préserver le cheptel et assurer une production animale de qualité. Des dispositions seront prises pour assurer la disponibilité des aliments pour bétail en quantité suffisante et à des prix abordables.
- ❑ la rationalisation et l'optimisation de la gestion des ressources halieutiques. La politique de délivrance des licences de pêche sera revue, la préservation des habitats naturels de reproduction renforcée, les écosystèmes sauvegardés et/ou restaurés et l'aquaculture promue. Une attention particulière sera accordée à la pêche artisanale notamment en modernisant la flotte existante.
- ❑ la formation et l'accompagnement des acteurs du secteur primaire. Les programmes de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur primaire seront renforcés et/ou mis en place. Les actions d'encadrement et d'appui vont connaître un nouvel essor.
- ❑ l'amélioration des systèmes d'information. Les dispositifs de veille sur les systèmes de productions agricole, pastorale et halieutique en place seront renforcés et améliorés de manière à pouvoir colliger, de façon continue et à temps réel, des informations fiables qui permettront d'assurer la gestion et l'efficacité des prises de décision.

Renforcement de la gouvernance économique pour plus d'efficacité, de transparence et d'équité

Ramener le Déficit budgétaire aux normes.

Outre les mesures prévues pour améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'utilisation d'une partie de la production des hydrocarbures pour mettre fin aux compensations directes accordées au secteur de l'énergie (450 milliards francs CFA en 2022), des actions énergiques seront prises pour enrayer le déficit budgétaire et ramener son niveau à celui du critère de convergence fixé par l'UEMOA en la matière, soit 3% du PIB. Parmi ces actions vont figurer :

- ❑ Amélioration et optimisation de l'efficacité des dépenses publiques. Les dépenses liées au fonctionnement de l'État et les dépenses somptuaires sont drastiquement réduites, voire éliminées. Une gestion plus rigoureuse de l'endettement public permettra de réduire les montants consacrés au service de la dette. Les subventions aux entreprises publiques seront accordées avec parcimonie et un contrôle plus systématique sera effectué sur les emprunts qu'elles effectuent.
- ❑ Encadrement et rationalisation des exonérations fiscales. Des mesures vigoureuses seront entreprises pour encadrer et optimiser l'octroi des exonérations fiscales et douanières dans le sens de leur réduction. De même, les niches de régimes fiscaux préférentiels seront identifiées et leur évaluation effectuée pour savoir s'il faut les maintenir ou les supprimer.

Renforcement de la viabilité des finances publiques et de la dette. D'abord, il sera procédé à un audit de la dette visant notamment à s'assurer de sa viabilité et de sa soutenabilité. Cet audit inclura celui de la gestion du système de retraite et des grands établissements publics dont la gestion désastreuse a abouti à des déficits structurels qui menacent ces établissements et les finances publiques. Les résultats de l'audit permettront de réactualiser et d'adapter la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Le Comité national de la Dette publique (CNDP) sera renforcé en ressources matérielles et financières pour lui permettre d'exercer efficacement les

missions qui lui sont dévolues.

Ensuite, la mise en œuvre rigoureuse de la SDMT notamment en se limitant exclusivement aux financements concessionnels et en bannissant tout recours au financement commercial permettrait de dégager des marges dans le but de rencontrer le critère de convergence établi par l'UEMOA en la matière. Nous nous garderons la possibilité de recourir au financement sur le marché régional au regard de l'avantage qu'il permet, c'est-à-dire la maîtrise des risques liés au change (financement libellé en CFA et non en devises étrangères). S'agissant de la réalisation des projets bancables, il sera préféré au partenariat public-privé (PPP) pour leur financement, puis leur réalisation. Enfin, nous établirons des règles budgétaires claires et strictes sur l'utilisation des revenus des hydrocarbures, des produits miniers et de la forêt afin que les fruits de ces ressources naturelles puissent arriver aux populations, surtout les plus démunies, et soient investis pour financer le développement et augmenter la compétitivité de notre pays. Un fond sera mis en place pour gérer la volatilité des ressources et pour en faire profiter les générations futures.

Répartir équitablement le fardeau fiscal. Nous utiliserons, avec parcimonie, l'octroi des exonérations fiscales et douanières ainsi que les amnisties fiscales et douanières, surtout lorsque celles-ci profitent aux plus riches. Des règlements d'encadrement et des balises transparentes seront implantés.

Les exonérations fiscales et douanières prévues en vertu d'autres régimes préférentiels, comme par exemple le Code des investissements ou d'autres accords, feront l'objet d'une analyse des effets (résultats obtenus) et d'une analyse coût/profit. Ce qui permettra de savoir les acquis à consolider et les points à améliorer.

Des mesures seront entreprises pour élargir l'assiette fiscale en augmentant notamment de 75 000 le nombre de contribuables immatriculés à la Direction en charge des petites et microentreprises et de 50 000 contribuables salariés supplémentaires qui contribueront également à l'IPRES et à la CSS.

Mobiliser plus efficacement les recettes intérieures. La politique fiscale sera revue et adaptée aux besoins du contexte, mais aussi aux autres politiques mises en œuvre par le gouvernement notamment en précédant à :

- une hausse des taxes spécifiques portant sur le tabac et les boissons alcoolisées. Outre des objectifs de santé publique (meilleure protection de la santé de la population), l'application d'un régime de taxes spécifiques sera instaurée en lieu et place de celui ad valorem généralement appliqué à ces produits. Cela permettra de nous conformer aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), lesquelles suggèrent, par exemple, d'augmenter les droits d'accise sur les produits du tabac à plus de 70 % (environ 23% actuellement) ;
- un rééquilibrage de la fiscalité entre la consommation, le travail et le capital. Des mesures seront prises pour que l'impôt sur le revenu ne constitue plus la principale source d'alimentation des recettes fiscales ;
- une rationalisation de l'utilisation des exonérations fiscales et douanières en les limitant au strict minimum et en encadrant leur octroi.

Plus de rigueur sera accordée à la mise en œuvre de la Stratégie de Recettes à Moyen terme (SRMT), lequel fera l'objet d'une réévaluation pour la rendre plus efficace notamment en renforçant les capacités d'intervention des services fiscaux et douaniers (digitalisation et dématérialisation des procédures, simplification des procédures, meilleure coordination et circulation des informations entre les services fiscaux

et douaniers, etc.).

Revoir les conditions de passation des marchés publics. Une nouvelle révision du cadre juridique régissant les marchés publics sera entreprise afin de consacrer le recours régulier à des procédures d'appels d'offres ouverts et concurrentiels, et encadrer le recours aux offres spontanées et aux ententes directes conformément aux meilleures pratiques internationales.

Il sera procédé à la digitalisation systématique et complète des marchés Publics (E-Procurement). La digitalisation du processus de passation de marchés permettra de mettre en place des plateformes électroniques qui serviront, entre autres, à l'enregistrement des entreprises lors de la soumission, la vérification par l'autorité contractante du statut fiscal, de la capacité financière, des références et expériences techniques du soumissionnaire. Ce qui garantira une efficacité des activités d'achat et d'approvisionnement des structures publiques et assimilées.

La célérité, le contrôle et l'effectivité des prestations de services et des acquisitions seront garantis. Le paiement aux entreprises sera ainsi plus rapide. L'e-procurement permettra, par ailleurs, au gouvernement de réduire les coûts de transaction et d'obtenir un meilleur service. Les conditions préalables à l'intégration des nouvelles technologies dans les marchés publics sont l'analyse et l'amélioration des processus commerciaux existants, des systèmes et des structures organisationnelles en place.

VISION 2 :
Faire du Sénégal l'usine de l'Afrique de l'Ouest

CHAPITRE V

Développer une infrastructure industrielle capable de valoriser les ressources nationales et d'aider à la transformation de la structure de l'économie nationale

Problématique

L'orthodoxie en politique industrielle voudrait que le rôle de l'État se limite exclusivement à la mise en place de l'environnement des affaires et à l'investissement dans les grands projets d'infrastructure, laissant au marché dérégulé la charge de sélectionner les secteurs et les vainqueurs. Cela a créé au Sénégal un État peu enclin à s'impliquer dans la structuration de l'industrie, investissant par un endettement colossal dans des infrastructures routières, ferroviaires, et portuaires, mais s'intéressant peu à optimiser les écosystèmes productifs censés les rentabiliser.

L'analyse historique montre cependant que quand bien même préconisée par les grandes institutions de développement, cette approche n'a pas produit de véritables succès. Au contraire, le retard en termes d'industrialisation se creuse de plus en plus.

Un secteur industriel vétuste, avec une force de travail abondante mais sous-formée, un faible accès aux capitaux, et des coûts opérationnels élevés, ne peut soutenir la concurrence industrielle internationale sans un changement profond dans l'implication de l'état.

Les rares pays ayant conquis le défi de l'industrialisation durant le siècle passé (Japon, Corée, Israël, Chine, etc.) partagent tous la particularité d'états qui sont intervenus de manière systématique et méthodique en mettant en place une architecture institutionnelle adaptée et dynamique, diverses mesures incitatives, des protections pour les secteurs naissants, et un portefeuille d'investissements résilient dans des ressources tangibles et intangibles.

Dans les cinq années entre 2016 et 2021, le taux d'importation (en %PIB) connaît une accélération vertigineuse, passant de 32% à 41%. Dans le même temps, le taux d'exportation a eu du mal à évoluer, et oscille autour des 20%. Il en résulte une balance commerciale en chute libre, dont le déficit était de -18.6% en 2021, s'approchant des records historiques de 2008 et 1981 (-21% et -23% respectivement) selon les statistiques de la Banque mondiale (2023).

Le ratio du commerce extérieur au PIB augmente très rapidement, s'élevant à 63% en 2021, indiquant un taux d'ouverture de plus en plus important de notre économie, combiné avec un ratio exportation sur importations autour de 0.5 (nous importons deux fois plus que nous exportons). Ceci signifie que nous avons une économie qui s'ouvre de plus en plus aux marchés, mais il s'agit d'une ouverture désavantageuse en cela qu'elle profite essentiellement aux acteurs internationaux qui écoulent leurs produits manufactures sur le marché Sénégalais (Macrotrends Senegal Trade to GDP Ratio, 2023). Par exemple, le Sénégal connaît une grande dépendance aux importations agroalimentaires et pharmaceutiques. Cet état de fait résulte essentiellement d'une « exportation » massive d'emplois potentiels. Ce sont là des emplois dont nous avons grand besoin et dont la capacité technologique n'est pas hors de portée. Notre économie ne parvient pas à absorber les millions de nouveaux demandeurs d'emplois, diplômés ou non, qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

Pour preuve, notre taux de participation au marché de l'emploi est de 51%, près de 10% inférieure à la moyenne mondiale. Pour les jeunes entre 15 et 24 ans, la portion la plus importante de notre population, ce taux, atteint difficilement 25%, indiquant qu'au-delà même du taux de chômage très élevé, une proportion importante de la population en âge de travailler a déserté le marché formel du travail par manque d'opportunité (Macrotrends Senegal Trade to GDP Ratio, 2023).

Manque de cohérence entre les politiques fiscales, commerciales et le développement du tissu industriel.

Les revenus issus des taxes et droits de douanes sont importants et ne sont pas suffisamment différenciés en fonction des secteurs. Les niches industrielles naissantes, par exemple, dans l'agro-industrie, ne sont pas spécifiquement protégées par la politique douanière et fiscale.

Non-adéquation et de défaut de planification des infrastructures, énergétique, assainissement, routières, portuaires et aéroportuaires

Les infrastructures énergétique, d'assainissement et de transport ne sont pas suffisantes pour supporter le développement de zones industrielles performantes. Par exemple, le réseau ferré national est vétuste. L'investissement est dirigé vers des projets non-prioritaires (arènes, centre de conférence, etc.) creusant tout de même la dette publique.

Faible qualité des programmes de formation professionnelle et abandons de niches d'emploi

Le système de formation produit une main d'œuvre dont l'employabilité même en fin de formation est inadéquate et freine la compétitivité des entreprises. Les entreprises peinent à trouver des ressources humaines de qualité et sont parfois obligées d'en

importer des pays voisins, par exemple auprès des sites miniers. Augmentation et non prise en compte des risques industriels liés à la sécurité, à la protection de l'environnement et au changement climatique (Vulnérabilité et atténuation)

Les installations industrielles sont en concurrence spatiale ou trop proche des habitations du fait d'un défaut de planification du développement urbain. Le code de l'environnement n'est pas toujours respecté quant à l'installation des industries. La vulnérabilité au changement climatique n'est pas suffisamment prise en compte dans la planification des infrastructures industrielles, avec des installations dans des zones inondables ou littorales.

Manque d'anticipation et de stimulation de l'innovation dans le secteur industriel

Les synergies entre la recherche académique et l'industrie ne sont pas encouragées. Il en résulte un défaut de valorisation des résultats de la recherche universitaire Sénégalaise qui produit pourtant des innovations ayant le potentiel de supporter le développement industriel. Par ailleurs, il n'existe pas d'organisation sectorielle de l'industrie qui puisse définir un agenda de recherche et d'innovation pour guider et focaliser les efforts des chercheurs.

Absence d'instruments financiers spécifiques et adapté au développement industriel

Les instruments en place BNDE, FONGIP, FONSI ne jouent pas un rôle important dans l'industrialisation. Les niveaux de financements offerts sont faibles et à trop court terme par rapport au besoin des industries et ne permet pas la mise à l'échelle des PME.

Par ailleurs nous ne disposons pas d'instrument de mitigation des risques perçus par le secteur financier, ce qui limite sa propension à prêter aux acteurs de l'industrie locale. Il y a aussi une trop forte centralisation de ces instruments, rendant difficile leur adaptabilité aux conditions régionales.

Les PME et PMI sont principalement actives dans la vente de services et non dans la transformation de matières premières

On note une faible capacité de transformation et une absence d'intégration des chaînes de valeur. La majorité des produits transformés sont importés alors que le marché et la capacité technologique sont suffisants pour l'émergence d'une industrie basique de transformation locale.

Non capitalisation des opportunités de la ZLECAF

Une stratégie nationale claire qui identifie les filières industrielles porteuses au niveau continental, basée sur une analyse détaillée des avantages comparatifs du Sénégal par rapport à la Zone de Libre Échange n'a pas été mise en place.

Notre vision

Deux défis majeurs pour l'industrialisation du Sénégal sont l'amélioration de la productivité et la création d'emplois.

Concernant la productivité, nous devons améliorer l'efficacité des pratiques industrielles existantes à travers des initiatives d'optimisation des chaînes de valeur et d'efficacité opérationnelle et énergétique, tout en cherchant à étendre notre activité économique vers des segments à plus haute valeur ajoutée. Pour créer de l'emploi, le secteur industriel doit croître et, ce faisant, absorber une partie significative des acteurs du secteur informel.

Pour cela, il faudra continuer à mettre sur pied une forte industrie des hydrocarbures, renforcer les industries de transformation de commodités, et substituer les importations de produits de grande consommation par une production industrielle locale. Tout cela requerra un grand investissement qui passera par l'exploitation des nouvelles opportunités offertes par la finance verte, une forte incitation des acteurs du secteur financier local à orienter les capitaux vers des investissements productifs plutôt que vers des investissements de rente pour dé-financiariser l'économie, et l'attraction de financements internationaux dans des secteurs spécifiques. Cela demandera également une formation efficace du capital humain aux métiers de l'industries, et un renforcement des infrastructures logistiques.

Une stratégie industrielle nationale efficace est essentielle pour le Sénégal de demain. Elle nous permettra de conquérir et de renforcer notre souveraineté économique, contribuera à la réduction de la pauvreté par la création de valeur ajoutée et d'une croissance inclusive, et nous permettra de créer des emplois pour notre jeune population et dynamiser un écosystème de PME et grandes entreprises.

Nos propositions

Ancrage du département Industrie avec les départements Économie + Commerce. La politique industrielle ne peut se dissocier de la politique économique et commerciale. Par conséquent, son ancrage au ministère de l'économie permettra d'avoir une politique industrielle moteur de l'économie et bénéficiant d'une attention particulière.

La prise en compte du tissu industriel dans tous les accords de coopérations signés pourra ainsi devenir une réalité. Par ailleurs, la territorialisation de la politique industrielle pourra se faire en tenant en compte les dynamiques économiques régionales. Un lien fort avec l'ANSD permettra de remettre sur pieds l'observatoire de l'industrie.

Territorialisation de l'industrie : faire de l'industrialisation des régions une priorité en développant les filières porteuses dans chaque localité. Il faudra développer une approche « chaîne de valeur » par filière et orienter les investissements vers des secteurs prioritaires et basés sur le développement de filières spécifiques. Il s'agit de créer des industries fortes basées sur des filières et non sur des programmes ou projets isolés : par exemple pour une filière donnée, investir de manière intégrée sur toute la chaîne de valeur allant du producteur de matière première jusqu'au consommateur, en passant par la sécurisation de l'acheminement des produits transformés vers les marchés. Cette territorialisation favorisera les investisseurs locaux.

Les filières auront un ancrage régional prononcé: Sud-Est (Mines, textile, etc.), Sud (Agro-industrie), Nord (Agro-industrie, Oil & Gas), Centre (Céréales, oléagineux), Dakar-Thiès (Automobile/transport, Agro-Industrie, Électricité).

Cet effort sera accompagné par la création d'agences opérationnelles régionales : Des hubs régionaux autour de l'APROSI chargés de collecter les informations utiles pour alimenter l'observatoire de l'industrie et de donner un appui technique et financier aux développeurs de projets. Ces hubs doivent intégrer les structures de financement et les services fiscaux, assurer la coordination avec les départements du commerce, de l'économie, de l'agriculture, des infrastructures, etc.

Prise en compte de l'industrie verte et attraction de financements verts, planification intégrée des infrastructures énergétiques et d'assainissement. Développer des standards Green Industries intégrant la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique associé à un appui qui permettra de lever des financements verts via le GCF, les Banques de développement, ou les marchés internationaux. Un système de monitoring sera nécessaire pour le suivi des impacts environnementaux et socioéconomiques.

Exploitation des synergies avec les politiques sectorielles de développement, exemple des secteurs du transport, bâtiment, assainissement, énergie, agriculture. Lorsque des grands programmes d'investissement sont entrepris dans un secteur connexe, l'État exploitera les synergies avec le secteur industriel, pour limiter les importations et stimuler la manufacture locale. Même si nous ne pouvons pas encore fabriquer des trains, nous sommes en mesure de fabriquer des tuyaux pour systèmes d'irrigation agricole, des sièges en plastique pour bus, des bennes à ordures, ou des mâts métalliques pour l'éclairage public. Une loi imposant un taux minimum de 30% de « Made in Sénégal » pour tous les investissements publics au-dessus d'un certain seuil.

Fortes incitations pour le secteur bancaire vers les investissements industriels productifs.

La financiarisation prématurée de l'économie fait que les capitaux sont en priorité injectés dans les secteurs spéculatifs comme le foncier, au détriment de l'investissement productif. L'État mettra en place des garanties financières et des incitations fiscales pour rendre l'investissement industriel beaucoup plus sûr et attractif pour les banques.

Création de la Banque Populaire Nationale des Femmes et des Artisans. Un pivot financier pour l'émancipation économique. Conscient du rôle central des femmes dans le tissu économique et social sénégalais, notamment à travers les tontines et les leketts, cet établissement servira de plateforme pour organiser et moderniser ces pratiques traditionnelles de microfinance. Garantie par l'État, la Banque Populaire Nationale des Femmes proposera des services financiers adaptés aux besoins spécifiques des femmes, en offrant des conditions favorables pour l'accès au crédit et l'épargne.

Développement de nœuds logistiques pour le stockage, la distribution et le transport. Les PME/PMI ne sont pas en mesure de supporter les investissements nécessaires à la création d'une logistique efficace, nécessaire à leur compétitivité. Pour cette raison, l'État stimulera l'émergence d'une offre de services logistiques externalisée (3PL), un réseau d'entrepôts, centres de distribution, chaîne de froid, flotte de transport, pour offrir une logistique efficace entre les régions à un prix compétitif.

Redéfinition de notre système éducatif et de formation professionnelle. Stabiliser notre système de formation professionnelle en mettant en place une stratégie mieux adaptée aux réalités socioculturelles et aux besoins de l'économie. Connecter les bureaux des pôles emploi aux secteurs privés locaux pour une meilleure insertion dans le tissu économique au niveau de chaque localité par la création de plateformes numériques regroupant les demandeurs d'emploi, les centres de formation et les entreprises.

Stimulation de l'Innovation et de la Recherche. Établir une unité Recherche et Innovation au sein de la direction de l'industrie qui aura la charge de définir un agenda de recherche sur 10 ans, défini autour des chaînes de valeurs prioritaires. Il faudra également identifier un budget de recherche qui permettra de créer des consortiums composés d'universités, de collectivités locales, et d'entreprises industrielles, pour conduire des projets de recherche appliquée sur des thèmes prioritaires.



Réenchanter le



Sénégal

Naatalaat
sunu réew



RÉPUBLIQUE DES VALEURS
RÉEWUM NGOR

VISION #3 :

Faire du Sénégal l'Hôpital de l'Afrique de l'Ouest

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE



VISION 3 :
Faire du Sénégal l'Hôpital de l'Afrique de l'Ouest

CHAPITRE VI

Réduire les inégalités d'accès aux services de santé et mettre l'emphase sur la prévention

Problématique

Le système de santé sénégalais est malade. Plusieurs faits tragiques survenus récemment et ayant suscité un émoi considérable au sein de l'opinion publique nationale et internationale confirment cela. C'est ainsi que le non-respect des normes techniques doublé d'une négligence coupable a occasionné, en l'espace d'une année, la mort atroce de 17 nourrissons, calcinés lors d'incendies de services de néonatalogie au sein d'établissements publics de santé (6 bébés prématurés calcinés le 21 avril 2021 à l'hôpital Maguette Lô de Linguère et 11 nouveau-nés calcinés le 25 mai 2022 à l'hôpital Abdou Aziz Sy de Tivaouane). Le 7 avril 2022, une femme, enceinte de neuf mois, est morte, avec son bébé, à l'hôpital Amadou Sakhir MBaye de Louga après être restée plus de 20 heures de souffrance sans une prise en charge médicale adéquate. Le 24 juillet 2023, un bébé est retrouvé mort dans une machine à laver à l'hôpital Abass Ndao de Dakar suite à une négligence professionnelle. Ces drames répétitifs, et bien d'autres moins connus du public, résultent de la conjugaison de plusieurs facteurs allant de l'inefficacité du management du système au manque d'équipements et à la vétusté de certaines structures sanitaires en passant par le déficit de personnel qualifié et des difficultés d'accès à des services professionnels par les populations.

L'apparition et la propagation du SRAS-CoV-2, virus responsable de la pandémie de COVID-19, ont mis à nu les limites de notre système de santé habitué à fonctionner sous le régime de l'urgence sanitaire portée essentiellement par le personnel médical grâce à son engagement et à son dévouement. En effet, cette crise pandémique a révélé, entre autres, une exacerbation des disparités, inacceptables et injustifiées, entre Dakar et l'intérieur du pays. Disparités en tout : matériels et équipements médicaux, personnels médicaux notamment spécialisés, budgets, etc.

Par ailleurs, en 2020, les établissements hospitaliers de santé au Sénégal comptaient 5 787 lits théoriques dont 5 419 effectivement installés avec 232 586 malades hospitalisés, lesquels avaient occasionné 1 028 120 journées d'hospitalisation (MSAS, 2022).

Si des correctifs majeurs n'étaient pas apportés et des investissements massifs effectués au cours des prochaines années, notre système de santé actuel serait incapable de nous mener à la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) no 3 visant à « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges » notamment en assurant la santé et le bien-être de tous les sénégalais, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles et non transmissibles, en mettant en place des systèmes de prévention performants et en assurant un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé.

Une gestion pyramidale qui a atteint ses limites

L'organisation pyramidale de la santé ne favorise pas un fonctionnement fluide, proactif et efficace de notre système de santé publique. Elle a conduit à une centralisation excessive notamment avec un organigramme complexe et un niveau central

hypertrophié. Pire, la présence massive et ostentatoire des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) donne l'impression que ce sont ces derniers qui pilotent notre système de santé publique. Ce qui constitue en soi une atteinte à notre souveraineté : oui, la coopération avec les PTF est importante, mais nous devons garder la main sur la conduite du système selon nos besoins et préoccupations propres et non selon l'agenda international en matière de santé.

Une carte sanitaire marquée par une iniquité flagrante dans la répartition des infrastructures sanitaires à travers le pays

Selon les statistiques officielles du MSAS publiées en 2022, le Sénégal compte 45 établissements publics de santé (EPS) dont 4 non hospitaliers. Ils sont composés de 11 EPS de niveau 1 (EPS1), 19 de niveau 2 (EPS2) et 11 de niveau 3 (EPS3). Les EPS1 ont une vocation départementale et offre les services d'hospitalisation, de soins préventifs et curatifs et de soins spécialisés. Près de la moitié est implantée entre Dakar et Thiès. Quatre des quatorze régions du Sénégal n'en compte aucun : Fatick, Kaolack, Kédougou, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor. Les EPS2 ont une vocation régionale. En plus des paquets de soins offerts par les EPS1, ils dispensent des soins spécialisés plus élargis et des soins de réadaptation. La région de Kédougou n'en compte aucun.

Les EPS 3 sont constitués d'hôpitaux à vocation nationale. Ils couvrent les paquets de soins offerts dans les EPS2 et, en plus, délivrent des soins spécialisés de hautes technologies et des soins palliatifs. Ils peuvent mener des activités d'enseignement, de recherche encadrée et de formation, en collaboration avec les universités, les instituts et les écoles de santé, et autres structures de recherche. Ils sont essentiellement concentrés à Dakar (10) et un seul existe à Diourbel. À cela s'ajoutent des centres de santé, des postes de santé, des structures militaires et paramilitaires de santé ainsi que des structures de santé privées, tous inégalement répartis à travers le territoire national.

Cette inégalité dans la répartition géographique des structures sanitaires pose un problème important : l'iniquité en matière d'accès aux services de santé pour les populations. Les insuffisances liées aux différentes réformes territoriales ainsi que les difficultés que rencontrent les collectivités locales pour assumer les compétences transférées dans le domaine de la santé viennent accentuer cette situation d'iniquité.

Un personnel de santé en constante augmentation, mais toujours en nombre insuffisant.

Il ressort de l'Annuaire des statistiques sanitaires et sociales de 2020 publié par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) en 2022, que les effectifs du personnel de soins médicaux et spécialités au Sénégal sont de 1 552 personnes ainsi réparties : 997 médecins, 336 chirurgiens et 219 pharmaciens. Quant aux effectifs composant le personnel de soins infirmiers et obstétricaux, ils sont de 9 315 personnes. Le personnel de maintenance hospitalière compte 224 agents dans ses effectifs. Le personnel de l'hygiène, de l'assainissement et de la prévention est composé de 690 agents. Enfin, le personnel de l'action sociale et de la communication s'établit à 548 travailleurs. Ces niveaux d'effectifs sont révélateurs des efforts consentis, depuis 2000, relativement à la disponibilité des ressources humaines dans le domaine de la santé et de l'action sociale. Toutefois, ils sont loin des normes fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en la matière et ne permettent d'envisager l'atteinte des ODD par le Sénégal à l'horizon 2030 particulièrement celui de l'ODD no 3.

En effet, selon les statistiques mondiales de la santé établies par l'OMS (2023), au Sénégal, le nombre de médecins (pour 10 000 habitants), y compris les généralistes, les médecins spécialistes et les médecins non définis s'établit à 0,84. Soit moins d'un médecin pour 10 000 habitants. Le nombre de personnel infirmier et obstétrical (pour 10 000 habitants), y compris le personnel infirmier et obstétrical est de 3,57. Ce qui fait

qu'il existe toujours une frange importante (plus de 25%) de femmes en âge de procréer qui accouchent en dehors des structures de santé : seuls 74,5% des naissances sont assistés par un personnel de santé qualifié. Quant aux services dentaires, une infime proportion de la population en a accès : le Sénégal compte 0,08 dentiste pour 10 000 habitants.

Santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant : des progrès timides qui cachent des situations préoccupantes.

En 2020, le Sénégal a enregistré 737 décès maternels (MSAS, 2022). Ce qui fait que le ratio de mortalité maternelle reste encore élevé. L'OMS (2023) fait état d'un taux de mortalité maternelle de 261 de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Ce qui ne lui pas permis d'atteindre l'ODM no 5 en 2015. Avec ce niveau de mortalité maternelle, il lui sera difficile d'atteindre l'ODD no 3 à l'horizon 2030. Au-delà de ce chiffre global, il existe beaucoup de disparités et d'inégalités selon le milieu (urbain ou rural). Même si la couverture des femmes recevant des soins prénatals de la part d'un prestataire qualifié est significative (98%), le pourcentage de femmes ayant bénéficié de quatre visites prénatales stagne à 56% en 2019. Ce qui est inférieur à l'objectif de 70% fixé par le Plan stratégique national de la santé maternelle, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et des jeunes (SRMNIA).

Selon les statistiques officielles du MSAS (2022), 22 885 mort-nés ont été enregistrés au Sénégal en 2020, ainsi que 4 940 décès de nouveaux nés âgés de 0-28 jours. D'où un taux de mortalité néonatale (nombre de décès au cours des 28 premiers jours de vie révolus pour 1000 naissances vivantes au cours d'une année) relativement élevé : 21,1 0/00 (OMS, 2023). Derrière ce chiffre se cache beaucoup de disparités entre milieux urbain et rural. Également le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000 naissances vivantes) reste aussi relativement important : 39 0/00 (OMS, 2023).

Difficultés des populations démunies à accéder aux médicaments et produits essentiels.

Les populations sont régulièrement confrontées à des difficultés pour accéder aux médicaments essentiels avec les fréquentes ruptures d'approvisionnement qui surviennent au niveau de la Pharmacie nationale d'approvisionnement (PNA), des Pharmacies régionales d'approvisionnement (PRA) et des pharmacies. Le changement de statut de la PNA, en l'érigeant en un Établissement public de santé (EPS), ne semble pas apporter des changements significatifs dans l'efficacité attendue de la chaîne logistique d'approvisionnement en médicaments. En plus de ces fréquentes ruptures, le manque de contrôle et de respect des marges bénéficiaires pratiquées sur les médicaments par les structures de santé publique rend difficile l'accessibilité de certains médicaments aux populations démunies.

Opacité des circuits et commercialisation de médicaments contrefaits.

Les circuits d'approvisionnement des pharmacies restent opaques en dépit des nombreux textes qui organisent le contrôle de la qualité des médicaments mis sur le marché. De plus, beaucoup de médicaments contrefaits et à la qualité douteuse empruntent les circuits de la contrebande et sont commercialisés sur les étals des marchés publics. Ce qui pose un énorme problème de santé publique, car les populations sont exposées à des dangers pour leur santé.

Insuffisance du financement public consacré à la santé. En dépit des discours et des proclamations d'intention, les sommes consacrées à la santé des sénégalais restent modestes, voire loin des standards mondiaux. En effet, selon le PNDSS 2019 – 2028 (MSAS), seuls 8% du budget national sont consacrés à la santé. Ce qui est contraire aux engagements internationaux souscrits par le Sénégal. En effet, en avril 2001, les chefs d'État et de gouvernement africains réunis à Abuja avaient pris l'engagement financier d'allouer au moins 15% de leurs budgets nationaux au secteur de la santé.

La réintroduction du paiement de la TVA par les établissements privés de santé (Cliniques) : source d'iniquité et de difficultés d'accessibilité aux services de santé.

Depuis le 1er janvier 2023, l'État du Sénégal a mis fin à la suspension de la mesure d'exonération au paiement de la TVA sur les prestations d'hospitalisation des malades, sur la location de chambre et autres commodités hospitalières, décidée depuis 2011. Les sommes payées par les patients ayant recours aux cliniques privées se voient appliquer une TVA de 10% en sus. Le paiement de la TVA est, in fine, supporté par les clients. Donc, ces derniers paient plus pour se faire soigner. Ce qui est de nature à constituer un obstacle à l'accès aux services de santé pour la partie de la population qui se voit obligé de recourir aux services des cliniques privées et qui disposent de ressources financières limitées.

Notre vision

Placer la santé des populations au cœur du développement, de façon systémique, intégrée et participative, tel sera le crédo qui guidera l'élaboration, l'implantation et la mise en œuvre de toutes les politiques. Cela veut dire que la dimension de la santé sera toujours prise en compte. Ainsi, les priorités de santé publique seront toujours définies avec et pour les populations. C'est de cette manière que le Sénégal arrivera à lutter efficacement contre les inégalités en matière de santé et de bien-être. En effet, les politiques de santé publique à maintenir, à renforcer ou à élaborer devraient, d'une part, favoriser la préservation de la santé et le bien-être des populations et, d'autre part, contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès et de financement de la santé. Ce qui impliquera des actions cohérentes, concertées et efficaces sur l'ensemble des déterminants de la santé publique notamment sur les facteurs endogènes et/ou biologiques, les habitudes de vie et les comportements, l'environnement physique et

social ainsi que sur l'organisation du système de soins et de services.

La vision qui va sous-tendre tout cela est d'arriver, dans la durée d'un mandat (5 ans), à un Sénégal où tous les citoyens, peu importe leurs moyens et où ils se trouvent sur le territoire national, puissent accéder à des prestations de santé (curatives, préventives, promotionnelles et adaptatives) de qualité et selon leurs besoins.

Nos propositions

Mise en place d'un programme de développement d'infrastructures sanitaires. Cela visera, d'une part, à corriger les situations d'iniquité résultant des disparités au plan territorial et, d'autre part, à assurer l'accessibilité aux services de santé à tous les sénégalais d'où ils se trouvent. Ce programme donnera lieu à la mise à niveau et à la construction d'établissements sanitaires modernes dont certains seront adossés aux universités avec des plateaux techniques de classe mondiale. Ce qui nous permettra de capter les évacuations sanitaires des pays de l'Afrique de l'Ouest et faire du Sénégal un « hub de tourisme médical » dans la sous-région.

Renforcement du leadership central sur la conduite des politiques nationales et décentralisation des responsabilités pour asseoir un véritable réseau de la santé. Il va être mis un terme à la complexité et à l'hypertrophie de la gestion centralisée. Les responsabilités des niveaux centraux seront limitées au pilotage stratégique en évitant toute immixtion dans l'opérationnel.

L'opérationnel sera l'apanage des structures de santé sous la houlette des Directions régionales qui verront leur statut changé (en Agences régionale) et leurs moyens d'interventions accrus. La coopération avec les partenaires techniques et financiers (PTF) va se poursuivre en s'intensifiant, mais sur la base de nos réels besoins et sous le leadership fort et ferme du Ministère en charge de la santé publique.

La proximité des usagers sera le maître-mot de la réforme à mener, laquelle aboutira à la mise en place d'un véritable réseau de la santé avec l'érection des Directions régionales en Agences régionales. Toutes les modalités à mettre en œuvre seront choisies en privilégiant l'efficacité des interventions des professionnels de la santé, mais aussi en tenant compte de l'accessibilité des services de santé par les populations et de la qualité des prestations offertes. Cette réforme sera faite selon un processus participatif de toutes les parties prenantes du secteur de la santé, mais également avec la collaboration des autorités en charge des collectivités locales.

Amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. L'augmentation importante du budget alloué à la santé (voir notre proposition sur le financement) permettra de renforcer l'existant en matière de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Ainsi, des mesures appropriées seront prises notamment pour améliorer la qualité du dispositif de monitoring des femmes en état de grossesse, accroître le nombre de personnel qualifié et assurer une gestion plus efficace des complications néonatales. Le nombre d'accouchements assistés par un prestataire qualifié sera significativement amélioré. Par ailleurs, des efforts seront consentis pour une bonne prise en charge des besoins des femmes en âge de procréer en matière de méthodes modernes de planification familiale. Le nombre important de femmes en union qui ont encore des besoins non satisfaits en matière de planification familiale sera ramené à des niveaux plus acceptables.

Renforcement des missions et des ressources de l'Agence Sénégalaise de la réglementation Pharmaceutique (ARP). Les missions de contrôle du secteur pharmaceutique seront renforcées et les ressources nécessaires seront mises à la disposition de l'ARP pour lui permettre d'assainir le milieu pharmaceutique notamment en redynamisant et en rendant optimal le système de surveillance de l'utilisation des

médicaments et autres produits de santé. Cela permettra aux populations de pouvoir trouver, peu importe l'endroit où elles se trouvent sur le territoire national, de disposer de médicaments de qualité.

Financement de la santé : consacrer, au moins, 15% du budget national à la santé.

Comme tous les États membres de l'union africaine, le Sénégal avait souscrit, en 2001, à l'engagement d'allouer 15% de son budget national à la santé au lieu des 8% actuels. En portant le budget de la santé à 15% du budget national, le Sénégal ne fera que se conformer à ses engagements nationaux en plus de se donner les moyens de réaliser des politiques et programmes de santé publique efficaces au profit de sa population.

Suppression de la TVA sur les prestations d'hospitalisation des malades, sur la location de chambre et autres commodités hospitalières.

En revenant sur la décision de suspension du paiement de la TVA (10%) intervenue en 2011, l'État a rendu plus chères les prestations que reçoivent les sénégalais dans les cliniques privées. Cette augmentation, qui constitue une barrière à l'accès aux prestations de santé pour une certaine catégorie de la population, sera purement et simplement levée.

Mise en place d'un programme d'urgence spécial de dotation en ressources humaines, de développement des ressources humaines et de valorisation des travailleurs du secteur de la santé.

Pour faciliter l'accessibilité des services de santé, améliorer la qualité des prestations fournies et atteindre toutes les cibles des Objectifs de développement durable (ODD) en lien avec la santé, il sera mis en place un vaste programme d'urgence visant à se doter en personnel en nombre suffisant et en qualité. Une mise à niveau générale et permanente sera procédée pour que tous les intervenants dans le domaine de la santé (peu importe leur profession et leur niveau de qualification) puissent mettre à jour et développer leurs compétences. Enfin, de larges concertations seront ouvertes avec toutes les parties prenantes du secteur pour convenir, de manière concertée et

inclusive, les mesures d'attractivité, de rétention et de valorisation à mettre en œuvre, car l'efficacité d'un système de santé dépend aussi de la motivation et de l'implication des ressources humaines chargées de son fonctionnement.

VISION 3 :
Faire du Sénégal l'Hôpital de l'Afrique de l'Ouest

CHAPITRE VII

Élargir la couverture et l'adapter aux nouveaux besoins sociaux en matière de protection sociale

Problématique

Les inégalités socio-économiques ont atteint leur paroxysme au Sénégal. Leur accentuation et leur reproduction favorisent le maintien et la permanence d'importantes franges de la population dans la pauvreté : plus de 6 millions de pauvres recensés en 2018 (ANDS, 2021). Pire, plus de 54% des ménages sénégalais étaient considérés comme vulnérables en 2018 (Banque mondiale, 2023). Ce qui veut dire que bon nombre de ménages peuvent basculer dans la pauvreté lorsqu'ils sont exposés à des situations difficiles imprévisibles. Les taux de croissance « exceptionnels » dont se targue le gouvernement n'ont aucun effet significatif sur le sort des populations.

Les politiques de solidarités nationales ont donné lieu à la mise en œuvre de nombreux programmes et filets sociaux de sécurité. Mais ils demeurent sans effets significatifs bien que engloutissant d'importantes sommes d'argent du contribuable. Plusieurs raisons expliquent ces échecs notamment une absence de vision, un manque de coordination et une gestion douteuse, voir politicienne. Dans ce contexte, le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) apparaît comme une éclaircie, mais ce n'est qu'une apparence ! Sa gestion est plombée par l'incompétence, la politique politicienne et l'inefficacité alors qu'il pourrait être un précieux instrument de lutte

contre la pauvreté et de promotion de la cohésion sociale.

Quant à la couverture maladie universelle, elle n'est « universelle » que de nom tant beaucoup de pans de la société restent sans aucune protection médicale.

Les personnes vivant avec un handicap étaient estimées, en 2013, à 5,9% de la population (PNDSS 2019 – 2029,). Elles vivent le martyr quotidiennement, car étant laissées à elles-mêmes dans leur grande majorité.

L'État peine même à mettre en œuvre et à respecter ses propres engagements internationaux en ratifiant plusieurs instruments pertinents. Les politiques publiques qu'il met en œuvre ne prennent pas toujours en compte les personnes vivant avec un handicap, lesquelles éprouvent des difficultés pour accéder aux soins médicaux, pour accéder aux édifices publics ou pour intégrer la Fonction publique alors qu'elles bénéficient de quotas. Autant d'entraves et d'obstacles qui font d'elles des citoyens à part. Elles vivent, quotidiennement, une discrimination qui ne porte pas son nom.

Les solidarités organisées dans le cadre professionnel sont menacées dans leur pérennité, particulièrement le régime de retraite dont la gestion est confiée à l'Institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES). En effet, l'IPRES éprouve, de plus en plus, des difficultés pour payer les pensions de retraite (du reste très modestes !) du fait des dizaines de milliards FCFA que lui doit l'Administration sénégalaise ainsi que les entreprises publiques et parapublique au titre d'arriérés de cotisation impayées. Ces difficultés, qui pourraient déboucher sur un empêchement, pour l'IPRES, à honorer le paiement des pensions de retraite, ne feraient qu'accroître les risques de voir plusieurs centaines de milliers d'allocataires et leurs familles basculer dans la pauvreté. Il s'y ajoute que le caractère informel de notre économie met en marge des dispositifs de solidarités professionnelles en place des millions de personnes actives dans le secteur

informel. Ce qui fait de notre système de protection sociale un système à double vitesse. C'est pour toutes ces raisons et pour bien d'autres qu'il est apparu la nécessité d'élargir la couverture qu'accorde notre système de protection sociale et d'adapter celui-ci aux nouveaux besoins des sénégalais.

Diagnostic

La pauvreté : une menace à la cohésion sociale.

Les résultats de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée par l'ANDS (2021) ont révélé que le nombre de pauvres a augmenté, en valeur absolue, en passant de 5 832 008 en 2011 à 6 032 379 en 2018. Cela en dépit d'une réduction, en valeur relative, qui a vu passer le taux de pauvreté de 42,8% en 2011 à 37,8% en 2018/2019. Le niveau de pauvreté est inégalement réparti dans le pays et les régions de l'intérieur en souffrent le plus : 65,7% à Sédhiou, 61,9% à Kédougou et à Tambacounda, 56,6% à Kolda, 53,0% à Kaffrine et 51,1% à Ziguinchor.

Le taux de vulnérabilité des ménages (c'est-à-dire la probabilité d'au moins 50 % de tomber dans la pauvreté au cours des deux prochaines années en cas de choc) reste élevé : 54,2 % en 2018 selon la Banque mondiale (2023). Ce qui veut dire de nombreuses franges de la population risquent de tomber dans la pauvreté advenant un choc. Ce qui renseigne sur le niveau de précarité qui règne au Sénégal.

Les personnes souffrant d'un handicap : les oubliées de la République.

La prévalence du handicap était estimée, en 2013, à 5,9% de la population (PNDSS 2019 – 2029,). Par personne souffrant d'un handicap on entend toute personne présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut porter atteinte à sa pleine et effective

participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres (article 1, alinéa 2 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées). En dépit du fait que le Sénégal ait ratifié les plus importants instruments internationaux en la matière ainsi que la mise en place d'une Loi d'orientation sociale, les personnes vivant avec un handicap continuent de vivre d'énormes difficultés relatives à l'accès aux soins, aux services sociaux de base, aux édifices publics, etc. Ce qui les place, de fait, dans une situation de discrimination.

L'État ne parvient pas à intégrer cette problématique dans ses politiques publiques. Il ne tient pas compte de toute la dimension du problème avec la multiplicité des acteurs institutionnels, l'éparpillement des programmes et la faiblesse des financements. Parmi les faits qui accréditent que les personnes vivant avec un handicap sont oubliées par la République on peut citer, par exemple, le non-respect du quota de recrutement dans la Fonction publique ainsi qu'une large majorité des concernées (70% selon plusieurs sources spécialisées) n'ont pas accès à la gratuité des soins de santé en dépit de l'instauration des cartes d'égalité des chances, lesquelles ne profitent qu'à une minorité d'entre elles. Ce qui fait que la seule alternative qui leur est offerte, à leur corps défendant, est la mendicité.

Le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) : inefficacité et dysfonctionnement dans la mise en œuvre.

Le PNBSF, dans sa conception, pourrait s'avérer un utile instrument de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté ainsi que comme outil de promotion de la cohésion sociale à l'instar du programme qui l'a inspiré, celui de «O bolsa família» mis en place au Brésil, en 2003, par le Président Luiz Inácio Lula Da Silva. Dans la pratique, ce précieux instrument est dévoyé par des considérations politiciennes et sa gestion demeure opaque. Dans sa

6e revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE), le FMI (2022) souligne certaines des limites rencontrées dans la gestion du PNBSF. Au nombre des limites listées, on relève l'inefficacité du ciblage des ménages pauvres et/ou vulnérables, les difficultés que rencontrent de nombreux bénéficiaires à rentrer en possession, à temps, de leurs allocations, l'absence de réactualisation des bénéficiaires en dépit de la mise à jour complète du registre national unique (RNU) et le manque de souplesse qui empêche d'inclure davantage de bénéficiaires dans le programme.

Faiblesse de la couverture d'assurance maladie.

En vue de favoriser l'accessibilité aux services et soins de santé de base pour l'ensemble de la population, la couverture maladie universelle (CMU) dont la gestion est confiée à l'Agence nationale de la couverture maladie universelle (ANACMU). La promotion de la couverture maladie universelle a donné lieu à l'adoption, en 2013, d'un document stratégique intitulé « Plan stratégique de développement de la couverture maladie universelle 2013-2017 » dont l'objectif principal était d'étendre la couverture maladie à 75% de la population sénégalaise d'ici 2024. Après plusieurs années de mise en œuvre, le Sénégal est loin du compte : moins de 50% de la population est couverte par un système formel d'assurance maladie (PNDSS 2019 - 2029). Ce qui veut dire un échec patent, car la faiblesse de la couverture maladie universelle montre qu'une frange importante de la population est en dehors du dispositif mis en place.

Un régime de retraite (IPRES) menacé dans sa pérennité.

La gestion du régime de retraite confiée à l'IPRES a fait l'objet de plusieurs réformes paramétriques au cours de ces dernières années pour maintenir le régime en équilibre. En dépit de toutes ces mesures, celui-ci demeure menacé dans son existence compte

tenu de plusieurs facteurs notamment la mauvaise gestion et le non recouvrement d'un volume important de cotisations dues, surtout par l'État. En effet, selon le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026, l'IPRES n'arrive pas à couvrir ses dépenses obligatoires liées au paiement de pensions de retraite par les recettes tirées de l'encaissement des cotisations. Ce qui provoque des tensions de trésorerie. L'Institution a besoin de recouvrements exceptionnels de cotisations en instance pour parvenir au paiement des pensions de retraite.

Le DPBEP 2024-2026 fait état d'un écart oscillant entre -5,1 milliards FCFA et - 9,6 milliards FCFA sur la période. Déjà les allocataires de pensions ainsi que leurs familles vivent dans une précarité du fait de la modicité, voire de la faiblesse des pensions qu'ils reçoivent, ce serait catastrophique d'imaginer la banqueroute de l'IPRES. Cela ne relève plus d'une vue de l'esprit, mais une éventualité plausible à moins que l'État apure toutes ses dettes à l'égard de l'institution.

En effet, le compte de dépôt de l'IPRES dans les livres du Trésor, qui sert à l'encaissement des cotisations sociales des agents non fonctionnaires des établissements publics et parapublics, affiche un solde créditeur d'environ 25 milliards FCFA au 30 avril 2021 qui ne sont pas mobilisables à souhait par l'IPRES ni rémunéré (DPBEP 2024-2026). Aussi, les retards de paiement des cotisations sociales dues par les entreprises publiques et parapubliques (Hôpital principal de Dakar, COUD, Dakar Dem Dikk, etc.) étaient estimés, au 31 décembre 2020, à plus de 57 milliards FCFA (DPBEP 2024-2026). L'IPRES est dans l'impossibilité de recouvrer ces créances du fait de l'immunité d'exécution que bénéficient ces structures publiques. Une lutte contre l'évasion des cotisations sociales inefficace qui compromet la pérennité du régime de retraite géré par l'IPRES. L'évasion des cotisations sociales constitue une véritable gangrène qui compromet la viabilité et la pérennité du régime de retraite géré par

l'IPRES. En effet, on estime l'évasion des cotisations sociales concerne « plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail » (DPBEP 2024-2026). La faiblesse du nombre de cotisants (actifs) par rapport au nombre d'allocataires (retraités) fait peser de véritables menaces sur la pérennité du régime de retraite. En effet, on constate, dans le temps, une dégradation progressive du rapport démographique Actifs/Retraités : de quatre (4) actifs pour un (1) retraité dans les années 70, il est passé, actuellement, à deux (2) actifs pour un (1) retraité (DPBEP 2024-2026). Cette situation est d'autant plus paradoxale que la population a évolué et celle active avec. Ce qui donne lieu à un bassin de potentiels participants beaucoup plus élargi. Faute de politiques rigoureuses et efficaces ainsi que l'absence d'un cadre de partage des données avec les autres institutions, plusieurs employeurs parviennent à passer à travers les mailles du filet.

Notre vision

Le Sénégal ne pourrait relever les défis de développement qui se pose à lui qu'en parvenant, au préalable, à asseoir une justice sociale fondée sur des valeurs telles que la solidarité, l'équité et la justice sociale. Pour y parvenir, les solidarités seront réorganisées de manière à lutter, plus efficacement, contre la pauvreté et d'éviter à ce que des pans entiers de la population s'installent dans la vulnérabilité. Cela passera aussi par une attention particulière accordée aux personnes qui souffrent d'un handicap en les faisant jouir d'une protection sociale leur permettant notamment d'accéder aux services essentiels tout en préservant leur dignité.

Nos propositions

Les propositions formulées ci-après viennent s'ajouter à celles visant à assurer un accès universel et la qualité des services de base essentiels déjà exposées dans le volet relatif

au Développement économique, précisément dans le Projet no 3 du présent programme intitulé « Parvenir à la souveraineté économique en privilégiant les acteurs économiques et sociaux nationaux ».

Indexation du montant de la pension minimale sur celui du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Depuis le 1er janvier 2018, il est institué une pension minimale qui garantit aux allocataires un montant minimal mensuel de 35 518 FCFA correspondant à 98 % du SMIG d'alors. Depuis août 2023, le SMIG est passé à 64 223 FCFA par mois. Une revalorisation s'impose d'autant plus que les tensions inflationnistes connues ces dernières ont gravement érodé le pouvoir d'achat des sénégalais, particulièrement celui des retraités. Par conséquent, une indexation du montant de la pension minimale sur celui du SMIG s'impose. L'apurement des dettes et arriérés de cotisation de l'administration et de ses démembrements par loi rectificative facilitera la réalisation de cette mesure.

Création d'une Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Il est de notoriété que les mutuelles de santé sont traversées, en majorité, par des nombreuses difficultés d'ordre organisationnel, financier et humain (manque de personnel compétent). Ce qui les empêche de jouer pleinement le rôle qui leur est dévolu. Ce qui rend nécessaire une réforme exhaustive du système d'assurance santé. Cela passera par la mise en place d'une Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) dotée du statut d'Institution de Prévoyance Sociale qui va regrouper toutes les mutuelles de santé. L'Agence Nationale de la CMU (ANACMU) sera dissoute et ses missions intégrées à la CNAM. Cette dernière sera dotée de ressources et de compétences nécessaires à la réalisation de sa mission : parvenir à une couverture universelle du risque social qu'est la maladie, peu importe le

statut (salarié ou non, travailleur individuel, personne en chômage ou sans ressources, etc.). La gouvernance, l'organisation et le fonctionnement de la CNAM reposeront sur une utilisation optimale des possibilités qu'offre le numérique : digitalisation de la gestion des membres participants et adhérents (identification biométrique), dématérialisation des procédures déclaratives, de liquidation et de paiement des prestations, etc.

Maintien et bonification du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Les transferts monétaires de l'État pour aider les ménages pauvres seront maintenus, mais feront l'objet d'un audit exhaustif en vue d'identifier les insuffisances décriées ou non connues et d'apporter toutes les améliorations nécessaires selon les besoins et les orientations qui impulseront la nouvelle stratégie en matière de solidarité. Par exemple, des actions visant à assurer la fiabilité et la réactualisation du Registre national unique (RNU) vont être mises en œuvre pour s'assurer que les transferts monétaires ne profitent qu'aux véritables ayants-droits. Le processus de digitalisation des paiements entamée sera finalisée et généralisée pour plus d'efficacité et de respect de la dignité des bénéficiaires.

Utilisation des possibilités du numérique pour rendre plus efficace la gestion du système. Les initiatives en cours vont être achevées et/ou réévaluées pour les rendre plus optimales selon les nouvelles orientations et politiques à définir dans le domaine de la protection sociale. Les mesures autour desquelles s'articuleront les politiques à implanter mettront l'accent notamment sur la circulation et le partage des données entre toutes les institutions publiques (Services des impôts, IPRES, CSS, Service des statistiques du Ministère en charge du Travail, etc.) pour mieux lutter contre les évasions de cotisations sociales. La digitalisation permettra d'améliorer la qualité des prestations servies par les organismes chargés de gérer le système (déclarations, paiements, etc.).

Épurement des dettes et arriérés de cotisations dus par l'État. Une loi des finances rectificative sera soumise à l'Assemblée nationale pour permettre le paiement global ou échelonné sur une courte durée (2 à 3 ans) de l'ensemble des sommes dues par l'Administration et les entreprises publiques et parapubliques. Les montants dégagés permettront, entre autres, de pérenniser l'équilibre du régime, mais aussi de procéder à des investissements massifs structurels (équipements des centres médico-sociaux, digitalisation, etc.) ainsi que de procéder à des placements rémunérateurs et/ou investissements productifs.

Mise en place d'un régime complémentaire de retraite par capitalisation. À côté de la gestion des retraites par répartition, il sera introduit un régime complémentaire libre basé sur la capitalisation. Des modifications fiscales seront introduites dans le Code général des impôts (CGI) pour rendre attractive et incitative le régime complémentaire par capitalisation qui est, par ailleurs, une solution d'épargne susceptible de permettre aux participants une retraite plus confortable au plan financier et d'évitement de la précarité.

Actions sociales et sanitaires : amélioration de la qualité et de l'étendue des prestations offertes. Les réseaux des centres médico-sociaux gérés par la Caisse de sécurité sociale (CSS) et l'IPRES seront renforcés tant en termes d'équipements que de ressources humaines qualifiées. Ce qui facilitera l'ouverture de services payants aux populations non couvertes et aux entreprises qui souhaiteraient se faire prendre en charge. Cela constituera une source de revenus d'appoint qui pourrait contribuer au financement des actions sanitaires et sociales des institutions de prévoyance sociale.



Réenchanter le



Sénégal

Naatalaat
sunu réew



RÉPUBLIQUE DES VALEURS
RÉEWUM NGOR

VISION #4 :

**Faire du Sénégal le grenier de
l'Afrique de l'Ouest**

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES



VISION 4 :
Faire du Sénégal le grenier de l'Afrique de l'Ouest

CHAPITRE VIII

Accélérer la modernisation de l'agriculture pour une productivité accrues permettant d'atteindre la souveraineté alimentaire

Problématique

L'agriculture sénégalaise a contribué de 66,41% au PIB du secteur primaire en 2021 et son poids dans le PIB national représente 9,85% durant la même année selon le document de stratégie nationale de souveraineté alimentaire (SNSA) 2024 – 2028 (2023). En 2021, le Sénégal comptait 9 511 000 ha de terres agricoles dont 3 830 000 ha de terres arables utilisées (FAO, 2023). Dans la même période et selon la même source, 1 042 400 personnes étaient employées dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Les ressources en eau que dispose le pays s'élèvent à 35 milliards de mètre cube d'eau dont 4 milliards en eau souterraine. En dépit de tous ces atouts et bien d'autres, toutes les politiques mises en œuvre, de l'indépendance à nos jours, n'ont pas été à la hauteur des résultats escomptés. L'inefficacité ou l'insuffisance des résultats dans le domaine de l'agriculture s'explique par plusieurs facteurs notamment :

- la dégradation des conditions climatiques qui est à l'origine des poches pluviométriques aiguës entraînant de très faibles rendements ;

- l'appauvrissement des sols, et les difficultés d'accès à la terre pour les jeunes ruraux ;
- le manque de matériels agricoles adaptés aux différents types d'exploitations ;
- le manque d'engrais, de semences de qualités, et de produits phytosanitaires qui affaiblissent les rendements et provoquent une prolifération accrue des ravageurs et des pathologies végétales ;
- la non maîtrise de l'eau créant une incapacité de production sur toute l'année, impactant grandement sur la production nationale ;
- la faiblesse des actions de transformation de nos produits locaux périssables (mangue, pomme de terre, oignon, etc.) avec un accès difficile des petits producteurs aux outils de transformation et de conservation.

Sur le plan commercial, le Sénégal exporte essentiellement des produits bruts qui sont soumis à une forte instabilité des cours mondiaux provoquant ainsi une instabilité des recettes d'exportation. Des contraintes structurelles fortes pèsent sur la capacité d'offre du Sénégal du fait notamment de la dégradation de ses ressources naturelles et de la fertilité des sols. L'adaptation aux règles du commerce international est délicate, les normes sanitaires, phytosanitaires (certification), et techniques représentent pour le Sénégal de véritables obstacles aux échanges. En ce qui concerne l'élevage, il participe à hauteur de 21,2% au PIB du secteur primaire et contribue de 3,5% au PIB national avec 19,3 millions de têtes de bétail et 88,9 millions de volailles en 2021 (SNSA, 2023). L'élevage est soumis à de nombreuses contraintes qui hypothèquent son essor. Au nombre de ces contraintes, nous pouvons citer :

- la rareté de nouvelles races animales productives, un élevage extensif dominé par des espèces locales ;

- le manque de fourrage ;
- le manque de créativité de formation, d'infrastructures et d'équipements modernes pour assurer un élevage intensif.

Quant au secteur de la pêche, il représente 12% du PIB du secteur primaire et contribue à hauteur de 3,2% du PIB national (SNSA, 2023). La pêche fournit 70% des apports en protéines d'origine animale des populations, à raison de 29kg / habitant / an. En dépit de son importance, le secteur de la pêche est confronté à plusieurs difficultés dont l'une des principales est le bradage des licences de pêche au profit de bateaux battant pavillon étranger et/ou la conclusion d'accords de pêche iniques aux antipodes de nos intérêts nationaux et la pêche illégale. Une telle situation est à l'origine d'une surexploitation des ressources halieutiques et de la destruction des de nos écosystèmes marins. Ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur la souveraineté alimentaire du pays. En plus, elle compromet la viabilité de notre secteur industriel spécialisé dans la transformation et l'exportation des produits de la mer.

Aujourd'hui, force est de constater que les différentes politiques initiées par l'État dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique n'ont pas permis d'atteindre la souveraineté alimentaire. Pire, elles ont contribué à installer une certaine vulnérabilité à l'égard des importations. Ce qui nécessite de nouvelles priorités, des modes d'intervention et de financements innovants qui s'inscrivent dans une démarche participative de l'ensemble des acteurs du secteur primaire.

Diagnostic

À la quête perdue de la souveraineté alimentaire

- la mauvaise maîtrise de l'eau créant une incapacité d'entretien du cheptel qui parfois meurt de faim ou de soif, surtout dans le nord du pays ;

Selon les données de la FAO (2023) sur la sécurité alimentaire, en moyenne (sur 3 ans, soit 2020-2022), 8,4 millions de sénégalais, soit 49,8% de la population, étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Dans la même période (2020-2023), 1 million de personnes, soit 5,7% de la population sénégalaise, souffrait de malnutrition, donc étaient sous-alimentées. En d'autres termes, le Sénégal ne parvient pas à rendre disponibles, pour ses filles et fils, des aliments en quantité suffisante et les sénégalais n'ont pas accès à une alimentation nutritive et diversifiée.

Une dépendance aux importations de riz, source de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire

En dépit de nombreuses initiatives et de l'intensification des productions, le Sénégal ne parvient pas à prendre en charge ses besoins en riz. Ce qui l'oblige à importer une bonne partie pour couvrir les besoins de consommation. Cela le rend vulnérable. En effet, aujourd'hui, il n'y a que 4 à 7% de la production mondiale du riz qui est commercialisé sur le marché international, une quantité dont la moindre restriction ou aléa géostratégique conduirait notre pays à une situation inconfortable. En plus de l'insécurité alimentaire, cette situation est également génératrice de déficit de notre balance commerciale et menace grandement le pouvoir d'achat des sénégalais.

La mise en place, en 2014, du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS I) visait, entre autres, l'autosuffisance en riz avec une production de 1600000 tonnes de paddy, soient 1080000 tonnes de riz blanc à l'horizon 2017. Sa mise en œuvre a nécessité des investissements colossaux à hauteur de 424,7 milliards francs CFA.

Au final, si ce programme a permis de connaître un certain nombre de bonds notamment en termes de superficies emblavées (de 108547 ha en 2013 à 305954 ha en 2017) et en

termes de production, il n'en demeure pas moins qu'il est loin d'atteindre les objectifs initialement fixés en matière de production rizicole. En effet, en lieu et place des 1 600 000 tonnes de paddy correspondant à 1 080 000 tonnes de riz blanc (avec un taux d'usinage de 67,5%), on a assisté, en 2017, à la production effective de 1 011 269 tonnes de paddy, soit 682 605 tonnes de riz blanc. Ce qui place le Sénégal loin du compte, celui de la sécurité alimentaire en riz. La décision de relancer ce défi d'autosuffisance en riz avec la mise sur les rails du PRACAS II pour la période 2022 – 2028 n'autorise aucun optimisme à la lumière des résultats engrangés.

Une insuffisance des cultures céréalières

La production céréalière (riz, mil, maïs, fonio, etc.) a atteint 3 663 690 tonnes en 2022 (SNSA, 2023). Quoiqu'important, ce niveau de production reste largement en deçà des besoins du pays. Ce qui occasionne, par exemple, des périodes de soudure longues et pénibles pour les populations, plus particulièrement celles vivant en milieu rural. Outre sa forte dépendance à la pluie, plusieurs autres raisons expliquent cette situation notamment le non-respect de la carte variétale au Sénégal en fonction des isohyètes, les difficultés liées à la mise en marchés des produits céréaliers et les entraves à l'accès au financement. Cette situation ne manque pas de peser négativement sur la balance commerciale du Sénégal avec des importations de quantités importantes de céréales indépendamment du fait qu'elle participe à l'installation d'une insécurité alimentaire.

Absence de diversification et domination de la culture de rente arachidière

En 2022, le Sénégal a produit 1 501 498 tonnes d'arachide avec des superficies emblavées de 1 225 172 ha (SNSA, 2023). Ce niveau record de production et de surfaces emblavées traduit une domination de la rente arachidière aux conséquences multiples. En plus de capter plus de ressources au détriment des cultures vivrières, l'État accorde

de nombreux et multiformes soutiens à la production arachidière (intrants, matériel agricole, soutien au prix producteurs) pour se voir doubler, en fin de compte, par des acheteurs étrangers qui ont fini d'envahir tout le marché national avec des offres de prix d'achat plus intéressantes pour les producteurs. Ce qui se traduit par l'insuffisance de graines pour les différentes usines locales de trituration qui fonctionnent en sous-capacité, voire licencient des milliers d'employés saisonniers. Faute d'organisation et d'édiction de règles claires encadrant la commercialisation de l'arachide, une concurrence malsaine et déloyale s'est installée entre les acheteurs étrangers et les acteurs locaux de la transformation de l'arachide.

Insuffisance des chaînes de stockage et de conservation des produits maraîchers

La production nationale maraîchère s'était établie, en 2022, à 1 269 880 tonnes de légumes (SNSA, 2023). Une bonne partie de cette production finit en pourriture et jetée à la poubelle faute d'une organisation efficace des circuits commerciaux, d'un manque de planification de la production, mais surtout de l'insuffisance des chaînes de stockage et de conservation pour réguler l'approvisionnement. Les pertes post-récoltes sont estimées entre 25 et 30% de la production nationale (SNSA, 2023). Ce qui entraîne, toujours, des quotas d'importation pour remplacer cette partie de la production perdue. Cela ne va pas sans son lot de difficultés notamment des tensions inflationnistes et spéculatives sur les prix aux moments de rareté sur le marché. Par ailleurs, l'insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation de la production maraîchère contraint plusieurs producteurs à brader leurs récoltes. Des manques à gagner importants qui n'incitent pas à les maintenir dans les filières de production.

Insuffisance et mauvaise qualité des intrants

On a assisté, au cours de ces dernières années, à une décroissance inquiétante de la

quantité et du volume d'intrants utilisés pour booster les niveaux de production.

Par exemple, la quantité d'éléments fertilisants utilisés comme l'azote est passée de 46 765,98 tonnes en 2020 à 17 187,43 tonnes en 2021 (FAO, 2023). L'utilisation des engrais phosphatés est passée de 16 802,61 tonnes en 2020 à 7 366,9 tonnes en 2021 (FAO, 2023). Celle de la potasse K₂O a chuté de 17 301,09 tonnes à 9 299,58 tonnes en 2021 (FAO, 2023).

La politisation manifeste de la distribution des intrants agricoles subventionnés constitue un véritable frein au développement de l'agriculture sénégalaise. Les semences certifiées, les engrais, les produits phytosanitaires et le matériel agricole, n'arrivent pas souvent auprès des vrais acteurs de la filière agricole.

Par ailleurs, l'insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation de la production maraîchère contraint plusieurs producteurs à brader leurs récoltes. Des manques à gagner importants qui n'incitent pas à les maintenir dans les filières de production.

Insuffisance et mauvaise qualité des intrants

On a assisté, au cours de ces dernières années, à une décroissance inquiétante de la quantité et du volume d'intrants utilisés pour booster les niveaux de production. Par exemple, la quantité d'éléments fertilisants utilisés comme l'azote est passée de 46 765,98 tonnes en 2020 à 17 187,43 tonnes en 2021 (FAO, 2023). L'utilisation des engrais phosphatés est passée de 16 802,61 tonnes en 2020 à 7 366,9 tonnes en 2021 (FAO, 2023). Celle de la potasse K₂O a chuté de 17 301,09 tonnes à 9 299,58 tonnes en 2021 (FAO, 2023).

La politisation manifeste de la distribution des intrants agricoles subventionnés constitue un véritable frein au développement de l'agriculture sénégalaise. Les semences certifiées, les engrais, les produits phytosanitaires et le matériel agricole, n'arrivent pas souvent auprès des vrais acteurs de la filière agricole. Une situation qui fait que les campagnes agricoles sont souvent sanctionnées par des échecs, car dans un pays où l'agriculture constitue une activité à forte dominance rurale, si les paysans ne bénéficient pas correctement de l'appui de l'État en intrants, les résultats en termes de rendement à l'hectare ne pourront jamais suivre.

La multiplication des semences qui n'est pas assez développée au Sénégal, vient s'ajouter aux innombrables problèmes qui freinent notre système de production agricole. Les paysans font ce qu'on appelle la sélection massale, laquelle n'obéit à aucune procédure d'identification des semences, avec comme conséquence de très faibles rendements après campagne.

Faible utilisation des possibilités qu'offrent l'irrigation et la mécanisation

Le Sénégal exploite une faible partie de ses terres cultivables. Deux facteurs principaux expliquent cette situation : i) la faiblesse des systèmes d'irrigation malgré l'existence de ressources en eau significatives ; ii) l'utilisation d'outils rudimentaires peu productifs qui limitent les possibilités d'une exploitation plus grande et extensive.

Approche clientéliste dans la mise en œuvre des politiques et programmes

Le secteur agricole est profondément marqué par des approches et pratiques clientélistes : plusieurs bonnes décisions et mesures qui sont prises sont mal appliquées du fait du clientélisme politique. Par exemple, la coloration politique joue beaucoup dans la distribution des intrants (semences, engrais, machines etc.). Ces pratiques enferment nos exploitants agricoles dans une dépendance permanente avec l'État à des cultures

qui ne leur permettent pas de vivre dignement.

Manque de performance du secteur de l'élevage

Selon l'ANDS (2019), ce secteur occupe près d'un ménage sur trois, soit au total 550 000 ménages au Sénégal. Sa contribution à la couverture des besoins en protéines et autres nutriments d'origine animale reste déficitaire. Par exemple, la consommation de viande, était de 18 kg/habitant/an en 2020, loin de la norme mondiale qui est de 42,9 kg/habitant/an). Autre exemple : la production nationale de moutons ne couvre que 83% des besoins lors de la célébration de la fête de Tabaski. Plusieurs raisons expliquent ces déficits d'essence structurelle notamment l'insuffisance des infrastructures de base (pistes de production dans la zone Sylvio pastorale, ouvrages hydrauliques, unités de transformation et de conservation, etc.). Pour combler ces déficits, des importations sont effectuées à partir des pays riverains (Mali et Mauritanie, principalement) et de certains États membres de l'Union européenne.

Une pêche artisanale laissée à elle-même

La pêche représente l'une des principales activités génératrices de revenu dans les zones de Guet-Ndar (Saint Louis), du Cap-Vert (côte ouest de Dakar) et de la Petite Côte, et des îles du Saloum. Selon le rapport de la FAO sur la vue générale du secteur de la Pêche au Sénégal, 99% des pêcheurs artisanaux sont exclusivement sénégalais âgés entre 18 et 35 ans. Les artisans-transformateurs sont en majorité des femmes. La démographie concernée par ce sous-secteur plaide en faveur de la pérennité de cette activité.

Notre vision

Il est primordial que notre secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique produise plus et mieux pour que nous relevions le défi de la pauvreté et de la faim qui persistent toujours au Sénégal.

Armés de ce capital naturel et culturel et d'une gestion efficace et soucieuse du progrès social, nous pouvons moderniser notre secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et enclencher une vraie « révolution verte » au Sénégal.

Notre vision pour enclencher cette « révolution verte » est celle d'une agriculture plus performante, moins dépendante des aléas climatiques, qui aura rompu avec la saisonnalité pour une « agriculture toute l'année », qui respecte l'environnement et qui inspire et attire les jeunes. Il s'agira d'accompagner le producteur du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour qu'il transforme son exploitation en une unité économique viable qui lui permette de se nourrir et de nourrir les Sénégalais, et qui offre des conditions de travail et un revenu qui fixent assez de jeunes dans l'exploitation de la terre et des animaux. En outre, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique de demain sera hightech, innovant, à faible coût et à rendement très élevé, et sera dès lors un secteur qui aura besoin d'une population jeune, bien formée et entreprenante.

Utilisation du numérique pour inscrire le secteur primaire sur une trajectoire de développement durable. Selon l'ARTP (2022), le taux de pénétration de la téléphonie mobile est estimé à 116,57% au premier trimestre de l'année 2022. Cette situation facilite l'utilisation du numérique pour développer les différentes composantes du secteur primaire sénégalais. Aujourd'hui, il est établi que le numérique et les transformations qui en découlent sont bénéfiques à maints égards : gestion foncière, gestion des cultures, commercialisations des produits, contrôle et surveillance des ressources halieutiques, accroissement des rendements du cheptel, partage de connaissances, etc.

Le numérique pour booster la productivité agricole

Plusieurs utilisations du numérique sont possibles pour développer l'agriculture

sénégalaise. Au nombre de ces améliorations figurent, en priorité, la gestion du cadastre, l'utilisation efficace des prévisions météorologiques et le développement des circuits de commercialisation des produits agricoles.

S'agissant de la gestion du cadastre, le Sénégal est confronté à plusieurs difficultés notamment les litiges fonciers récurrents qui empêchent la disponibilité et l'exploitation optimale des terres arables. Le recours à la blockchain, une technologie de registre distribué, permettra, à toutes les parties prenantes, de partager et de stocker des informations de manière sécurisée, transparente et décentralisée.

L'utilisation de la blockchain pour gérer le cadastre sera de nature à permettre notamment une meilleure transparence dans la gestion des terres, une réduction des litiges fonciers, un renforcement de la sécurité des informations foncières et une facilitation de l'accès aux informations foncières. Ce qui aura comme résultats notamment l'accroissement des surfaces arables effectivement exploitées.

En ce qui concerne l'utilisation efficace des prévisions météorologiques, il convient de noter, qu'aujourd'hui, il existe plusieurs ressources numériques rendues possibles par les Agritechs (technologies digitales basées sur l'utilisation des données) susceptibles de permettre de faire face aux nombreuses incertitudes météorologiques causées notamment par les changements climatiques. En effet, notre agriculture est essentiellement saisonnière, donc dépendante des variations de la pluviométrie. Les aléas qui en découlent ne manquent pas d'avoir un impact sur les périodes de semis et de récolte. La généralisation du recours au numérique permettra, entre autres, de mettre à la disposition de tous les agriculteurs, à partir de simples applications sur leurs téléphones mobiles, des informations à temps réel sur les prévisions météorologiques.

Cela leur permettra d'être en mesure de prévoir, avec précision, le démarrage et la fin de la saison des pluies, ainsi que la fréquence et la quantité attendue de précipitations. Ce qui tendrait à réduire les effets négatifs de la pluviométrie sur la productivité agricole notamment en permettant aux agriculteurs de choisir, en connaissance de cause, les types de semences et le moment approprié pour procéder à l'ensemencement selon les cycles de production des variétés. D'où une amélioration significative attendue de la productivité agricole.

Enfin, pour ce qui est du développement des circuits de commercialisation : il sera procédé à un renforcement de l'utilisation des Fintechs (technologies visant l'amélioration de l'accès et du fonctionnement des activités financières). Ce qui facilitera aux agriculteurs la possibilité de trouver des acheteurs intéressés par leurs produits et de recevoir les paiements afférents sur leurs téléphones. Cela contribuera à la solidification des chaînes de valeur en place et/ou à créer. De plus, en généralisant les possibilités de vendre et recevoir des paiements via les téléphones mobiles, on contribuera à favoriser l'inclusion financière des populations en particulier celles du monde rural.

Le numérique pour mieux surveiller et contrôler nos ressources halieutiques

La gestion des ressources halieutiques de façon durable requiert de recourir aux technologies numériques notamment pour assurer, de façon souveraine et efficace, le contrôle de nos frontières maritimes (en plus des dispositifs militaires prévus à cet effet), de nos écosystèmes marins et, surtout, des activités des navires de pêche. Aujourd'hui, plusieurs de ces technologies numériques sont utilisés dans les pays développés. Le recours à ces ressources numériques nous permettra de protéger nos réserves de ressources halieutiques, mais aussi de protéger la viabilité de notre secteur industriel spécialisé dans la transformation et l'exportation des produits de la mer.

Le numérique pour de meilleurs rendements de l'élevage

L'utilisation généralisée des ressources numériques permettra, entre autres, de renforcer l'exactitude et l'exhaustivité des bases de données relatives à notre cheptel (effectifs, composition, répartition dans l'espace géographique, le rendement, etc.), d'identifier les besoins en temps réel et de planifier les mesures correctrices (production fourragère, offre de l'industrie d'aliments pour animaux, etc.). Le recours aux ressources numériques permettra, également, d'organiser et d'optimiser les circuits de commercialisation et le partage des retours d'expérience.

Réforme du foncier.

Nous garantissons la sécurité foncière dans les zones rurales et urbaines. La terre doit appartenir aux Sénégalais. Elle doit être transmissible par héritage, cessible mais avec une réglementation et un contrôle accru de l'État à travers le droit de préemption par exemple afin d'empêcher l'accaparement ou la concentration excessive des terres entre quelques mains, notamment dans le monde rural. Nous établirons un cadastre national et nous réformerons le cadre réglementaire pour documenter officiellement les "délibérations" émises par les municipalités. Plus particulièrement, nous favoriserons l'accès à la terre et au financement direct à tous les jeunes sortants des écoles de formations agricoles, en créant les conditions normales leur permettant de créer leurs propres entreprises agricoles et de participer à l'effort de l'autosuffisance dans différentes spéculations.

Promotion de la formation et de la recherche scientifiques.

Le développement de la formation, de la recherche et de l'innovation sera promu. Il s'articulera, d'une part, sur la consolidation des acquis à travers les nouvelles variétés (grande culture, maraichage, arboriculture) à haut potentiel de rendement développées par la recherche, et d'autre part, sur le relevage des défis de rendements par la

démultiplication de ces variétés dans toutes les zones agro écologiques. Il sera procédé à l'augmentation du nombre de conseillers agricoles et en mettant en place des programmes de formation pour le renforcement de capacité des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles, la gestion durable de l'eau, la gestion des récoltes, etc. Nous procéderons aussi à la revalorisation des centres de recherche et des écoles de formation des ingénieurs et techniciens agricoles. Concernant l'élevage, par exemple, nous procéderons à la multiplication des centres d'amélioration génétique des races locales bovines, ovines, caprines, porcines, ainsi que la mise en place d'un programme d'insémination artificielle solide et durable.

Renforcement de la mécanisation. Il sera mis en place une politique de modernisation du matériel agricole en mettant à disposition des agriculteurs des outils modernes pour une bonne production. La motivation des innovateurs nationaux sera encouragée et soutenue pour une technologie agricole plus efficace, mais également s'orienter vers la petite mécanisation qui est plus adaptée à nos types d'exploitations agricoles qui sont à forte dominance rurale, donc à majorité de petites exploitations familiales. Concrètement des motoculteurs et autres petites machines pour les exploitations de moins de 10 hectares, et des tracteurs ou autres grandes machines pour des exploitations de 10 hectares ou plus.

Imposition de règles de valorisation sur place. Des mesures seront prises pour interdire formellement l'exportation des produits bruts, et favoriser celle des produits finis par la transformation en respectant les normes internationales et phytosanitaires. Concomitamment, il sera mis en place une politique de valorisation des produits locaux pour faciliter la commercialisation des produits agricoles.

Accroissement de la production en quantité et en qualité pour asseoir les bases d'une souveraineté alimentaire durable. Une bonne maîtrise de l'eau pour permettre

aux agriculteurs de produire durant toute l'année. Cela se fera avec des aménagements hydroagricoles à travers tout le pays, pour favoriser l'accès à l'eau à toute personne désirant s'investir dans l'agriculture en premier lieu, et en second lieu, explorer et exploiter les eaux souterraines dont seuls les 5,5% renouvelables sont mobilisés par l'implantation de forages pour l'entretien des animaux.

Utilisation des semences de qualité. Concernant les semences, l'engrais et les produits phytosanitaires : nous moderniserons notre système de gestion des semences pour que les agriculteurs aient accès à des semences de qualité, et à temps. Nous comptons favoriser les semences de qualités dans les programmes de distribution des intrants agricoles. Nous développerons la filière semencière en promouvant la multiplication des semences, avec une orientation qui positionnera plusieurs acteurs dans cette filière très rentable, laquelle permettra au Sénégal de reconstituer son capital semencier. Nous libéraliserons le secteur des semences pour certaines cultures et nous développerons une capacité technique forte de certification et de contrôle. Nous pouvons assurer une production nationale suffisante d'engrais et de produits phytosanitaires en utilisant nos ressources en phosphate, en pétrole et en gaz. Il sera revu la chaîne de distribution des semences en intégrant les groupements de producteurs et sociétés coopératives.

Accès durable à des intrants agricoles de haute qualité. Nous rompons avec les approches clientélistes dans la distribution et la subvention des intrants agricoles pour instaurer un système d'accès à ces intrants basé sur les objectifs stratégiques du pays en termes de production et sécurité alimentaire et des besoins réels des paysans. Il sera proposé de nouvelles formules d'engrais adaptées aux types de sol en se basant sur la carte de fertilités des sols. Ainsi, nous proposerons de mettre en place des nouvelles formules d'engrais en tenant compte du niveau de fertilité des sols. Ainsi, nous

augmenterons la part des engrais organiques dans le programme de subvention. En effet, l'utilisation en grande quantité des engrais organique contribuera à augmenter le niveau de fertilité des sols. La chaîne de distribution des engrais subventionnés sera revue en donnant la responsabilité aux groupements de producteurs et sociétés coopératives. La chaîne de distribution des engrais doit être assurée par les groupements de producteurs sous la supervision des agents de l'État (DRDR, SDDR, ANCAR etc.). Ainsi, nous proposons un plan de gestion des engrais subventionnés sans faire recours à des intermédiaires. À cet effet, nous comptons ressusciter et relancer les entreprises et sociétés de fabrication d'engrais chimiques et organiques pour mettre en place un mixte minéral dans le but de préserver la fertilité des sols et d'assurer une production importante, saine, et compétitive.

Développement des productions vivrières : Des filières comme l'oignon, la tomate, le riz, le mil, la pomme de terre, le maïs, seront renforcées et des barrières de protection mises en place pour favoriser l'émergence de chaînes de valeurs au plan national. Par exemple, pour la riziculture, nous proposerons un programme de désalinisation des terres, d'aménagement de nouvelles espaces rizicole et de mise à la disposition des agriculteurs des équipements modernes pour la transformation du riz local.

Développement des cultures fourragères. Il sera encouragé les cultures fourragères (comme le maralfalfa, la luzerne, le niébé fourrager, etc.) en accompagnant les producteurs par la mise en place de clôture au niveau de leur périmètre et la disponibilité en eau.

Promotion d'un élevage moderne : L'élevage, essentiellement extensif basé sur les pâturages naturels fait face aux aléas climatiques et est handicapé par l'insuffisance

des investissements publics comme privés. L'insuffisance des infrastructures de base (pistes de production dans la zone Sylvio-pastorale, ouvrages hydrauliques, unités de transformation et de conservation, etc.), la transhumance du cheptel et le déplacement permanent des éleveurs contribuent à l'absence de services publics de base (Écoles, Centre de santé, eau, électricité) dans ces zones.

Ainsi, les axes prioritaires définis pour ce sous-secteur comprennent :

- Réhabiliter les écosystèmes pastoraux, en facilitant le développement des cultures fourragères et l'accès à l'eau agricole et d'abreuvement ;
- Développer une politique responsable et concertée de sécurisation foncière pour les activités pastorales ;
- Mettre à disposition les services de base (écoles, eau, santé, électricité) dans les zones Sylvio-pastorales ;
- Prendre en charge de la prévention et le traitement des maladies animales telles que la peste des petits ruminants, la maladie du Newcastle, la peste porcine africaine, la peste équine, etc.
- Développer une politique de formation des éleveurs en vue de leur professionnalisation ;
- Développer et réguler la chaîne de valeurs de production animale minée par la présence de nombreux intermédiaires, ce qui d'une part entraîne un renchérissement des prix à la consommation, et, d'autre part réduit les revenus de l'éleveur ;
- Accompagner la recherche qui permettra de renforcer le potentiel laitier des races bovines locales.

Réorganisation et modernisation du secteur de la pêche.

La prise en charge du secteur de la pêche et, plus particulièrement la protection et le développement de la pêche artisanale face à celle dite industrielle demeureront une priorité. Ainsi, les principaux leviers sur lesquels nous comptons agir sont :

- la renégociation des accords de pêche qui ont entraîné une surexploitation de nos ressources par des vaisseaux étrangers et une baisse des revenus des pêcheurs sénégalais ;
- la réhabilitation des quais de pêche, développer les marchés d'écoulement ;
- la professionnalisation du secteur, y compris par la formation des pêcheurs, leur regroupement sous forme de coopérative ou groupement pour adresser les problèmes collectivement ;
- la mise en place de facilités d'accès au financement des acteurs ;
- le développer progressivement des fermes piscicoles et procéder à l'empoisonnement des eaux sénégalaises.

Promotion des systèmes de production durable et résilients aux différents chocs

Utilisation renforcée des techniques d'irrigation et de la mécanisation qui sont durables. Nous augmenterons l'agriculture irriguée et introduirons des outils et machines agricoles modernes (dans toutes les phases de culture : pré-récolte, récolte et post-récolte) dont la demande en énergie sera assurée à moindre coût notamment à travers l'énergie solaire dont nous disposons en abondance (par exemple des pompes à eau solaire plutôt que celles fonctionnant par le gasoil ou l'électricité produit à travers les hydrocarbures). Nous développerons également des mécanismes de rétention et de conservation d'eau. Une grande partie de la fabrication et de la maintenance du système d'irrigation, des outils et machines agricoles sera assurée par le tissu d'entreprises nationales. Les agriculteurs seront également formés aux travaux de maintenance de base.

Montée en gamme, diversification et transformation. Nous accompagnerons les filières traditionnelles (e.g. arachide, coton, horticulture etc.) et à forte croissance pour monter en gamme vers des produits à plus forte valeur ajoutée afin d'augmenter les revenus des paysans et nos exportations (e.g. arachide de bouche ou de table, coton transformé, fruits et légumes frais et bio, autres produits horticoles etc.).

Renforcement des infrastructures et services de transport.

Nous renforcerons la planification, le pilotage stratégique et le financement des infrastructures et services de transport afin que ceux-ci puissent connecter efficacement les lieux de production, de consommation et d'exportation, de travail et d'accès aux services de base. Assurer une intermodalité forte port-route-rail est essentiel pour garantir les prix les plus abordables pour les usagers et les plus compétitifs pour les entreprises. Nous améliorerons la complémentarité route-autoroute-rail et réhabiliterons et relancerons le réseau ferroviaire notamment sur les corridors stratégiques: (a) Le corridor Dakar-Bamako avec un port sec à Kidira dans le cadre d'une coopération avec le Mali qui connectera le bassin ; (b) Le corridor nord (Dakar-Saint Louis), pour desservir le bassin rizicole et libérer le potentiel touristique et culturel de la région de Saint-Louis ; (c) Un nouveau corridor sud qui connectera le bassin arachidier et contribuera au désenclavement intégral et au boom économique de la Casamance et des régions du Sud.

Renforcement des chaînes de stockage et de conservation des produits.

Dans le cadre de la conservation des produits nous proposons de mettre en place des chambres froides pour la conservation de l'oignon, la pomme de terre, etc. Nous accompagnerons les initiatives privées pour la construction d'infrastructures et la provision de services de transport et stockage des produits agricoles (camions et hangars frigorifiques, silos de céréales, abattoirs, etc.).

Élargissement et densification de l'assurance et de la solidarité agricoles. Nous veillerons à une meilleure protection des exploitants agricoles contre les impacts des aléas climatiques et fluctuations des prix. Nous allons également répondre en urgence à l'insécurité alimentaire qui sévit dans le monde rural et nous montrer solidaire avec nos concitoyens. Nous lancerons un programme d'urgence en faveur des agriculteurs et éleveurs et du monde rural pour faire face à la saison agricole qui s'annonce désastreuse à la suite de la faible pluviométrie, aux épidémies qui ont ravagées le cheptel et au vu de la famine qui sévit dans plusieurs villages. Notre pays doit se doter de mécanismes pérennes de protection des agriculteurs et éleveurs aux différents types chocs (e.g. climat, prix). Ceci s'impose vu les défis liés au changement climatique, à la désertification et dégradation des terres et aux risques de fluctuations des prix des denrées au niveau mondial.

VISION 4 :
Faire du Sénégal le grenier de l'Afrique de l'Ouest

CHAPITRE IX

Se mettre sur une trajectoire de développement durable respectueuse de l'environnement

Problématique

Du fait de sa position géographique, le Sénégal est exposé aux changements climatiques. Il a subi et continue de subir de nombreuses catastrophes naturelles : sécheresses, montée du niveau des mers, inondations, érosions des sols et des zones côtières, etc. En plus de ces catastrophes d'essence géographique, le Sénégal connaît une dévastation fulgurante de ses écosystèmes naturels terrestres ainsi que la réduction des surfaces de biodiversité avec le règne du « tout béton » qui favorise le lotissement de zones naguère classées « non ædificandi » (non constructibles). La zone des Niayes, par le passé, poumon vert de la région de Dakar en est le parfait exemple. Les conséquences de telles catastrophes et dévastations sont nombreuses. Elles exercent une influence négative sur la mise en œuvre des politiques (économique, agricole, industrielle, etc.). Elles produisent des effets négatifs sur les programmes et initiatives visant à réduire la vulnérabilité et la pauvreté de larges franges de la population. Ce qui est de nature à compromettre la réalisation, par le Sénégal, des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations unies.

Le démarrage prochain de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières renforce cette exposition aux catastrophes avec des risques de pollutions dus aux éventuelles

de pétrole et/ou gaz compte non tenu de la possible raréfaction des ressources halieutiques résultant de la destruction prévisible des aires marines proches des lieux d'exploitation des hydrocarbures.

Dans ce contexte, les enjeux et défis principaux auxquels le Sénégal est confronté consistent à se placer sur une trajectoire de développement durable respectueuse de l'environnement. Ce qui lui permettra de préparer la transition énergétique en misant sur les énergies renouvelables, mais surtout de faire du développement durable une source de création d'emplois.

Une position géographique qui rend le Sénégal vulnérable aux changements climatiques.

Le Sénégal s'ouvre, dans sa façade maritime, sur une étendue de plus de 700 km qui polarise 6 régions littorales (Dakar, Kaolack, Louga, St-Louis, Thiès et Ziguinchor). La proximité du Sahara en fait un espace sahélien avec 2 500 000 ha de terres dégradées. Ce qui l'expose à des changements climatiques dont les conséquences peuvent désastreuses : catastrophes naturelles (inondations dans les zones urbaines, crues ou assèchement des cours d'eau, etc.), cycles récurrents de sécheresse et de feux de brousse avec leur lot de menaces sur la souveraineté alimentaire, infestations de sauterelles, augmentation du niveau de la mer, érosion côtière, etc.

Le coût exorbitant des changements climatiques.

Le Sénégal pourrait perdre jusqu'à 8 % de son produit intérieur brut (PIB) d'ici 2030 en raison des changements climatiques selon les dernières estimations (Banque Mondiale, 2023). Les personnes vulnérables et celles considérées comme pauvres sont les plus touchées par les effets des changements climatiques.

Le laxisme d'un État inconscient de la gravité de la situation.

Les coupes sauvages de bois alimentées par un trafic aux ramifications internationales, les lotissements de réserves forestières, le surpâturage, et le braconnage ainsi que bien d'autres facteurs sont la cause de la destruction continue des écosystèmes ainsi que de la dégradation progressive de la diversité biologique. La gestion désastreuse de la politique d'octroi des licences de pêche a contribué considérablement à la surexploitation au-delà de la normale les ressources halieutiques, voire à leur pillage systématique. Face à la production croissante de déchets, l'État se montre incapable de mettre en places des politiques de recyclage efficaces.

L'exploitation des hydrocarbures : nouvelles sources de risques.

Une nouvelle ère s'ouvre avec l'exploitation des ressources gazières. Cela ne fera pas sans incidences négatives sur le contexte environnemental et écologique. Parmi les effets négatifs susceptibles de découler de l'exploitation des hydrocarbures, on peut citer le risque de perdre la biodiversité, la pollution des mers, le déplacement de populations, etc.

Notre vision

Les politiques et initiatives à mettre en œuvre en matière d'environnement et de développement durable seront fondées sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, sociales et économiques. Ce qui permettra de réaliser l'équité intergénérationnelle, c'est-à-dire le principe selon lequel les besoins de la population sénégalaise actuelle doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Nos propositions

Les politiques et initiatives à mettre en œuvre en matière d'environnement et de développement durable seront fondées sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, sociales et économiques. Ce qui permettra de réaliser l'équité intergénérationnelle, c'est-à-dire le principe selon lequel les besoins de la population sénégalaise actuelle doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Faire du développement durable une source de création d'emplois.

Plusieurs initiatives innovantes seront mises sur pied pour tirer profit des nombreuses opportunités qu'offre le Développement durable (DD) en termes de nouveaux métiers. De manière concertée et inclusive avec tous les partenaires sociaux (patronat, syndicats), il sera mis en place une stratégie d'identification des niches d'emplois associées au DD. Une fois les nouveaux métiers « verts » répertoriés, des curricula de formation seront élaborés et mis en place. Des mesures d'accompagnement et incitatives seront également prises en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes formées aux métiers « verts ».

Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de transition énergétique et de décarbonation.

Pour faciliter le passage des énergies fossiles (leur exploitation a une durée limitée) à celles dites « vertes », une stratégie nationale de transition énergétique sera conçue et mise en œuvre préalablement au démarrage de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières. Dans cet ordre d'idées, l'élaboration en cours de la Vision à Long Terme 2050 visant, entre autres, à lutter contre l'émission des gaz à effets de serre et la décarbonation, sera appuyée.

Création de poumons verts urbains (PVU). Le tout « béton », avec des lotissements et constructions non respectueux des normes environnementales et écologiques, a entraîné la destruction de plusieurs écosystème et aires de biodiversité. Il sera désormais limité et mieux contrôlé. Parallèlement, des PVU seront créés dans les centres urbains de toutes les régions.

Mise en place de dispositifs de protection de l'environnement marin et des populations.

Des mesures efficaces seront prises pour prévenir les effets de l'exploitation des hydrocarbures sur l'environnement, les ressources marines et les zones côtières. Les aires marines identifiées comme importantes feront l'objet d'une protection. Il en sera de même pour les espaces côtiers. Un accent sera mis sur la recherche-développement pour que les risques potentiels soient bien identifiés, analysés, évalués, traités puis diffusés auprès de toutes les parties prenantes à travers des programmes d'information et de formation.

Green Tech Sénégal

Une foire annuelle de la technologie verte, présentant des innovations locales et internationales dans les énergies renouvelables, le recyclage et la conservation de l'eau. Inclurait un concours pour les startups avec des bourses pour les meilleures idées.



Réenchanter le



Sénégal

Naatalaat
sunu réew



RÉPUBLIQUE DES VALEURS
RÉEWUM NGOR

VISION #5 :

**Faire du Sénégal l'université de
l'Afrique de l'Ouest**

ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT



VISION 5 :
Faire du Sénégal l'université de l'Afrique de l'Ouest

CHAPITRE X

Jeter les bases d'une économie du savoir intégrée, englobant l'éducation, la formation, la recherche, la culture et le sport

Problématique

L'École constitue l'un des piliers fondamentaux de la République. Cela est d'autant plus vrai que la valeur de l'âge médian s'établit à 18 ans et 75,67% de la population sont âgés de moins de 35 ans (ANDS, 2022). Ce qui fait du développement du capital humain un enjeu capital pour le Sénégal. Cet enjeu découle de la préoccupation vitale consistant à assurer à tout enfant, à tout jeune, ou tout simplement à tout citoyen, la possibilité d'acquérir des connaissances, de développer ses compétences et de pouvoir servir son pays à l'échelon où il se trouve. C'est cela qui permettrait au Sénégal de tirer profit de toutes les potentialités et ressources qu'il recèle. Au-delà de l'acquisition de connaissances et de compétences, une École qui se voudrait républicaine, donc vecteur d'unité et de cohésion sociale, devrait également être en mesure d'aider à la construction d'une citoyenneté et au respect des valeurs civiques.

Malheureusement, depuis plusieurs années, le système éducatif sénégalais ne semble plus répondre aux besoins et exigences d'un pays qui voudrait inscrire son évolution dans une trajectoire irréversible du développement en dépit des moyens budgétaires

colossaux mobilisés : 825, 6 milliards FCFA prévus dans la programmation budgétaire de 2023 (PAQUET-EF, 2023). Par exemple, les niveaux des apprentissages des élèves au Sénégal sont faibles et le décrochage scolaire est important (OCDE, 2017).

En effet, bien que la Loi prescrit « la scolarité est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 ans à 16 ans », il demeure que notre pays est très loin de faire cette obligation légale une réalité. De plus, le principe de la gratuité de la scolarité dans les établissements publics d'enseignement se heurte à une autre dure réalité : l'absence de moyens d'une grande partie des ménages, ne serait-ce que pour acheter les fournitures scolaires et assurer régulièrement le transport, constituent de véritables obstacles. Ce qui a fini d'installer une société socialement fracturée : tandis que les enfants des familles qui ont les moyens vont à l'école, d'autres en sont écartés, faute de moyens.

Ainsi, du préscolaire à l'université, la qualité de notre éducation est faible et ne répond pas au besoin économique et social des Sénégalais et du marché du travail. Le désespoir de nos jeunes face à la crise du système éducatif et au manque d'opportunités économiques se mesure à travers les nombreux jeunes qui quittent le pays à la recherche d'emploi et de conditions de vie meilleures au péril de leur vie. Et pourtant, c'est sur cette jeunesse que dépend notre développement socio-économique. Nous devons redonner espoir aux jeunes et toutes les chances de réussir dans leur pays en remettant l'école en marche. D'où l'urgence de prendre des mesures correctives pour que l'École sénégalaise retrouve qui devrait être sa vocation dans une République : un creuset du savoir, un bâtisseur de la citoyenneté et un ascenseur social.

Diagnostic

Des conditions d'enseignement difficiles : lorsque les abris provisoires semblent définitifs.

Le nombre exact d'abris provisoires, qui tiennent lieu de classes sur le territoire national fait débat. La seule convergence est qu'il se chiffre en milliers. Pour le MEN (2023), le nombre d'abris provisoires tournent aux alentours de 5 000 unités, tandis que les responsables des organisations syndicales parlent de 10 000. La mise en place du Programme de remplacement des abris provisoires et d'ouvrages annexes (PROPAP) par le MEN prouve, à suffisance, que les abris provisoires constituent un véritable fléau pour le système éducatif sénégalais. Plus grave, leur existence s'inscrit dans la durabilité : certains abris ne sont provisoires que de nom, car ils existent depuis plusieurs années, voire plus d'une dizaine d'années. Ce qui met des dizaines de milliers d'apprenants dans des conditions d'apprentissage très difficiles en plus de constituer une entrave à l'accès à l'éducation.

En plus du problème des abris provisoires, le système éducatif sénégalais souffre de déficit de salles de classe et de matériels éducatifs (tables-bancs, tableaux, etc.) en nombre et en qualité. Le MEN avait estimé, en 2016, le nombre de place de table-banc par élève à 0,7 place par élève (contre 0,9 en 2013) et seulement 0,4-0,5 à Dakar, Kolda, Ziguinchor et Sédhiou alors que 16% des salles de classe étaient en mauvais état. Ce déficit est beaucoup plus flagrant dans les centres urbains pauvres et dans les zones rurales.

Absence / insuffisance de l'utilisation des langues nationales : un aspect du manque de souveraineté éducative.

Le système éducatif sénégalais ne s'appuie pas et ne valorise pas nos langues nationales

alors celles-ci sont inscrites dans la Constitution. Le français demeure la principale sinon la seule langue d'instruction à l'école et la langue de travail dans l'Administration inscrits et la population scolarisable au secondaire moyen, il était estimé à 49,8% en 2019 (ANDS, 2022) ;

- enseignement secondaire général : le TBS au secondaire général était estimé, en 2019, à 33,2% (ANDS, 2022) ;
- enseignement technique et formation professionnelle : outre la faiblesse des effectifs, les taux de réussite enregistrés sont relativement faibles. En effet, en 2019, le taux de réussite aux examens dans l'enseignement technique était de 53,8% et de 50,7% dans la formation professionnelle (ANDS, 2022).
- enseignement de base : les classes d'alphabétisation fonctionnelle et les écoles communautaires de base enregistrent des taux d'abandon élevés, soit respectivement 9.2 % et plus de 20 % (MEN, 2016)

L'enseignement non-formel (ENF), parent pauvre du système éducatif

L'ENF se structure principalement autour de deux composantes : l'éducation de base des jeunes et adultes analphabètes (EBJA) et les Daaras. Outre les causes de déscolarisation et de non scolarisation, beaucoup de familles et de personnes ne se retrouvent dans l'offre de l'école formelle par rapport à leurs attentes en termes d'enseignement et de formation. Les programmes offerts dans le cadre de l'EBJA n'offrent pas des contenus adéquats toujours en adéquation avec les besoins du marché du travail. Les programmes des Daaras, pour leur part, ne prennent pas suffisamment en compte les préoccupations (culturelles et religieuses) des familles et n'offrent pas toujours des perspectives d'insertion professionnelle. Ces déficiences résultent principalement du manque d'intégration de l'ENF dans l'offre publique d'éducation formelle notamment l'insuffisance et/ou l'absence de certification et de passerelles.

Une qualité de l'éducation en constante baisse

En dépit des nombreux efforts et investissements réalisés, la qualité du système éducatif ne parvient pas à se rapprocher des meilleurs standards mondiaux en matière d'éducation. L'affaiblissement de la qualité de l'enseignement au Sénégal peut s'appréhender à travers plusieurs facteurs notamment

la régression du taux de réussite aux apprentissages et aux examens : au niveau de l'élémentaire, le taux de promotion a connu une baisse en passant de 87,4% en 2012 à 86,3% en 2015 (RNSE, 2019). Le taux de redoublement s'est accru durant la même période en passant de 2,8% à 3,90% (RNSE, 2019).

la faiblesse des taux d'achèvement : les taux d'achèvement dans l'enseignement élémentaire est de 62,1% et de 36,6% dans l'enseignement moyen (2020, MEN). Ce qui montre l'importance des gaps à combler.

la modicité du niveau de maîtrise de certaines compétences scolaires : environ 40 % des élèves de sixième année de l'enseignement élémentaire n'ont pas les compétences scolaires qu'ils devraient avoir acquises en langue et en mathématiques (PASEC, 2014) et que le taux des élèves ayant acquis des compétences scolaires minimales en lecture s'établissait à 8,7% et celui en mathématiques à 7,7 % (PISA, 2015).

Des disparités criardes qui rompent avec l'équité

Le système éducatif est marqué par de nombreuses disparités notamment en termes d'infrastructures entre les régions, en termes d'efforts contributifs entre l'enseignement public et celui privé, en termes d'accès selon les caractéristiques personnelles (handicap) et en termes d'origine selon le milieu (rural, zone défavorisée, etc.). Ainsi, les statistiques officielles font état d'un nombre d'abandons précoces plus élevé chez les filles dans le monde rural et que le phénomène de déscolarisation ou de non scolarisation touche

principalement les zones rurales. Ce qui pose, avec acuité, la rupture de l'équité quant à l'accès au service public qu'est l'éducation.

Formation initiale des enseignants : insuffisante et de moindre qualité

Avec la suppression des Écoles normales (EN) et leur remplacement par des Centres régionaux de Formation des Personnels de l'Éducation (CRFPE), la formation des instituteurs est passée de 4 ans à 1 an, voir moins. Ce qui est largement insuffisant lorsqu'on sait que la qualité de la formation des enseignants a un impact direct sur la qualité des enseignements et, subséquemment, sur le niveau des élèves.

Formation continue des enseignants : délaissée et inefficace

La formation continue est délaissée au profit de la formation initiale. La formation continue est d'une extrême importance pour renforcer et développer la professionnalisation des enseignants, mais aussi permettre à ces derniers d'adapter leurs pratiques pédagogiques à l'évolution des exigences de leur métier. Lorsqu'elle existe, la formation continue est généralement réalisée sous forme d'actions collectives (séances d'animation mensuelles, par exemple) et non sur un encadrement pédagogique individualisé. Ce qui limite son efficacité.

Des grèves récurrentes qui empêchent le déroulement normal des années scolaires

Un temps consacré à l'apprentissage à l'école largement insuffisant avec des heures de cours systématiquement en deçà du quantum horaire depuis plusieurs années principalement à cause de la multiplication des grèves et arrêts de travail.

Une gouvernance fortement centralisée et à l'efficacité relative

La gouvernance du système éducatif au Sénégal reste encore très centralisée et les politiques éducatives sont élaborées au niveau des ministères qui s'appuient sur des

structures déconcentrées (Inspections d'académie, Inspections de l'éducation et de la formation) pour leur mise en œuvre (OCDE, 2017). Les politiques éducatives sont donc insuffisamment territorialisées, car leur élaboration et leur mise en œuvre n'épousent pas toujours les principes qui sous-tendent l'Acte III de la décentralisation.

De plus, le Sénégal fait face à une inefficacité de la coordination des actions ministérielles. En effet, la mise en œuvre de la Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation (LPGS-EF) implique la collaboration de plusieurs départements ministériels : Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat. Dans la pratique, la coordination entre ministères est insuffisante (OCDE, 2017). Ce qui ne facilite pas la création et le développement des systèmes de passerelles entre les cycles et niveaux d'enseignement et de formation.

Une rétention des enseignants pour le moins problématique

La dureté des conditions de travail et l'absence de plans de carrière motivants n'incitent pas les enseignants à rester dans l'enseignement. Une fois intégrés dans la Fonction publique, de nombreux enseignants s'empressent de désertir les salles de classe pour aller exercer des fonctions administratives et de gestion dans d'autres structures de l'Administration publique. Autrement dit, pour beaucoup, la profession enseignante ne constitue qu'un tremplin pour accéder à la Fonction publique. Ce qui pose le problème de la rétention du personnel enseignant. La désertion des salles de classe par les enseignants, pour occuper des fonctions administratives, induit un coût non-négligeable pour le MEN (environ 54 milliards FCFA), qui rémunère 28 % des enseignants en détachement dans d'autres ministères (OCDE, 2017).

TIC / Enseignement à distance : faible utilisation des possibilités de transformation qu'offre le numérique

En ce qui concerne les TIC, le MEN s'est doté d'un Système d'Information et de Management de l'Éducation Nationale (SIMEN), lequel est constitué de plusieurs plateformes notamment CAMPUSEN (portail d'informations, des études supérieures au Sénégal), PLANETE (gestion scolaire avec les informations des élèves), GREEN (gestion des ressources humaines et du numéro d'identification national pour les enseignants et les élèves, etc.), GePS (gestion des établissements scolaires du secteur privé), MIRADOR (management intégré des ressources), STATEDUC (statistiques de l'éducation), etc. La couverture du SIMEN reste marginale : selon les résultats d'une récente étude de l'International Development Center of Japan (2022), seuls quelque 400 établissements sur environ 17 000 dans les secteurs public et privé ont pu utiliser pleinement le SIMEN.

De plus, la même étude souligne l'existence d'importants écarts dans l'aménagement des infrastructures TIC scolaires entre les zones urbaines et les zones rurales.

Par rapport à l'enseignement à distance, le Sénégal ne tire pas profit de toutes les potentialités qu'offre le numérique faute de disposer d'infrastructures et de connectivité sur l'étendue du territoire susceptibles de faciliter l'accès aux ressources numériques à l'ensemble des acteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche. De surcroît, l'insuffisance des ressources pédagogiques et techno-pédagogiques ne permet pas d'offrir, dans une large gamme, des formations adaptées et diplômantes.

Enseignement technique et formation professionnelle : des programmes à faible employabilité qui ne cadrent pas avec les besoins du marché du travail

L'enseignement technique et la formation professionnelle ne représentent que 5 % des effectifs du système éducatif sénégalais (OIT, 2019).

Il souffre de plusieurs maux notamment l'insuffisance des financements, le déficit de formation pédagogique et technique des Maîtres d'Apprentissage (MA), des encadrants techniques, des tuteurs en entreprise et des formateurs des centres ressources, la faible accessibilité de certains outils didactiques, la désuétude ainsi que le faible niveau d'équipement de certains ateliers. Tous ces maux placent l'enseignement technique et la formation professionnelle en déphasage par rapport aux exigences du développement économique et social du pays notamment l'insertion professionnelle des personnes formées faute d'employabilité. Outre la faiblesse des effectifs et la relative qualité des formations offertes, l'enseignement technique et la formation professionnelle ne prennent pas suffisamment en compte des besoins en formation continue et n'offrent pas beaucoup de passerelles aussi bien à l'intérieur des programmes qu'avec le reste du système d'éducation et de formation.

Enseignement supérieur : entre effectifs pléthoriques et faibles taux d'encadrement

Le nombre total d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur est passé de 113 438 en 2012 à 147 957 en 2015, soit de 859 étudiants pour 100 000 habitants en 2012 à 1031 étudiants pour 100 000 habitants en 2015 (PAQUET -EF, 2018 – 2030). Ce qui est énorme par rapport aux capacités d'accueil disponibles. En plus du caractère pléthorique des effectifs et de la faiblesse des taux d'encadrement qui en découle, l'enseignement supérieur est marqué par une chronique d'instabilité sociale avec des grèves interminables des différents acteurs qui bouleversent tous les calendriers universitaires préétablis et entraînent, régulièrement, le chevauchement des sessions. Les filières qui constituent l'offre de formation sont en grande partie inadaptées par rapport aux besoins réels de l'économie nationale. Ce qui entraîne une faible employabilité des diplômés ainsi que des difficultés d'insertion professionnelle de ces derniers. À cela s'ajoute s'ajoutent des difficultés liées à la gouvernance des universités

publiques, laquelle ne permet pas beaucoup de souplesse ni de capacités d'adaptation aux nombreux défis.

Financement de l'éducation au Sénégal : entre sous-financement et manque de rigueur dans la planification budgétaire

Le financement et la planification budgétaire du système éducatif sénégalais se caractérisent par plusieurs lacunes qui ont pour noms déséquilibres, insuffisances des ressources, imprévisibilité. Les grandeurs statistiques suivantes permettent d'appréhender la portée et l'ampleur de ces lacunes :

- environ 90 % du budget du MEN est dédié au paiement des salaires des personnels enseignants et administratifs (MEN, 2016) ;
- 3.5 % du budget de l'éducation et la formation en 2015 étaient consacrés à la Formation professionnelle et technique (FPT). Ce qui est loin de la cible de 15 % à l'horizon 2025 conformément à la Lettre de politique générale sectorielle (LPGS) et au Paquet-EF (OCDE, 2017) ;
- seul 1,5% du budget de l'éducation de 2015 était consacré à l'alphabétisation, qui est pourtant une priorité nationale (en 2017, le Sénégal comptait 55 % d'analphabètes selon les statistiques du MEN), alors que les Accords de Bamako recommandent de dédier au moins 3 % du budget de l'EN à l'alphabétisation (MEN, 2017). En 2015 par exemple, au lieu des 750 millions FCFA consacrés à l'alphabétisation, il aurait fallu porter ce montant à 2,6 milliards FCFA ;
- la dépense moyenne par apprenant s'élevait à 1 350 000 FCFA dans le supérieur, 200 000 FCFA dans le secondaire, 122 000 FCFA dans le moyen, 116 000 FCFA dans l'élémentaire et 217 000 dans le préscolaire (MEN, 2016). Ces coûts unitaires par apprenant ne reflètent pas les priorités énoncées dans la LPGS : en 2015.

Notre vision

Les mutations économiques et technologiques qui s'accroissent de manière exponentielle (avec l'émergence de l'intelligence artificielle par exemple) et un monde de plus en plus connecté et globalisé requièrent que nous fassions du redressement de notre système éducatif une priorité stratégique pour notre pays dans les prochaines décennies. Donner toutes les chances de réussite à nos enfants dans ce monde en mutation accélérée consistera à leur assurer un environnement propice au bon développement neurologique, physique et citoyen, une éducation solide, une préparation à la vie professionnelle adéquate, et à créer des opportunités économiques dans le secteur privé.

Cela demandera également que nous inculquons à nos enfants une identité forte par une meilleure connaissance de leur riche histoire, culture et des valeurs républicaines et citoyennes. Pour réussir le pari d'une éducation performante, ancrée dans nos cultures, notre histoire et nos valeurs et en mesure de s'adapter aux changements dans le monde, il nous faudra réviser en profondeur nos curricula et pédagogies et mettre en place un système de suivi-évaluation performant. Ce système dynamique s'assurera que tous les investissements soient maximisés et qu'ils se complètent harmonieusement, que les meilleures pratiques soient vulgarisées, les manquements corrigés et les défis relevés.

Notre politique sportive vise à construire une jeunesse forte et épanouie par le sport, et à développer un secteur sportif professionnel d'élite qui haussera le Sénégal en bonne place au niveau mondial dans toutes les disciplines

Nos propositions

Mise en place d'un «Pacte républicain pour une école transformatrice». Des concertations larges et inclusives seront menées avec toutes les parties prenantes du système éducatif : État, collectivités locales, secteur privé, confessions religieuses, associations de parents d'élèves, d'enseignants, d'élèves, etc. Le but sera, d'une part, de parvenir à asseoir un de stabilité et partage des responsabilités et, d'autre part, de réinventer l'école sénégalaise et la rendre plus performante au service de la réussite de tous nos enfants, mais aussi du développement du Sénégal. Ce pacte permettra aussi de rétablir la confiance avec les enseignants et de renforcer la redevabilité en termes de qualité de ce service public.

Amélioration des conditions d'apprentissage et de l'environnement d'apprentissage.

Nous réorienterons les priorités d'investissement gouvernementales à travers la mise en place d'un programme de mise à niveau et de construction d'infrastructures scolaires pour favoriser un environnement propice à l'apprentissage. Ce programme conduira notamment à :

- éliminer 80 à 100% des abris provisoires dans un espace de 2 à 5 ans et mettre les élèves qui les fréquentent dans des infrastructures et conditions décentes d'apprentissage ;
- réhabiliter les écoles et leurs équipements, et équiper les bibliothèques, centre de formations, et salles informatiques avec des outils technologiques adaptés ;
- équiper les écoles de bibliothèques, de salles informatiques, de matériels adaptés aux défis de connectivité du 21ème siècle permettant d'améliorer l'accès à des plateformes éducatives libres (open source), mais validées dans le cadre des programmes d'enseignement nationaux.

Attractivité, rétention et valorisation de la profession enseignante. Nous mettrons en place un programme attractif et de rétention du personnel enseignant. Cela passera par l'offre de plans de carrière évolutifs et motivants ainsi que par une diversification des opportunités de développement professionnel. Ce programme donnera lieu, également, à une valorisation de la profession d'enseignant. Il reposera sur l'élimination de tout clientélisme politique dans le recrutement des enseignants et sur le rétablissement du mérite et de la compétence comme seuls critères de recrutement des enseignants. Les possibilités et transformations qu'offre le numérique seront utilisées pour renforcer la crédibilité et la transparence des concours de recrutement.

Territorialisation plus accrue des politiques éducatives avec l'instauration des Commissions scolaires régionales. Les politiques éducatives tiennent compte insuffisamment des réalités locales et des besoins spécifiques propres à chaque région. De plus, les structures déconcentrées des ministères ont encore des pouvoirs limités, administratifs plus que décisionnels en étant cantonnées à la remontée d'informations au niveau central. D'où la pertinence de créer, en lieu et place des inspections d'académie régionales, des Commissions scolaires régionales dotées de pouvoirs plus étendus notamment en matière d'initiatives pour mettre en place des programmes adaptés aux besoins de leurs régions dans le respect des normes établies par les ministères.

Accélération de la création des écoles franco-arabe et développement des Daaras. La diversification de l'offre éducative pour mieux prendre en compte les besoins des milieux ainsi que les réalités socio-culturelles et, subséquentement améliorer l'accès à l'éducation, passe par la création davantage d'écoles franco-arabes, mais aussi l'intégration des Daaras dans le système d'éducation formelle. Ainsi, le programme de modernisation des Daaras sera évalué, des réajustements effectués et des investissements massifs

dégagés. Ce qui permettra, outre l'amélioration des conditions matérielles d'apprentissage, d'enrichir les curricula de formation notamment en français et en mathématiques pour permettre aux étudiants sortants d'intégrer avec plus d'aisance le secondaire moyen ou les écoles franco-arabes.

Amélioration de la qualité et de l'efficacité des investissements. Il sera mis aux écarts importants entre la planification budgétaire (les financements prévus sur la base des objectifs fixés) et l'exécution effective des crédits alloués au MEN. Ces importants écarts ne sont pas le fruit d'efforts d'adaptation aux réalités souvent mouvantes, mais sont la résultante d'improvisations, de pilotage à vue et dépenses somptuaires et inutiles. En y mettant fin, nous donnerons une plus grande visibilité à la réalisation des différents programmes mis en place, mais aussi au respect des priorités établies. Pour y arriver, plusieurs leviers et instruments seront mobilisés notamment la généralisation des contrats de performance (CDP) entre l'État et les établissements d'enseignement avec la mise en place de procédures de suivi-évaluation rigoureuses et pleinement appliquées. De manière concrète, la fin de l'imprévisibilité budgétaire nous permettra de mettre un terme à l'irrégularité du paiement des bourses avec son cortège d'instabilités sociales (grèves des étudiants, saccages, etc.) grâce à la mise en place d'un compte dédié du Trésor (compte séquestre) qui assurera pendant au moins 6 mois le paiement consécutif sans interruption des bourses des étudiants. Cette mesure sera appliquée dans les 100 premiers jours suivant notre accès à la tête de l'État. Il s'agira, également, d'éponger les dettes de l'Etat envers le secteur universitaire privé et les différents fournisseurs.

Utilisation optimale des possibilités de transformation et de développement qu'offre le numérique. Nous mettrons en place une politique d'éducation numérique ambitieuse pour tirer à profit les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies pour l'apprentissage de nos enfants, tout en les préservant de la cybercriminalité.

Ainsi, les TIC seront utilisés pour offrir aux jeunes sénégalais des formations universitaires et professionnelles comparables à celles offertes par les meilleures universités nationales et internationales.

Nous réformerons profondément le système de gestion de l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) pour la rendre réellement opérationnelle et au service des étudiants et chercheurs. La mise en œuvre de nos propositions relatives aux transformations numériques (Volet 2 du programme) facilitera l'implantation des infrastructures et outils techno pédagogiques pour assurer une utilisation, efficace et généralisée, des possibilités qu'offrent les formations multimodales. L'Institut Supérieur de Formation à Distance (ISFAD), qui vient d'être créé, sera renforcé en moyens (financiers, techniques et humains) pour développer la formation ouverte et à distance grâce à la mise en place de plateformes propices à la diffusion d'enseignements pour répondre aux besoins nés de l'accroissement continu des effectifs. Par ailleurs, le recours aux possibilités de transformation qu'offre le numérique permettra, en outre, l'accès à l'éducation des personnes défavorisées ainsi que celles habitant dans les zones éloignées et la réduction des charges liées à la scolarisation.

Accessibilité et adéquation de l'offre de formation professionnelle et technique aux besoins du développement économique. Plusieurs réformes seront menées pour rendre plus facile et plus équitable l'accès des populations cibles aux différents programmes offerts par l'ETFP. L'offre qui sera proposée tiendrait compte des besoins réels économiques et sociaux du pays grâce à une plus grande implication de l'ensemble des partenaires pour identifier les créneaux porteurs. Une carte nationale de l'offre sera dressée et une primauté accordée aux formations permettant d'acquérir des compétences et des capacités opérationnelles. Ce qui permettra de résoudre les problèmes liés au manque d'employabilité des personnes formées par le système. Toutes

ces réformes seront accompagnées d'investissements massifs pour équiper et moderniser les établissements et centres de formation. Par ailleurs, des mesures importantes seront prises pour élargir et renforcer le réseau des instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP).

Encadrement et développement de l'éducation sportive aux plans scolaire et universitaire. La pratique des disciplines sportives et le développement de filières «sport – études» seront favorisés pour promouvoir un environnement scolaire et universitaire qui participera plus activement à la préparation des talents sportifs, voire des professionnels. Les infrastructures sportives dans les établissements scolaires et universitaires seront réhabilitées et/ou construites. Des bourses d'excellence seront octroyées pour favoriser la pratique du sport.

Enseignement supérieur et recherche : révision de l'offre de formation et cap sur l'innovation grâce à la recherche scientifique. L'offre de formation des universités publiques sera orientée vers les STEM (acronyme de Science, Technology, Engineering and Mathematics) et fera l'objet d'une meilleure articulation avec le monde du travail. Une emphase particulière sera mise sur la recherche scientifique avec des investissements massifs notamment en termes d'équipements et de subventions financières conséquentes accordées aux équipes engagées dans la prise en compte des préoccupations liées au développement du pays. La recherche scientifique deviendra ainsi un moteur d'innovations et de facilitation des transformations qualitatives dont notre pays a besoin. Toutes ces mesures s'accompagneront d'une gestion optimale des effectifs pour que l'université soit un choix de carrière et non une voie de garage provisoire pour les étudiants qui ne savent pas quoi faire après l'obtention de leur baccalauréat.

Le renforcement de la formation des petites catégories et du sport-études : La reconstruction du sport sénégalais partira de la base en mettant l'accent sur la formation dès le bas âge des futurs professionnels. En effet, l'inculcation dès la petite catégorie des techniques et tactiques permet une meilleure assimilation des exigences de chaque discipline et participe à l'intégration des valeurs d'effort, de rigueur, d'excellence, de travail d'équipe etc.

Pour ce faire, l'environnement scolaire et universitaire participera plus activement à la préparation des talents. L'accent sera mis sur les compétitions inter-établissements scolaires par région et par discipline pour allier la formation académique à la discipline sportive. Les semaines de la jeunesse redeviendront des moments importants de renforcement citoyen, un espace d'expression et de détection de talents, et aussi un lieu de développement de l'esprit de compétition saine.

- La réhabilitation des infrastructures sportives et l'amélioration de leur couverture spatiale en collaboration avec les collectivités locales : La réhabilitation des infrastructures sportives existantes et la mise en place, au moins, d'une infrastructure sportive multidisciplinaire par capital régional est essentiel. Aussi, le mouvement UASSU (Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires) devra-t-il être redynamisé par des investissements en infrastructures sportives et pour répondre à notre ambition de promouvoir le sport-étude, la culture et l'éducation civique qui connaît un grand succès dans plusieurs pays.
- Le renforcement des allocations des ressources dédiées au sport : La clé de répartition devra être plus transparente et juste, basée sur des critères claires, mesurables qui garantissent plus de ressources aux disciplines les plus importantes, les plus dynamiques et performantes. Ces critères incluront le nombre de pratiquants (licenciés) et son évolution, les performances dans les compétitions

régionales, continentales et internationales. Les appuis aux clubs et associations sportives seront également plus axés sur la professionnalisation, l'infrastructure et le matériel sportif.

- Le renforcement du sport de masse : Le mouvement « navetane » cristallise beaucoup d'intérêt et de passions. Il pourrait servir, au-delà du sport, d'outil de sensibilisation des enjeux de la construction nationale. Ainsi un renforcement de l'Organisme National pour la Coordination des Activités de Vacances (ONCAV) est un impératif pour la détection de talents aussi bien dans le football (qui reste la discipline la plus populaire) mais les autres disciplines sportives et culturelles. L'accompagnement des Associations Sportives et culturelles (ASC) permettra de mieux conjurer les violences qu'engendrent les « navetane ». Mieux ces ASC peuvent servir de levier de sensibilisation. En guise d'illustration, ces dernières pouvaient jouer un rôle plus déterminant et significatif durant le COVID19.

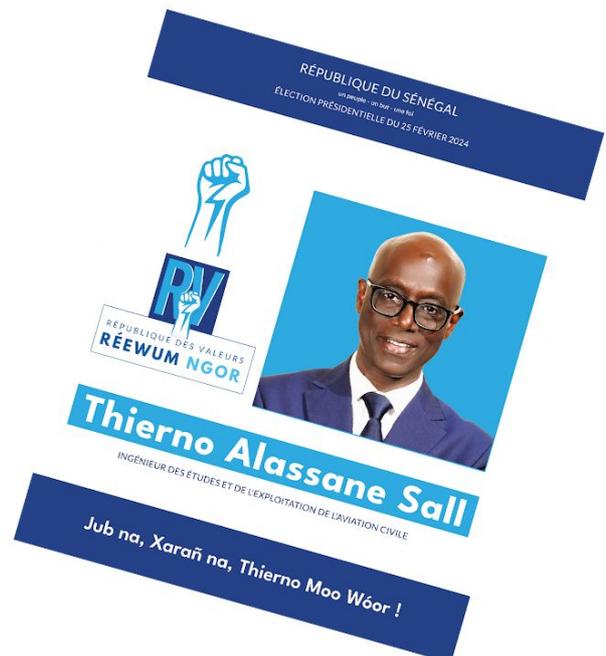


Réenchanter le 
Sénégal

Naatalaat
sunu réew

JUB NA, XARAÑ NA

THIERNO MOO WÓOR !



**Consulter la version
complète du programme sur**

republiquesdesvaleurs.com

CHAPITRE X :

Jeter les bases d'une économie du savoir intégrée, englobant l'éducation,
la formation, la recherche, la culture et le sport